

STRATEGIE CLIMAT DEPARTEMENTALE 2024-2028

Département du Val-de-Marne

Direction de l'accompagnement à la transition écologique et solidaire

07/05/2024

Table des matières

TABLE DES MATIERES	3
LE MOT DU PRÉSIDENT	5
DIAGNOSTIC ET ENJEUX CLIMATIQUES	7
Cadre législatif et stratégique en faveur du climat	8
Diagnostic du territoire et des activités départementales face aux enjeux climatiques	12
LES ENGAGEMENTS DE LA STRATÉGIE CLIMAT DÉPARTEMENTALE	27
PLAN D’ACTION	39
Synthèse du plan d’action	40
ENGAGEMENT 1 : Intégrer les enjeux environnementaux dans l’action médico-sociale pour accompagner la transition écologique et préserver la santé des habitants	43
ENGAGEMENT 2 : Repenser le territoire pour atténuer le dérèglement climatique et permettre l’adaptation des val-de-marnais face aux aléas climatiques	57
ENGAGEMENT 3 : Concevoir et entretenir des patrimoines et des réseaux sobres, résilients et économes en ressources, en privilégiant la maintenance et l’amélioration de l’existant	81
ENGAGEMENT 4 : Sensibiliser et mobiliser les acteurs territoriaux et les partenaires en faveur de l’action climatique	103
ENGAGEMENT 5 : Rendre l’administration départementale exemplaire en matière environnementale et résiliente pour assurer la continuité des services publics	118
MISE EN ŒUVRE ET ÉVALUATION	140
Mise en œuvre et suivi de la stratégie d’action	141
Évaluation et amélioration continue de la stratégie climat	145
MÉTHODOLOGIE D’ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE CLIMAT	146

LE MOT DU PRÉSIDENT

Depuis le début du mandat en juillet 2021, le Département du Val-de-Marne fait de la transition écologique et énergétique une priorité de son action. Au regard des indicateurs climatiques inédits observés ces dernières années, l'adaptation du territoire et du service public départemental est une nécessité pour garantir la qualité de vie des Val-de-Marnais.

Plantation de 50 000 arbres nouveaux, rénovation thermique des équipements départementaux, pose de panneaux solaires photovoltaïques sur les collèges, aménagement de nouvelles pistes cyclables, protection des espaces agricoles et naturels, modernisation des réseaux d'assainissement pour rendre la Marne et la Seine baignables, tendre vers une Administration départementale bas carbone, sensibiliser tous les Val-de-Marnais aux enjeux climatiques, etc.

Avec le déploiement de ces nouvelles orientations, le Département du Val-de-Marne agit concrètement pour atténuer son empreinte environnementale, réduire les îlots de chaleur en milieu urbain et assurer durablement la continuité des services publics rendus.

Cependant, et de manière à répondre à l'urgence des enjeux climatiques que nous constatons à notre échelle, il convient d'aller encore plus loin dans la convergence des politiques départementales. D'où l'élaboration d'une feuille de route qui englobe désormais, dans une logique de plus grande transversalité, des orientations favorisant la prise en compte de la transition écologique dans le domaine médico-social, sanitaire, associatif, sportif ou encore culturel.

Afin de garantir la solidité et la pertinence de cette démarche inédite, nous avons pu compter sur l'expertise du Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) et du Groupe régional d'expertise sur le changement climatique et la transition écologique en Île-de-France (GREC francilien). En outre, une phase de concertation a été organisée au printemps dernier dans le but d'échanger avec le monde associatif, ce qui a permis d'affiner cette 1^{ère} stratégie climat départementale 2024-2028.

Olivier CAPITANIO

Président du Département du Val-de-Marne

1

DIAGNOSTIC ET ENJEUX CLIMATIQUES

CADRE LÉGISLATIF ET STRATÉGIQUE EN FAVEUR DU CLIMAT

Depuis 1850, en raison des émissions de gaz à effet de serre d'origine anthropique, la température moyenne à la surface des continents a augmenté de 1,48°C (en 2023). En France, la hausse de la température moyenne est de 2,8°C par rapport aux moyennes de 1900 à 1930 (Figure 1).

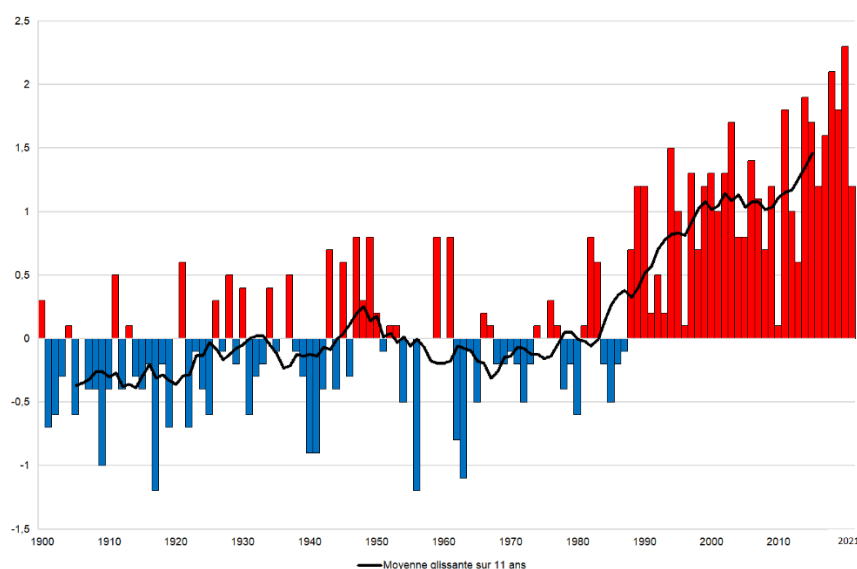


Figure 1 : Écart à la normale des températures moyennes annuelles, en France métropolitaine, SDES, 2021

La hausse des températures moyennes se traduit par des bouleversements physiques majeurs qui modifient en profondeur les équilibres naturels et perturbent les écosystèmes. A titre d'exemple, la modification du cycle de l'eau, en raison d'une atmosphère qui contient un taux d'humidité plus important, se traduit par une intensification des sécheresses ainsi que la multiplication des épisodes de pluies diluviennes. Si le dérèglement climatique affecte la biodiversité, en raison des perturbations des écosystèmes qui menacent d'extinction 20 à 30% des espèces animales et végétales, il a également des conséquences sur la société : 62% de la population française est exposée de façon forte aux risques climatiques, avec des impacts directs sur la santé publique¹.

Depuis les années 90, marquées par une prise de conscience progressive de l'urgence climatique, les politiques climatiques ont ainsi connu un essor important. Elles visent à la fois une atténuation du dérèglement climatique et une adaptation à ses conséquences. L'**atténuation** du dérèglement climatique vise une diminution de son degré de réchauffement. Celle-ci passe par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) qui en sont la cause. L'**adaptation** au dérèglement climatique vise à rendre les populations, les infrastructures et les territoires plus résilients pour faire face aux nouveaux risques naturels (inondations, érosion côtière, canicule, sécheresse...).

¹ Les effets du changement climatique en France - Synthèse des connaissances en 2022, SDES



Figure 2 : Impact du dérèglement climatique en France déjà visible et à venir, ONERC 2018

Les politiques climatiques reposent sur des cadres législatifs et stratégiques qui se sont renforcés à tous les échelons. Si cela constitue un défi pour les acteurs publics et privés, c'est aussi l'opportunité de repenser les métiers, les pratiques et les modes de conception et de pilotage des projets.

Des conventions climatiques à l'échelle internationale

Le **Protocole de Kyoto** a été adopté en décembre 1997 lors de la troisième Conférence des Parties (COP3) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) à Kyoto, au Japon. Ces pays se sont engagés à réduire collectivement leurs émissions de GES d'au moins 5 % par rapport aux niveaux de 1990 sur la période 2008-2012. Lors de la COP17 à Durban en 2011, les parties sont convenues d'une deuxième période d'engagement, qui a duré de 2013 à 2020. Ce protocole a ouvert la voie à la mise en place de l'Accord de Paris en 2015.

L'**Accord de Paris**, signé lors de la COP21, a fixé l'objectif de limiter le réchauffement climatique en dessous de 2 degrés Celsius, avec des efforts pour le maintenir à 1,5 degré Celsius. Les Etats présentent leur programme pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris grâce aux Contributions déterminées au niveau national (CDN). Elles contiennent leurs engagements nationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre et leurs actions d'adaptation.

Un pacte vert au niveau européen

Le **Pacte vert pour l'Europe** est une feuille de route qui définit les objectifs et les orientations stratégiques pour la transition vers une économie durable et résiliente face au dérèglement climatique au niveau de l'Union européenne (UE). Il comprend des mesures spécifiques pour réduire les émissions de GES, promouvoir les énergies renouvelables, améliorer l'efficacité énergétique, etc. L'objectif de réduction des émissions de GES de 55 % d'ici 2030 a été adopté lors du Conseil européen en décembre 2020. L'UE s'est fixé pour objectif d'augmenter la part des énergies renouvelables dans sa consommation d'énergie à au moins 32 % d'ici 2030.

En plus des mesures d'atténuation, l'UE s'engage à renforcer sa résilience face aux impacts du dérèglement climatique. Ces mesures sont définies dans la **Stratégie européenne en matière d'adaptation au changement climatique**. Elle encourage les États membres à évaluer les risques climatiques et les vulnérabilités de leurs territoires, en identifiant les secteurs les plus exposés aux impacts du dérèglement climatique ainsi qu'à intégrer l'adaptation dans les politiques et les programmes sectoriels, tels que l'agriculture, les transports, la santé, etc.

Un cadre stratégique et législatif au niveau national

La **Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)** a été adoptée par le gouvernement français le 20 novembre 2015. Elle découle de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), adoptée en août 2015. La dernière version de la SNBC a été publiée en avril 2020. Cette version a été actualisée pour prendre en compte les engagements de la France en matière de réduction des émissions de GES et les évolutions politiques et technologiques depuis la version initiale de 2015. Elle fixe des objectifs de réduction des émissions de GES sur le territoire français afin d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. Elle prend en compte tous les secteurs de l'économie, y compris l'industrie, l'agriculture, les transports, le logement et l'énergie. Des mesures spécifiques sont prévues pour chacun de ces secteurs, telles que l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, le développement des énergies renouvelables, la promotion des transports en commun et des modes de déplacement alternatifs, la réduction des émissions dans l'agriculture, etc.

Le **Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC)** a été publié en 2018. Comme pour la SNBC, le PNACC est un document évolutif qui est révisé périodiquement pour tenir compte des avancées scientifiques, des changements politiques et des nouveaux défis liés au dérèglement climatique. Le PNACC identifie les principaux risques liés au dérèglement climatique auxquels la France est confrontée : vagues de chaleur, sécheresses, inondations, etc. Il évalue la vulnérabilité des différents secteurs de l'économie et des territoires face à ces risques, notamment l'agriculture, la santé, l'eau, les infrastructures. Il définit des mesures d'adaptation pour réduire la vulnérabilité et renforcer la résilience des territoires et des secteurs concernés.

La **loi dite « Climat et résilience »**, adoptée en 2021, vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre, promouvoir les énergies renouvelables, améliorer la performance énergétique des bâtiments, encourager la mobilité durable, protéger la biodiversité, et promouvoir une consommation plus responsable. Pour lutter contre l'artificialisation des sols, la loi fixe un objectif à l'échelle nationale, qui vise dans un premier temps à réduire de moitié la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici à 2031, par rapport à celle observée entre 2011 et 2021, puis à atteindre un objectif de zéro artificialisation nette en 2050.

La **loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC)**, adoptée en 2020, met en place plusieurs mesures visant à réduire les déchets, à favoriser le recyclage et à promouvoir une économie circulaire. La loi fixe comme objectif de réduire le gaspillage alimentaire de 50 % par rapport à son niveau de 2015 dans les domaines de la distribution alimentaire et de la restauration collective d'ici 2025. Elle interdit la mise sur le marché de certains produits en plastique à usage unique tels que les couverts, les assiettes, les pailles, les touillettes, les cotons tiges, etc. Les producteurs de biodéchets, comme le Département, sont obligés de trier à la source leurs déchets organiques pour les valoriser via le compostage ou la méthanisation. Elle prévoit l'extension de la consigne pour recyclage à de nouveaux types d'emballages, notamment les bouteilles en plastique, les canettes en métal et les briques alimentaires.

La **loi dite EGALIM**, adoptée en 2018, concerne particulièrement les acteurs publics, dans le domaine de la restauration collective et de la promotion des produits locaux. La loi EGALIM, complétée par la loi Climat et résilience en 2021, fixe l'objectif d'offrir au moins 50% de produits durables et de qualité, dont au moins 20% de produits biologiques, dans les repas servis en restauration collective. Cela se traduit par la diversification des menus, la promotion des produits frais, locaux et de saison, ainsi que l'amélioration de la qualité nutritionnelle des repas par la réduction des additifs et des ingrédients controversés. La loi encourage également les initiatives en faveur de la réduction du gaspillage alimentaire dans les établissements de restauration collective, comme la sensibilisation des convives, la mise en place de dispositifs de tri et de valorisation des déchets alimentaires, et la redistribution des invendus aux personnes dans le besoin.

Le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019, dit **décret « tertiaire »**, relatif aux obligations d'actions de réduction des consommations d'énergie dans des bâtiments à usage tertiaire, vise à réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments du secteur tertiaire, notamment les bureaux,

les commerces, les établissements publics, les hôtels et les restaurants. Il fixe pour ces bâtiments un objectif de réduction de la consommation d'énergie de 40% d'ici 2030 par rapport à 2010. Ce décret impose aux gestionnaires de réaliser des actions de réduction de la consommation d'énergie, en mettant en place des mesures d'efficacité énergétique telles que l'isolation, l'optimisation des systèmes de chauffage, de ventilation, de climatisation, l'installation de systèmes de gestion de l'énergie. Les propriétaires ou gestionnaires devaient réaliser un premier audit énergétique avant le 31 décembre 2020, puis mettre en œuvre les actions nécessaires pour atteindre les objectifs fixés d'ici à 2030.

Des schémas et des plans à l'échelle régionale

Le **Schéma Directeur de la Région Île-de-France environnemental (SDRIF-e)** est un document d'urbanisme stratégique qui définit les grandes orientations d'aménagement et de développement de la région francilienne à long terme. Il vise à répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux de la région et sera adopté en juillet 2024 par le Conseil Régional d'Île-de-France. Il s'articule autour de plusieurs axes prioritaires, notamment la planification d'une densification urbaine maîtrisée permettant d'atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) en 2050, la préservation des espaces naturels et agricoles et l'identification de zones prioritaires de végétalisation et de restauration des trames vertes et bleues. Cela permettra d'améliorer la qualité de vie des Franciliens, d'adapter le territoire aux conséquences du dérèglement climatique et de préserver et restaurer la biodiversité en Île-de-France. Le SDRIF-e comprend également des mesures en faveur du déploiement des énergies renouvelables, de la rénovation énergétique des bâtiments, du renforcement des réseaux de transport en commun et des mobilités douces.

Le **Schéma Régional Air Énergie et Climat (SRCAE) d'Île-de-France** est un document stratégique élaboré par la Région Île-de-France pour guider ses actions dans les domaines de l'air, de l'énergie et du climat. Le SRCAE d'Île-de-France a été adopté le 25 septembre 2013 par délibération du Conseil régional d'Île-de-France. Il définit les objectifs régionaux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'amélioration de la qualité de l'air et de promotion des énergies renouvelables. Ces objectifs sont en cohérence avec les engagements nationaux et internationaux en matière de lutte contre le dérèglement climatique. Il recense au niveau régional les émissions de gaz à effet de serre, la pollution de l'air, la consommation d'énergie et les sources d'énergie utilisées. Cela permet d'identifier les principaux enjeux et défis à relever. Enfin, il intègre des actions visant à promouvoir l'efficacité énergétique dans les bâtiments, à développer les transports en commun et les modes de déplacement doux, à encourager la production d'énergie renouvelable, etc.

Le **Plan régional d'adaptation au changement climatique (PRACC) d'Île-de-France**, adopté en 2022, est un plan d'action visant à renforcer la résilience de la région face aux impacts du dérèglement climatique en identifiant les risques, en évaluant la vulnérabilité et en proposant des stratégies et des mesures d'adaptation. Le PRACC définit les objectifs à long terme de la région en matière d'adaptation au dérèglement climatique. Cela comprend des objectifs de réduction des risques, de préservation des écosystèmes, de renforcement de la résilience des infrastructures, etc. Il propose des stratégies et des mesures spécifiques pour atteindre ces objectifs, en tenant compte des caractéristiques et des besoins spécifiques de la région Île-de-France. Il inclut des actions telles que la mise en œuvre de plans de gestion des risques, l'adaptation des infrastructures, la préservation des zones naturelles, etc.

DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS DÉPARTEMENTALES FACE AUX ENJEUX CLIMATIQUES

Présentation générale du territoire du Val-de-Marne

Le département du Val-de-Marne compte 1,4 million d'habitants et s'étend sur 245 km². Il est défini comme le territoire le plus diversifié de la petite couronne francilienne avec des contrastes socio-économiques forts entre ses 47 communes. Composé de 3 établissements publics territoriaux, il est par ailleurs très densément peuplé et urbanisé à proximité de Paris.

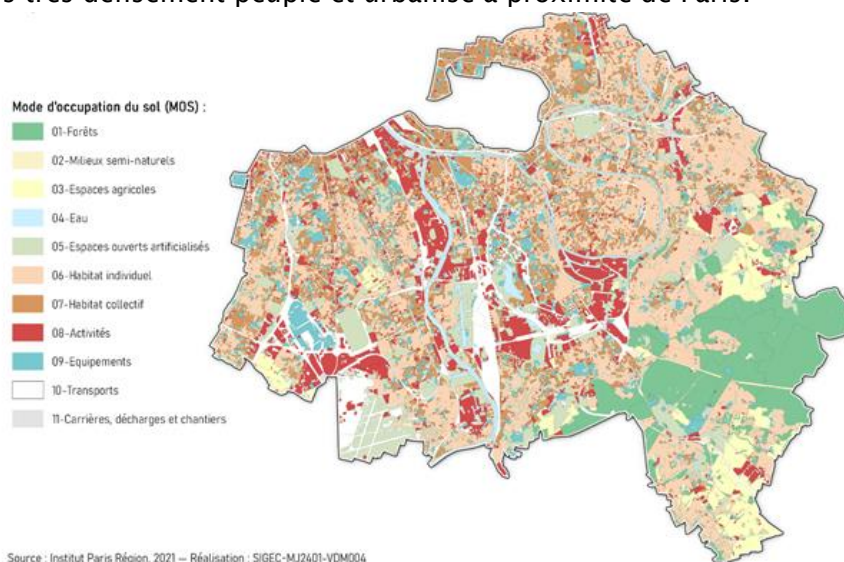


Figure 3 : Mode d'occupation des sols du Val-de-Marne en 2021

Le territoire du Val-de-Marne est marqué par une disparité importante des revenus : 16,6% des habitants du Val-de-Marne vivent sous le seuil de pauvreté (seuil à 60% du revenu médian) contre 14,8% à l'échelle de la France en 2018. Le nombre de quartiers Politiques de la Ville est passé de 42 (sur la période 2015-2023) à 47 (2024-2030) avec 9 nouveaux quartiers et 4 quartiers sortants. Dans le Val-de-Marne, la précarité énergétique touche 9% des ménages. 51% des trois premiers déciles des locataires du parc privé sont concernés. 15 villes du département dépassent 10% de la part des ménages en situation de précarité énergétique.

L'essentiel de ses émissions de gaz à effet de serre et de polluants proviennent à présent du secteur du transport, des bâtiments notamment tertiaires et résidentiels. La santé, le transport, l'alimentation sont des secteurs stratégiques qui animent ce territoire aujourd'hui.

Il est également le dernier département de la petite couronne à posséder des terres agricoles qui sont mitoyennes de l'Arc boisé, un important massif. Le département se caractérise par l'importance de son réseau hydrographique, susceptible de déborder : la Seine qui traverse le département sur 15 km, la Marne, qui le traverse sur 23 km, l'Yerres qui se jette dans la Seine à Villeneuve-Saint-Georges, le Réveillon, affluent de l'Yerres, et le Morbras, affluent de la Marne.

Diagnostic du territoire val-de-marnais face aux enjeux climatiques

Un premier enjeu d'atténuation du dérèglement climatique

En 2019, les émissions territoriales de gaz à effet de serre du territoire représentaient 3 703 000 tonnes de CO₂eq, soit 0,8% des émissions nationales. Elles provenaient majoritairement du secteur résidentiel et des transports routiers, avec respectivement 27% et 26% des émissions de GES du territoire. Le tertiaire est le troisième secteur le plus émetteur, avec la production d'énergie (Figure 4).

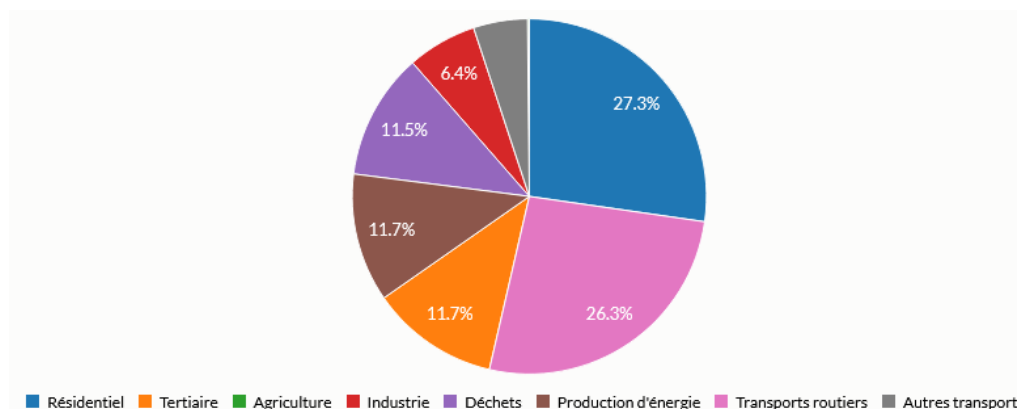


Figure 4 : Répartition des émissions territoriales par secteurs dans le Val-de-Marne, ENERGIF, 2019

Cette répartition s'explique par la très forte artificialisation du territoire et par le nombre élevé d'habitants, ainsi que par l'utilisation du gaz pour le chauffage des logements et des bâtiments tertiaires. La densité des réseaux de transport routier découlant de la concentration de population, conjuguée à la forte dépendance aux énergies fossiles de ce secteur, explique sa part prépondérante dans les émissions territoriales. La désindustrialisation qu'a connue le territoire a eu aussi pour conséquence de réduire les émissions de ce secteur dans les émissions territoriales. La faible proportion de terres agricoles explique la part négligeable qu'occupe l'agriculture dans les émissions territoriales.

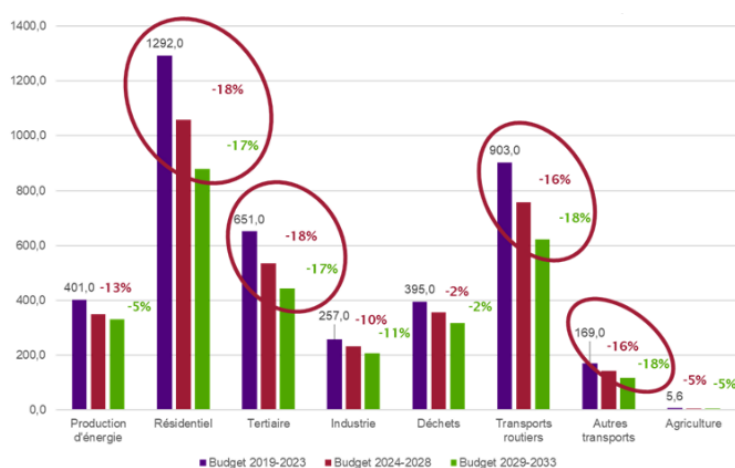


Figure 5 : Budgets carbone dans le Val-de-Marne (ktCO₂eq)

En appliquant les orientations de la Stratégie Nationale Bas Carbone, il est possible de déterminer un budget carbone pour chaque secteur à l'échelle territoriale. Les principaux efforts devront être réalisés dans les secteurs du résidentiel, du tertiaire et des transports.

Un second enjeu d'adaptation au dérèglement climatique

Comme au niveau national et international, le dérèglement climatique s'amplifie sur le territoire. Ce dérèglement a des impacts importants sur la santé des populations, sur la biodiversité, sur l'accès aux ressources (eau, alimentation), sur la robustesse des infrastructures et leur durabilité. Pour agir en faveur de l'adaptation au dérèglement climatique, il est nécessaire de bien distinguer et identifier les enjeux relatifs aux aléas naturels, aux vulnérabilités des organisations, des infrastructures ou des populations, et aux risques associés.

- Un aléa est un événement naturel ou climatique extrême d'origine naturelle (inondations, sécheresses, tempêtes, etc.) ou anthropique (pollution atmosphérique, changement d'affectation des sols, etc.).
- La vulnérabilité est la capacité d'un système ou d'une entité à subir des dommages, à s'adapter ou à se rétablir à la suite d'un aléa. La vulnérabilité dépend de plusieurs facteurs, tels que l'exposition à l'aléa, la sensibilité du système aux impacts de l'aléa et la capacité d'adaptation du système.
- Le risque est la probabilité et la gravité des dommages potentiels causés par un aléa à un système ou une entité vulnérable. Le risque est le produit de l'aléa et de la vulnérabilité.

Le Département est historiquement exposé à plusieurs aléas naturels, notamment l'inondation et le retrait gonflement des argiles (RGA). De nouveaux risques apparaissent du fait de la hausse des températures et de la modification du régime des pluies notamment la sécheresse et la canicule, dont la fréquence et l'intensité augmentent.

	Fréquence de l'aléa	Intensité de l'aléa
Canicule	Hausse	Hausse
Sécheresse	Hausse	Hausse
RGA	Hausse	Hausse
Crue	Stabilité	Hausse
Ruissellement	Stabilité	Hausse
Tempête / grand vent	Stabilité	Hausse
Grand froid	Baisse	Baisse
Espèces exotiques envahissantes	Hausse	Hausse

Tableau 1 : Evolution de la fréquence et de l'intensité des aléas climatiques en Val-de-Marne d'ici 2040-2070

Les canicules correspondent à des événements où les températures dépassent les moyennes saisonnières de manière conséquente. Météo-France désigne une canicule (vigilance orange) quand, durant 3 jours et 3 nuits, les températures maximales sont supérieures à 31°C et les températures minimales supérieures à 21°C. Un pic de chaleur est un épisode bref, de 24 à 48 heures durant lequel les températures sont supérieures aux normales de saison. Une vague de chaleur est une période où la température maximale de l'air à 2 mètres est supérieure de plus de 5°C à la normale pendant au moins 5 jours consécutifs. La fréquence des vagues de chaleur et des canicules devrait augmenter significativement au cours du siècle, tout comme leur intensité. Dans un scénario RCP 4.5, le territoire connaîtrait 26 à 29 jours supplémentaires de canicule par an, soit une augmentation de 300%. Le nombre de nuits anormalement chaudes passerait de 35 à 55 par an en 2050.

La sécheresse se décline sous trois formes : la sécheresse météorologique, c'est-à-dire un déficit prononcé et prolongé de précipitations, la sécheresse hydrologique – un déficit de débit des cours d'eau, des niveaux bas des nappes ou des retenues, avec des conséquences sur l'accès à la ressource en eau et les espèces aquatiques – et la sécheresse agronomique, caractérisée par une faible humidité du sol, créant ainsi un stress hydrique pour la végétation. La fréquence et l'intensité des sécheresses météorologiques ne devraient pas évoluer significativement sur le territoire val-de-marnais d'ici à 2050. Cependant, l'augmentation des températures accroît le phénomène d'évapotranspiration, entraînant un allongement des périodes de sécheresse agronomique et une augmentation de leur intensité. De ce fait, les risques de sécheresse hydrologique augmentent également – le niveau de certaines nappes du bassin pourrait chuter d'une dizaine de mètres localement, sans même tenir compte d'une éventuelle hausse des prélèvements pour répondre à une demande accrue d'irrigation – tout comme les risques d'incendies de forêts.

Le retrait gonflement des argiles (RGA) est un processus naturel composé d'une succession de variations de la teneur en eau d'un sol argileux sous l'effet de sollicitations hydriques et cycliques, influencées par les conditions météorologiques de sécheresse et de précipitations. Plus de 98,5% du territoire val-de-marnais est soumis au risque de RGA. Or le phénomène de RGA s'intensifie naturellement et durablement avec l'accentuation des cycles de séchage-humidification qui, en se produisant d'une manière plus aléatoire à cause du dérèglement climatique, fragilisent davantage les propriétés hydromécaniques des sols argileux. De plus, les sécheresses plus longues et intenses engendreront une dessiccation plus profonde, estimée aujourd'hui aux deux premiers mètres proches de la surface exposée à l'évapotranspiration. Les dommages relatifs au risque de RGA pourraient doubler à horizon 2050.

L'inondation désigne la submersion temporaire par l'eau d'une zone habituellement hors d'eau, quelle qu'en soit l'origine. Elle est souvent confondue avec la crue, qui est une augmentation plus ou moins durable du débit d'une rivière ou d'un fleuve, et qui peut provoquer une inondation par débordement du cours d'eau. Le ruissellement est un risque lié aux précipitations très intenses, l'eau ne s'infiltrant pas dans le sol car ceux-ci sont imperméables. Les réseaux d'évacuation d'eaux pluviales peuvent rapidement être saturés, et les eaux de pluies empruntent alors les rues, avec des courants parfois dangereux, jusqu'à rejoindre une rivière ou un autre réseau d'évacuation. La fréquence et l'intensité des jours de pluie intense devraient poursuivre leur augmentation, pour tous les types d'événements (courts ou longs), avec notamment une hausse du cumul journalier moyen des précipitations de 10 à 20% à horizon 2040-2070 (RCP 4.5). Le nombre de jours de fortes pluies devrait également augmenter de 10% dans ces conditions. Cela augmente la probabilité de crues des rivières et d'inondations pluviales (liées au ruissellement) en l'absence d'action spécifique.

La modification des températures, des niveaux d'humidité (du fait des précipitations), combinée à la réduction des habitats et à la fragilisation de la biodiversité rend également le développement des espèces invasives et exotiques plus probable.

Les projections des tendances du nombre de jours de gel et de vagues de froid poursuivent leur dynamique de baisse déjà observée aujourd'hui. Ainsi, sur la période 2040-2070, on observerait entre 9 et 20 jours de gel par an (RCP4.5) contre 10 à 50 jours par an actuellement. La probabilité d'occurrence d'une vague de froid est déjà 2 à 3 fois plus faible qu'au milieu du XX^{ème} siècle. La disparition de ce type d'événement semble donc hautement probable.

Les transports

À l'échelle nationale, le secteur des transports est à la fois identifié comme prioritaire en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et exposé aux risques liés au dérèglement climatique. Les transports dans le Val-de-Marne sont caractérisés par la forte densité des infrastructures de transport et le trafic soutenu qu'elles supportent. Près de 10% des surfaces du territoire sont occupées par des infrastructures de transport, dédiées au transport de passagers et au fret.

Le réseau routier du Val-de-Marne compte 2 444 km de voiries, se répartissant entre :

- 1 943 km de voies communales ;
- 422 km de routes départementales ;
- 79 km de routes relevant du réseau national et se répartissant en 52 km d'autoroutes
- 27 km de routes nationales.

Le Val-de-Marne héberge également l'aéroport d'Orly, le deuxième en termes de trafic à l'échelle française avec près de 32 294 167 de passagers en 2023. Les émissions liées au trafic aérien ne sont pas comptabilisées dans le bilan territorial des émissions. Toutefois, selon la Direction générale de l'aviation civile, en 2019, les émissions de gaz à effet de serre du trafic aérien liées à l'aéroport d'Orly représentaient 2 886 000 tonnes CO₂eq. En 2022, selon Airparif près de 6 000 personnes étaient potentiellement exposées à un air excédant la valeur limite annuelle de dioxyde d'azote (N₂O) à proximité de l'aéroport d'Orly.

En 2019, les émissions combinées des transports routiers, ferroviaires et fluviaux dans le Département représentaient 27% des émissions de gaz à effet de serre du territoire soit un peu plus d'un million de tonnes d'équivalent de CO₂ émises dont près de 903 issues du secteur routier. Les émissions dans ce secteur ont baissé depuis 2015 (ENERGIF, 2015). Toutefois l'objectif au niveau national est une baisse du budget carbone alloué aux transports de près de 18% en moyenne sur la période 2026-2029 et de 17% 2030-2032.

L'accentuation des phénomènes climatiques – fortes chaleurs, alternances de périodes sèches et humides – risquent de créer des stress plus importants sur les systèmes de transport induisant à la fois une hausse des coûts d'entretien et des risques de perturbations, voire d'interruption de ceux-ci. Les chaleurs extrêmes pourraient également provoquer un amollissement du goudron, la déformation des rails sous l'effet de la chaleur, ou la défaillance des composantes électroniques des systèmes de gestion du trafic, ce qui entraînerait un vieillissement accéléré des infrastructures.

Les épisodes neigeux et de gel devraient baisser, induisant une réduction de leurs impacts sur les transports. Les épisodes de crue, bloquant le trafic, conservent un certain niveau d'incertitude quant à leur évolution d'intensité et de fréquence. Les épisodes de ruissellement devraient se multiplier entraînant des risques localisés spatialement et temporellement (inondation et érosion des sols) et des contraintes plus fortes sur les infrastructures.

Le tissu socio-économique

Le territoire du Val-de-Marne est, comme le reste de la métropole parisienne, très tertiarié. Depuis 2009, l'activité agricole, déjà peu représentée, recule avec 311 emplois dans le secteur agricole en 2020 contre 516 en 2009 (INSEE 2023). Alors que le nombre d'actifs cadres et professions intellectuelles supérieures a augmenté significativement sur la période, le nombre d'artisans, commerçants et chefs d'entreprise est resté constant, et le nombre d'employés, ouvriers et professions intermédiaires s'inscrit dans une tendance baissière depuis 2009. Le Val-de-Marne se caractérise par la présence de centres hospitaliers et de recherche de premier plan ainsi que par des activités issues des secteurs de la logistique et du commerce de gros, avec le marché international de Rungis.

En fonction de leur dépendance à des ressources primaires, les emplois et les activités des entreprises du territoire pourraient être lourdement impactés par le dérèglement climatique. Les métiers de bureau sont par exemple moins dépendants et moins impactés par les aléas climatiques (hors confort thermique). Le secteur agricole est à l'inverse très dépendant des ressources naturelles locales. Les activités de loisir et de tourisme sont aussi dépendantes de ces ressources (eau, biodiversité). Les travailleurs exposés aux canicules sont aussi vulnérables. Le secteur médical très représenté sur le territoire ne devrait pas voir son activité baisser mais est dépendant de chaînes d'approvisionnement globales. Le commerce alimentaire en lien avec le MIN de Rungis pourrait être impacté par les effets négatifs de mauvaises récoltes. Enfin, les transports sont très dépendants de la résilience des infrastructures aux chocs climatiques.

Au-delà de l'adaptation des activités économiques au dérèglement climatique, l'enjeu porte également sur la mobilisation des acteurs économiques et associatifs pour atténuer les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire.

Le secteur des éco-activités (eaux, sols, déchets, énergie, éco-construction) en Val-de-Marne, majoritairement doté de TPE et qui bénéficie de la présence de grands groupes, participe à la réduction de l'impact environnemental des activités économiques. Des grands équipements sont également présents sur le territoire en matière de gestion de l'eau (Port autonome, usines des eaux...), des déchets (déchetteries, syndicats de traitement des ordures ménagères...) ou encore de la géothermie. 750 éco-entreprises ont été répertoriées sur le territoire, employant environ 10 000 personnes (près de 4 % de l'emploi en Val-de-Marne).

L'Economie Sociale et Solidaire (ESS) constitue un secteur porteur d'innovations en la matière. Plus de 2 800 structures sont présentes sur le territoire. L'offre de services et de produits a souvent vocation à répondre à des besoins sociaux non satisfaits ou de manière partielle par le secteur marchand et l'ESS est génératrice d'emplois non délocalisables.

Enfin, le dense tissu associatif val-de-marnais permet d'assurer une cohésion sociale importante et de dynamiser la résilience du territoire et de ses populations. Au total près de 190 000 bénévoles sont actifs dans près de 20 000 associations, qui totalisent 32 705 salariés dans 2210 associations.

Santé et démographie

La hausse de la population val-de-marnaise et son vieillissement impliqueront une hausse des besoins de santé : le nombre de personnes âgées de plus de 75 ans aura quasiment doublé d'ici 2050 atteignant 185 000 seniors (contre 94 000 en 2013, selon l'INSEE). La densité moyenne de 6,2 médecins pour 10 000 habitants en Val-de-Marne contre 8,5 pour la France varie de 3,4 (Ablon) à 11,7 (St-Maur). Le territoire compte de plus 51 établissements de santé dont 5 centres hospitaliers universitaires, ce qui en fait le second pôle français de médecine clinique en France. Il est également le premier centre européen de cancérologie avec l'Institut Gustave Roussy à Villejuif (40 000 patients par an) qui regroupe soins, recherche, prévention et enseignement (2 600 étudiants).

Peu de données sont accessibles sur l'empreinte carbone du secteur de la santé dans le Département. Le secteur représente au niveau national 8% des émissions de gaz à effet de serre³. La plus grande part de l'empreinte de ce secteur vient de l'achat de médicaments (29%) et de dispositifs de santé (21%) suivi par l'alimentation des personnes (11%), le transport (9%) et les bâtiments (8%). S'agissant du secteur de l'autonomie, il représente 1,5 % des émissions à l'échelle nationale⁴. Le premier poste d'émissions est celui des déplacements associés aux services à domicile, aux déplacements domicile-travail, aux personnes accompagnées et aux visiteurs (26%), suivi par les émissions de l'alimentation dans les espaces de restauration collective (24%) et la consommation d'énergie des bâtiments (22%).

Alors que la hausse de la population accroît l'enjeu de réduction des émissions totales produites sur le territoire, l'accroissement de la population âgée crée une vulnérabilité plus forte de cette catégorie face au dérèglement climatique. Les canicules peuvent provoquer des vagues de mortalité et augmenter les hospitalisations. De manière plus générale, les populations en situation de vulnérabilité en fonction de leurs conditions de vie et de leurs ressources, seront en moyenne plus exposées aux aléas climatiques. En situation de précarité énergétique, les populations peuvent également être plus vulnérables aux fortes chaleurs. S'agissant de la pollution atmosphérique, alors que la mortalité liée à la pollution de l'air ambiant reste un risque conséquent en France avec 40 000 décès attribuables chaque année aux particules fines (PM_{2,5}), la qualité de l'air risque de se dégrader en raison de la hausse de l'occurrence des épisodes de pollutions estivaux et de la plus grande diffusion de certains allergènes.

Les effets indirects du dérèglement climatique sont un facteur majeur pouvant nuire à la santé publique en raison de la hausse des coûts de l'alimentation (liée aux pertes de rendements agricoles), des coûts des soins (perturbation des chaînes d'approvisionnement) ou encore de l'énergie essentielle pour assurer les services publics à destination des populations. Les conséquences du dérèglement climatique génèrent des impacts psychologiques, notamment l'éco-anxiété, ce qui nuit à la santé mentale des populations.

³ Décarboner la santé pour soigner durablement, The Shift Project, 2023

⁴ Décarbonons le secteur de l'autonomie, CNSA, EN3S, The Shift Project, 2024

Habitat et aménagement

Le Val-de-Marne est un territoire de 245km² regroupant 47 communes, qui se compose de 3 grands types d'espaces : zones urbaines denses, limitrophes à la ville de Paris, zone de densité intermédiaire – où cohabitent des espaces monofonctionnels tels que des habitats individuels et collectifs ainsi que de nombreuses grandes zones d'activités – et zone périurbaine, présentant un habitat moins dense et discontinu avec une majorité d'habitations individuelles et une présence de grands espaces verts : bois, forêts, espaces agricoles. Le département compte 424 000 logements dont près d'un tiers de logements sociaux. Le parc immobilier est principalement chauffé au gaz (à 62%), et souvent énergivore, avec 25% des logements ayant une étiquette DPE classée F ou G. De ce fait, 9,2% des ménages souffrent de précarité énergétique. Le parc privé potentiellement indigne est quant à lui estimé à 17 000 logements, soit 4,2% du parc privé. Enfin, 123 000 logements sont situés en zone inondable en 2016.

Les opérations de construction ou de rénovation, propres à l'activité d'aménagement, ont un impact environnemental important. À l'échelle nationale, le secteur du bâtiment représente 43% des consommations énergétiques annuelles françaises et génère 23% des émissions de gaz à effet de serre. À l'échelle du Val-de-Marne, le secteur résidentiel est responsable de l'émission de 935 ktCO₂eq, soit un peu plus de 27% des émissions du département.

Le dérèglement climatique modifie les conditions de vie des Val-de-Marnais. Néanmoins, cet impact sera différent en fonction de l'urbanisation du territoire. Ainsi, les zones imperméabilisées limitrophes de Paris et sa ceinture intermédiaire, particulièrement urbanisées, seront les plus fortement impactées par la hausse de la fréquence et de l'intensité des vagues de chaleur – à l'origine d'îlots de chaleur urbains – et des inondations. La hausse des températures sera à l'origine d'un inconfort thermique récurrent dans les bâtiments qui ne seraient pas isolés pour résister à ces fortes chaleurs. Sur l'ensemble du territoire, la structure des bâtiments elle-même sera menacée par le phénomène de retrait-gonflement des argiles qui pourra provoquer des fissures du bâtiment.

Infrastructures énergétiques

La production et l'utilisation d'une énergie décarbonée est un axe prioritaire de la transition écologique. À l'échelle nationale, la consommation d'énergie représente 70% des émissions de GES et la production d'énergie représente 9% des émissions (SDS, 2021). Dans l'optique d'une atteinte de zéro émission nette à l'échelle nationale en 2050, l'utilisation énergétique de charbon, pétrole et gaz naturel est amenée à être fortement réduite, voire à disparaître.

Le territoire produit de la chaleur et de l'électricité. Acteur dans le développement de la géothermie depuis les années 1970, le département du Val-de-Marne compte une puissance installée de 205 MW en 2021 qui ont produit 702 GWh de chaleur en 2021. Des infrastructures de production électrique couvrent également le territoire, avec 8,5 MW de panneaux photovoltaïques, 83 MW installés dans des usines d'incinération des ordures ménagères et 416 MW de centrales thermiques non renouvelables. Au total, la production énergétique du département en 2021 couvrait environ 16% de ses besoins. Cette production a émis près de 400 kteqCO₂, 11,7% des émissions territoriales.

Néanmoins, les réseaux de transport et de distribution d'électricité, tout comme les infrastructures de production, sont sensibles à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des aléas climatiques. La hausse de la température moyenne, l'allongement et l'intensification des vagues de chaleur estivales ou les sécheresses constituent des risques d'interruption du transport d'électricité ou des télécommunications, du fait des potentielles surchauffes des composants électroniques et électriques de l'ensemble des réseaux. Les travaux de maintenance sur ces ouvrages risquent également d'être ralentis lors des canicules. De plus, les inondations, les glissements de terrain, les tempêtes et les vents violents constituent un risque d'endommagement des infrastructures, voire de destruction localisée de certaines portions.

Ressource en eau

La gestion de l'eau dans le Val-de-Marne est planifiée et coordonnée à travers trois Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sur la Bièvre, l'Yerres et la Marne. Leurs objectifs sont multiples : améliorer la qualité de l'eau, gérer les besoins futurs en eau potable et en assainissement, limiter l'imperméabilisation du territoire et réduire la vulnérabilité aux inondations, penser le rapport entre la ville et la rivière, concilier le développement du territoire avec la préservation des rivières.

Pour alimenter le territoire en eau, il a été nécessaire de prélever un volume total de 311 395 042 m³ en 2021 dont 223 324 550 m³ pour la consommation d'eau potable, 87 731 840 m³ pour l'industrie et les activités économiques (hors énergie et irrigation) et 338 652 m³ pour l'irrigation. Le département dispose d'une ressource en eau souterraine et de surface. La première ressource alimentant le département est à 96,5% les eaux de surface, les eaux souterraines représentent 3,5%. L'eau potable est produite à partir de la Seine, de la Marne et de la nappe souterraine de Champigny.

Le territoire est particulièrement vulnérable aux épisodes d'inondations par débordement de cours d'eau. Avec 20 % de sa surface inondable, et 27 communes concernées, le Val-de-Marne est le département francilien le plus exposé aux crues de la Seine et de la Marne. L'importante urbanisation ainsi que la hausse des épisodes de pluies et l'augmentation de la sécheresse des sols devraient accentuer les risques de ruissellement. A horizon 2030, les épisodes de pluie seront plus espacés mais plus intenses, la baisse des débits sera généralisée comme la baisse des niveaux de nappes (-2 à 3 mètres en moyenne).

Alimentation et agriculture

Le Val-de-Marne possède 1000 hectares de surfaces agricoles, dont 20% sont consacrées au maraîchage et 80% aux grandes cultures, et sont gérées par 106 exploitants agricoles, générant 311 emplois dans le secteur agricole (INSEE 2023). L'approvisionnement alimentaire constitue un enjeu majeur, alors que les terres agricoles font l'objet d'une pression foncière qui tend à l'artificialisation des sols. En Île-de-France, près de 90% de l'alimentation provient d'autres régions. La présence du MIN de Rungis fait de ce territoire un espace dynamique dans le système alimentaire, avec 666 entreprises et 6 781 emplois consacrés à la transformation de l'alimentation. Deux plans alimentaires territoriaux existent sur le territoire, à Fontenay-sous-Bois et l'EPT GPSEA. De nombreuses initiatives d'agriculture urbaine/périurbaine existent également sur le territoire, principalement avec une vocation de sensibilisation et d'insertion sociale.

En termes d'émissions de gaz à effet de serre, le secteur agricole est peu émetteur avec 5 700 tonnes émises annuellement. Les chiffres pour le secteur agroalimentaire au niveau local sont plus complexes à déterminer. La transition vers un système bas-carbone passera par une réduction du gaspillage alimentaire, une réduction de la consommation de produits carnés et une transition du système agricole vers des systèmes permettant de capter le carbone, ainsi qu'une réduction de l'usage des pesticides et des engrais.

La proportion de population en situation de précarité alimentaire pourrait augmenter en raison de la dégradation des rendements agricoles liée aux conséquences du dérèglement climatique et de la hausse des prix induite par d'autres phénomènes (comme le coût de l'énergie). Le territoire restera nécessairement dépendant d'approvisionnements à grande distance. La multiplication des aléas climatiques localement pourrait engendrer des pertes de productivité sur le territoire.

Patrimoine et tourisme

Le département du Val-de-Marne abrite un patrimoine historique et architectural d'une grande richesse, marqué par la présence de châteaux emblématiques tels que Vincennes et Grosbois, qui témoignent de son passé prestigieux. C'est un pôle majeur de l'art contemporain, avec notamment le MAC VAL, musée d'envergure internationale dédié aux expressions artistiques les plus innovantes. La Fondation Dubuffet, consacrée à l'art brut, attire également un public nombreux. Le département offre une diversité de musées thématiques répondant à des centres d'intérêt variés. Le Musée Fragonard de l'École vétérinaire de Maisons-Alfort propose un parcours immersif dans le monde animal, tandis que les Musées de la Résistance Nationale, de la Photographie Robert Doisneau et de Saint-Maur explorent des thématiques historiques et culturelles riches. L'Exploradôme, musée interactif et ludique, constitue un outil pédagogique pour éveiller la curiosité scientifique des plus jeunes.

Le Val-de-Marne bénéficie d'un environnement naturel remarquable, avec notamment les Boucles de la Marne et ses îles verdoyantes, propices à la détente et aux loisirs nautiques. La Roseraie du Val-de-Marne, le Bois de Vincennes, immense forêt aux portes de Paris, et l'Arc boisé offrent des espaces verts appréciés des habitants. Ce patrimoine culturel, historique et naturel sera de plus en plus exposé aux risques climatiques, ce qui peut impacter la fréquentation touristique du territoire ainsi que l'accès à la culture.

Éducation

Le secteur de l'éducation joue un grand rôle dans la prise de conscience environnementale mais sera également impacté par le dérèglement climatique.

Le nombre d'enfants scolarisés représente plus de 145 000 personnes, soit près de 10% de la population. Le Département assure l'accueil de près de 56 000 collégiens répartis dans 108 collèges. S'agissant de l'enseignement supérieur, le département accueille près de 65 000 étudiants. 10 établissements d'enseignement supérieur y sont identifiés par le ministère de l'enseignement supérieur.

L'éducation au développement durable est essentielle pour sensibiliser les futurs citoyens aux enjeux environnementaux. Depuis 2020, les programmes des écoles, collèges et lycées prennent désormais en compte les enjeux environnementaux afin de permettre une compréhension progressive de l'environnement et du vivant. L'enseignement secondaire permet par exemple d'approfondir les thématiques complexes comme le dérèglement climatique, la pollution et la biodiversité. Les filières du supérieur générales et techniques forment les futurs acteurs du changement et leur apportent des connaissances et les outils nécessaires pour s'engager dans des carrières contribuant à la transition écologique.

Le dérèglement climatique a déjà et aura des conséquences sur le système éducatif, ce qui peut altérer la qualité de l'éducation et des apprentissages. Au niveau local, les épreuves du Brevet des collèges ont été impactés en 2018 avec un décalage des épreuves lié à l'apparition d'un épisode de fortes chaleurs. L'accueil des élèves dans les établissements scolaires du territoire pourrait être compromis par les fortes chaleurs. Le confort d'été est directement lié à la végétalisation des espaces bordants les bâtiments d'éducation. La dégradation des établissements peut avoir un impact direct sur la qualité de l'éducation (accès à l'eau potable, RGA, etc.). De manière générale, les événements extrêmes (crue, ruissellement) peuvent compromettre l'accès aux espaces d'éducation.

Diagnostic des activités départementales au regard des enjeux climatiques

Grandes caractéristiques de la collectivité

350 équipements gérés par le Département, sur une surface de 1 million de mètres carrés, dont :

- 108 collèges accueillant près de 56 000 collégiens
- 81 crèches départementales accueillant 4 500 enfants
- 76 centres de protection maternelle et infantile
- 12 foyers
- 9 bâtiments administratifs
- Des cuisines centrales
- Des locaux techniques...

Des infrastructures routières :

- 420 km de voirie départementale
- 350 ponts et tunnels
- 171 km de pistes cyclables sur route départementale

600 hectares d'espaces naturels composés de :

- Une vingtaine de parcs départementaux
- 4 parcs interdépartementaux
- 2 coulées vertes
- Des espaces naturels sensibles

Un patrimoine d'assainissement comptant :

- 847 km de réseaux, unitaires et séparatifs
- 223 stations électromécaniques
- 300 km de branchements

Un parc automobile de 977 véhicules dont :

- 605 véhicules particuliers
- Des cars et des véhicules spécifiques, notamment pour l'assainissement
- 97 véhicules électriques

Une flotte de vélos à assistance électrique :

- 60 vélos dédiés aux déplacements professionnels dont 1 vélo cargo
- 40 vélos mis à disposition des agents pour les déplacements domicile-travail

Un parc informatique de 6 250 ordinateurs dont :

- 3 750 ordinateurs portables

Les missions du Département du Val-de-Marne

Le Département exerce de nombreuses compétences visant à assurer le bien-être et le développement de son territoire. Ses principales missions sont la mise en œuvre et le financement des politiques sociales, telles que la protection maternelle et infantile, l'aide sociale à l'enfance et la gestion des prestations légales telles que le revenu de solidarité active. Il accompagne les personnes en perte d'autonomie, en situation de handicap et soutient les structures en charge de ces personnes. Il met en place de manière volontariste un service d'accueil de jeunes enfants grâce aux crèches départementales. Il accompagne les ménages en situation de précarité énergétique et soutient financièrement la rénovation du parc de logements sociaux. En matière d'éducation, le Département a la charge de la construction, de l'entretien et de l'équipement des collèges. Il soutient des actions et des associations dans le domaine de la culture et du sport.

Le Département est également un acteur de l'aménagement du territoire. En tant que responsable de la gestion des espaces naturels sensibles et de la gestion des parcs départementaux, il participe à la protection de la biodiversité et à l'amélioration du cadre de vie des habitants. Il assure la gestion des infrastructures routières départementales et soutient des projets de transport en commun. Le transport des eaux grises vers les stations d'assainissement est également géré par le Département en petite couronne parisienne.

Bilan carbone du patrimoine et des compétences du Département

La collectivité a émis près de 90 000 tonnes d'équivalent CO₂ selon les données du Bilan d'émission de gaz à effet de serre (BEGES) de 2019. Ce bilan prend en compte les trois scopes :

- **Scope 1** : émissions directes de gaz à effet de serre issues de combustibles fossiles (pétrole, gaz, charbon...) ;
- **Scope 2** : émissions indirectes résultant de la consommation d'énergie achetée et consommée par l'organisation (électricité et réseaux de chaleur / froid) ;
- **Scope 3** : émissions liées aux activités en amont et en aval de la collectivité (produits et services achetés, transport et logistique, déchets, etc.).

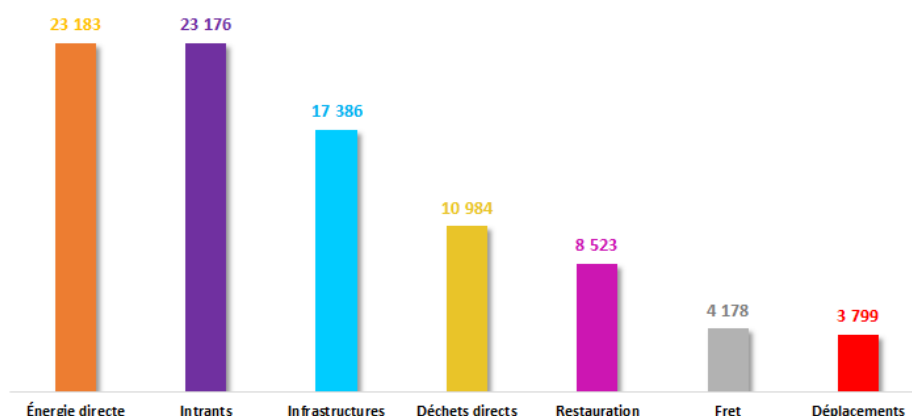


Figure 7 : Emissions de GES par poste du Département en 2019 (Scope 1, 2 et 3), en tonne équivalent CO₂

Les émissions liées au poste « énergie directe » représentent 23 190 tCO₂e. Il s'agit des émissions liées à consommation d'énergie des bâtiments. Elles ont diminué de près de 7,3 % depuis 2010, grâce aux efforts d'économie d'énergie, à la rénovation du patrimoine bâti, au recours aux énergies renouvelables.

Les émissions du poste « Intrants » atteignent près de 23 180 tCO₂e. Ces émissions recouvrent l'ensemble des achats de matériel, de bureautique, de fournitures, etc.

Les émissions du poste « Infrastructures » atteignent 17 390 tCO₂e. Ce poste est en diminution : de 8 % entre 2013 et 2016 et de 3 % entre 2016 et 2019. Cette baisse s'explique notamment par la diminution du nombre de travaux entrepris. De ce fait les émissions liées à l'immobilisation des bâtiments baissent.

Les émissions du poste « Déchets directs » atteignent près de 10 980 tCO₂e en 2019. Elles sont principalement dues aux déchets produits dans le cadre de la gestion du réseau d'assainissement départemental.

Les émissions du poste « Restauration » atteignent près de 8 520 tCO₂e en 2019. Le Département assure la fourniture de plus milliers de repas chaque semaine, servis en grande majorité dans les collèges. Ce poste est en augmentation de 5% entre 2016 et 2019, en raison d'une augmentation globale du nombre de repas servis.

Les émissions du poste « Fret » atteignent 4 180 tCO₂e en 2019. Le fret provient principalement du transport de déchets de chantiers. Les émissions de GES du poste Fret sont en hausse entre les années 2016 et 2019, mais globalement en baisse entre 2010 et 2019.

Les émissions du poste « Déplacements » atteignent près de 3 800 tCO₂e en 2019. Employant près de 8 000 agents, le Département génère un nombre conséquent de déplacements à la fois professionnels et domicile-travail. Les émissions de GES du poste Déplacements sont en forte baisse entre les années 2016 et 2019.

Importance de l'adaptation pour les services publics départementaux

Le Département va faire face à de multiples aléas climatiques qui pourront impacter la continuité du service public en fonction de la vulnérabilité de son patrimoine. En effet, le dérèglement climatique, en intensifiant et en augmentant la fréquence des événements extrêmes, exacerbe les risques climatiques.

Parmi les principaux aléas auxquels la collectivité est exposée figurent les inondations par débordement de cours d'eau. Ces crues peuvent menacer l'accès aux bâtiments et dégrader les infrastructures et réseaux départementaux, compromettant leur intégrité et générant des pollutions environnementales.

Le Département est également confronté aux effets des canicules. Ces épisodes de chaleur extrême perturbent le fonctionnement des services départementaux, notamment en raison de l'inconfort thermique qu'ils engendrent dans les bâtiments, affectant potentiellement l'accueil des usagers et les conditions de travail des agents. De plus, les canicules peuvent fragiliser les systèmes techniques de la collectivité, entraînant des déformations de chaussées et des surchauffes des systèmes informatiques.

Les sécheresses représentent un défi majeur pour la collectivité, qui dépend fortement des approvisionnements en eau pour assurer l'arrosage des plantations. Ces épisodes de sécheresse prolongés fragilisent également les bâtiments et les réseaux départementaux, nécessitant des interventions de maintenance et de réparation accrues.

Enfin, la prolifération d'espèces exotiques envahissantes constitue une menace croissante pour la santé des populations et la biodiversité départementale. Ces espèces invasives perturbent les écosystèmes naturels et représentent un risque sanitaire non négligeable.

2

LES ENGAGEMENTS DE LA STRATÉGIE CLIMAT DÉPARTEMENTALE

Engagement 1

Intégrer les enjeux environnementaux dans l'action médico-sociale pour accompagner la transition écologique et préserver la santé des habitants

Le Département assume un rôle central dans la mise en œuvre des politiques sociales. Il pilote des politiques à destination des enfants pris en charge en protection de l'enfance, à destination des populations en perte d'autonomie et en situation de précarité économique. Il accompagne également les publics les plus jeunes, grâce à son action volontariste d'accueil dans les crèches départementales et au suivi des nouveau-nés, des futures mères et des jeunes mères dans le cadre de la protection maternelle et infantile. Enfin, levier majeur, il soutient les acteurs du secteur médico-social via des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens. Ces contrats sont une opportunité pour intégrer les enjeux de transition écologique dans les pratiques de ces structures.

Les publics accompagnés par le Département du Val-de-Marne peuvent être en fonction de leur âge, de leurs conditions de vie et de leur niveau de ressources plus ou moins vulnérables aux conséquences du dérèglement climatique du fait de leur état physique et de leur situation socio-économique. De plus, bien que les publics en situation de précarité socio-économique émettent en moyenne moins de gaz à effet de serre, ils disposent également de marges de manœuvre plus limitées d'action. Il est nécessaire d'améliorer leurs conditions de vie pour renforcer leur capacité à faire face au dérèglement climatique, et leur permettre de prendre part à la transition écologique, dans une logique de solidarité.

La transition écologique est également une opportunité pour les publics accompagnés par le Département. C'est une source de lien social pour les personnes en situation de handicap, les personnes âgées ou isolées. Elle peut également être source d'emplois et de réinsertion professionnelle pour les jeunes ou les actifs en difficulté socio-économique. Le Département vise ainsi à faire de la transition écologique un levier pour répondre aux problématiques sociales ou économiques rencontrées par les publics qu'il accompagne.

Le Département confirme son engagement en faveur de la santé environnementale dans une logique « One Health » (une seule santé), pour améliorer la santé des habitants, des animaux et des écosystèmes. A travers sa feuille de route santé 2024-2028, le Département compte mieux intégrer les enjeux de santé environnementale afin de lutter contre les perturbateurs endocriniens et mieux comprendre et agir contre les inégalités environnementales de santé. La stratégie climat apporte une dimension thématique supplémentaire avec la prise en compte de l'impact des conséquences du dérèglement climatique sur la santé et le bien-être des habitants.

Action n°1.1. Favoriser le lien social et l'insertion socio-professionnelle des publics en situation de précarité grâce à la transition écologique

Objectifs stratégiques :

- Réduire la précarité socio-économique des publics accompagnés par le Département ;
- Orienter les usagers vers des consommations de qualité et plus accessibles ;
- Associer les publics accueillis ou accompagnés par le Département à la transition écologique.

Action n°1.2. Favoriser la santé environnementale et l'adaptation aux aléas climatiques des publics accompagnés par le Département

Objectifs stratégiques :

- Améliorer le confort thermique et la résilience climatique des établissements accueillant des personnes en situation de vulnérabilité (EHPAD/résidences autonomie, foyers) ;
- Réduire l'exposition des Val-de-Marnais aux polluants et aux perturbateurs endocriniens ;
- Atteindre 100 % des produits respectueux de la santé dans les marchés publics ;
- Obtenir le "Label Vie" pour une crèche par territoire à horizon 2026.

Engagement 2

Repenser le territoire pour atténuer le dérèglement climatique et permettre l'adaptation des Val-de-Marnais face aux aléas climatiques

Le Département joue un rôle important dans l'aménagement du territoire, d'une part à travers les avis qu'il peut rendre sur des documents ou projets d'aménagement en tant que personne publique associée, et d'autre part, en tant que maître d'ouvrage pour les travaux de construction, de rénovation ou d'entretien relatifs aux infrastructures routières, aux bâtiments publics (collèges, crèches, centres de protection maternelle et infantile, espaces départementaux des solidarités), au réseau d'assainissement. En tant que gestionnaire des espaces naturels sensibles et de parcs départementaux, le Département du Val-de-Marne agit également sur l'amélioration du cadre de vie des habitants et le renforcement des continuités écologiques.

Afin de réduire les impacts environnementaux directement liés à ses activités d'aménagement, le Département s'engage à intégrer, dans une logique transversale, l'ensemble des enjeux environnementaux dans les opérations qu'il conduit. Pour réduire en particulier les émissions de gaz à effet de serre liées aux transports, deuxième source d'émission à l'échelle du territoire, le Département entend promouvoir et favoriser l'accès à des solutions de mobilité bas carbone, en particulier la marche et le vélo, à travers sa stratégie vélo départementale. Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel, le Département va prolonger son soutien à la rénovation du parc social à travers sa politique de l'habitat qui a fait l'objet d'une évolution en 2023 : les aides aux bailleurs sociaux sont modulées en fonction des gains énergétiques obtenus lors des opérations de réhabilitation et d'acquisition-amélioration.

Alors que le Département a été marqué par une importante consommation des terres et une proportion de terres artificialisées importantes, les écosystèmes et les ressources naturelles du Val-de-Marne vont faire l'objet de pressions nouvelles en raison de l'augmentation des conséquences du dérèglement climatique. Pour protéger le cadre de vie des habitants et leur permettre de faire face aux conséquences du dérèglement climatique, le Département agit en faveur de la préservation des espaces naturels et agricoles et le renforcement des continuités écologiques pour améliorer l'état de la biodiversité sur le territoire. Afin de réduire le rythme de l'artificialisation des sols, il pilote une démarche de Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels (PPAEN). Le Département favorise l'accroissement de la place du végétal et sa préservation en milieu à travers le plan 50 000 arbres et la stratégie Nature en Val-de-Marne. La préservation de la ressource en eau, qui fait l'objet de tensions sur sa quantité et sur sa qualité, est également un enjeu majeur pour le Département qui entend maintenir et renforcer son action en faveur de la lutte contre les pollutions et de la restauration des milieux naturels.

Action n°2.1. Intégrer la transition écologique dans la politique départementale d'aménagement

Objectifs stratégiques :

- Réduire la pression foncière en visant l'objectif de « zéro artificialisation nette » sur les opérations départementales d'ici 2030 ;
- Favoriser la prise en compte de la transition écologique de manière transversale dans les projets d'aménagement.

Action n°2.2. Préserver la biodiversité et les ressources naturelles en protégeant les espaces verts, naturels et agricoles du territoire

Objectifs stratégiques :

- Augmenter le nombre d'arbres plantés sur le territoire : objectif 50 000 arbres ;
- Renforcer les continuités écologiques sur l'ensemble du territoire ;
- Favoriser la reconquête d'espaces verts et naturels et recréer des habitats fonctionnels pour la faune et la flore ;
- Maintenir les surfaces existantes d'espaces agricoles (3,5%), verts et naturels (14%) et viser une augmentation ;
- Augmenter les surfaces cultivées en agriculture biologique, en agroécologie et la présence des haies.

Action n°2.3. Préserver le milieu naturel aquatique en prévenant les pollutions et en restaurant des écosystèmes fonctionnels

Objectifs stratégiques :

- Permettre la baignade en Seine et en Marne grâce à la bonne qualité de l'eau ;
- Maintenir une diversité d'espèces et des écosystèmes fonctionnels ;
- Amplifier le phénomène d'auto-épuration par des solutions fondées sur la nature.

Action n°2.4. Promouvoir et favoriser l'accès à des solutions de mobilité sobre

Objectifs stratégiques :

- Atteindre 660 km d'aménagements cyclables cumulés sur le territoire ;
- Réduire l'autosolisme à travers le report modal vers les modes actifs et les transports en commun.

Action n°2.5. Favoriser le développement d'un habitat écologique et résilient, permettant de réduire la précarité énergétique des habitants

Objectifs stratégiques :

- Contribuer à l'éradication des passoires thermiques en augmentant la part de logements avec des DPE A, B, C ou D ;
- Accompagner les ménages modestes dans la réhabilitation thermique du parc privé ;
- Accroître la végétalisation du foncier des bailleurs sociaux.

Engagement 3

Entretenir des patrimoines et des réseaux sobres, résilients et économes en ressources, en privilégiant la maintenance et l'amélioration de l'existant

Le Département est gestionnaire d'un patrimoine majeur dans le Val-de-Marne : il entretient 847 km de réseaux d'assainissement, 420 km de voirie, 600 hectares d'espaces verts et plusieurs dizaines de milliers d'arbres.

L'utilisation des bâtiments ainsi que les travaux publics contribuent de manière significative aux émissions de gaz à effet de serre du patrimoine départemental, ainsi qu'à d'autres pressions environnementales telles que la consommation d'eau, les émissions de polluants dans l'air et l'artificialisation des sols.

Parallèlement, l'amplification du dérèglement climatique va avoir des conséquences sur les infrastructures et patrimoines du Département. Les aléas climatiques peuvent entraîner le dysfonctionnement d'infrastructures techniques (système d'assainissement, voirie), accroître la pression sur la biodiversité, entraîner la fermeture des bâtiments et rendre les espaces publics inconfortables pour les usagers, ce qui représente un risque pour la continuité et la qualité des services publics Départementaux.

Pour répondre à ces défis, le Département s'engage à réduire les impacts environnementaux directement liés à la conception, l'entretien ou l'utilisation du patrimoine départemental. S'agissant des bâtiments, le Département met en œuvre un schéma directeur de la transition énergétique du patrimoine bâti qui vise à diviser par 7 les émissions de GES du patrimoine bâti départemental par rapport à 2012 et à diviser par 2 les consommations d'énergie finale du patrimoine bâti départemental par rapport à 2012. Le Département développe également l'utilisation des énergies renouvelables, notamment à travers l'installation de panneaux photovoltaïques, pour réduire l'utilisation des énergies fossiles. Ces actions seront complétées par la mise en place de mesures visant à réduire les impacts environnementaux des projets d'infrastructures du Département, dans une logique de cycle de vie, de la conception, en passant par l'utilisation, jusqu'à la démolition.

Le Département renforcera également son action en faveur de l'adaptation de son patrimoine aux conséquences du dérèglement climatique. Il dispose déjà d'un plan d'adaptation des bâtiments départementaux qui vise à assurer la résilience des bâtiments face aux conséquences du dérèglement climatique. Cette démarche sera étendue à l'ensemble des infrastructures routières, aux réseaux d'assainissement et au patrimoine arboré du Département afin d'assurer réduire leurs vulnérabilités face aux aléas climatiques. Cela permettra de garantir la continuité et la qualité des services publics départementaux.

Action n°3.1. Eviter et réduire les impacts environnementaux des infrastructures conçues ou commanditées par le Département tout au long de leur cycle de vie

Objectifs stratégiques :

- Analyser les impacts environnementaux des chantiers supérieurs à 5M€ d'ici 2026 ;
- Favoriser la sobriété énergétique sur l'ensemble des chantiers conduits par le Département : obtenir le label Chantier Zéro Carbone (CZC) sur 30% des projets d'infrastructure d'un montant supérieur à 5M€ d'ici 2028.

Action n°3.2. Privilégier l'amélioration et la rénovation des patrimoines et infrastructures existants de manière innovante et écologique

Objectifs stratégiques :

- Diviser par 7 les émissions de GES du patrimoine bâti départemental par rapport à 2012 (23 684 T CO₂eq) ;
- Diviser par 2 les consommations d'énergie finale du patrimoine bâti départemental par rapport à 2012 (143 796 MWh) ;
- Réduire la facture énergétique du Département ;
- Augmenter la part de consommation d'énergies renouvelables dans les consommations du patrimoine.

Action n°3.3. Renforcer l'adaptation et la résilience des patrimoines départementaux face au dérèglement climatique

Objectifs stratégiques :

- Anticiper l'évolution du climat à horizon 2050 dans le cadre de la construction et de la rénovation des infrastructures routières, d'assainissement et du patrimoine afin d'assurer leur résilience ;
- Réduire la vulnérabilité des bâtiments et réseaux aux crues et aux canicules ;
- Réduire les coûts découlant des aléas climatiques et de l'usure induite.

Engagement 4

Sensibiliser et mobiliser les acteurs du territoire en faveur de l'action climatique

Au titre de ses compétences dans le domaine culturel et sportif, le Département est en lien et soutient une multitude d'acteurs du sport et de la culture. Le Département soutient plusieurs associations dédiées à la transition écologique et à la protection de l'environnement. Il coopère également avec les acteurs de l'enseignement supérieur présents sur le territoire. Le Département est propriétaire des collèges et propose des actions pédagogiques à destination des collégiens. Dans le cadre de la coopération décentralisée, le Département apporte son expertise à d'autres territoires à l'échelle internationale.

Les activités sportives et culturelles génèrent des impacts environnementaux et seront impactées par les conséquences du dérèglement climatique. Le Département travaillera, en lien avec les acteurs concernés, à la promotion des outils existants permettant de mesurer et réduire les impacts environnementaux des événements sportifs ou culturels. En parallèle, le Département facilitera la transmission d'informations sur les enjeux relatifs à l'adaptation au dérèglement climatique dans la gestion des installations sportives et culturelles.

La mise en œuvre de la transition écologique nécessite la mobilisation de l'ensemble des forces vives du territoire. Pour favoriser la mobilisation des citoyens et des associations, le Département créera des espaces pour favoriser la coopération et le partage d'expérience entre les associations. Le Département entend également s'appuyer sur les acteurs de l'enseignement supérieur présents sur son territoire pour mener des projets de recherche appliquées ainsi que pour favoriser la diffusion des connaissances scientifiques auprès des citoyens et des associations. Pour mobiliser les collèges en faveur de la transition écologique, le Département va poursuivre ses actions de sensibilisation à destination des collégiens.

Les enjeux environnementaux et les solutions relatives à la mise en œuvre de la transition écologique dépassent bien souvent le cadre des limites administratives et la répartition des compétences entre acteurs publics. C'est la raison pour laquelle le Département s'attachera à favoriser un dialogue territorial avec les acteurs publics du territoire pour rendre plus efficaces les projets visant à atténuer les émissions de gaz à effet de serre. Le Département souhaite également partager ses meilleures pratiques avec les collectivités territoriales à l'échelle nationale, tout en s'inspirant des bonnes pratiques mises en place dans d'autres territoires, y compris à l'échelle internationale.

Action n°4.1. Prendre en compte la lutte contre le dérèglement climatique dans le soutien à la vie sportive, culturelle et associative

Objectifs stratégiques :

- Favoriser la réduction des impacts environnementaux des activités sportives et culturelles ;
- Mesurer les émissions de gaz à effet de serre des événements subventionnés par le Département ;
- Intégrer progressivement des critères environnementaux dans les aides qui concernent les acteurs sportifs, culturels et associatifs.

Action n°4.2. Faciliter la mobilisation des citoyens, des associations et des scientifiques en faveur de l'action climatique

Objectifs stratégiques :

- Soutenir et promouvoir l'action environnementale des citoyens et des associations ;
- Soutenir l'amélioration des connaissances scientifiques en matière climatique et les vulgariser auprès du grand public.

Action n°4.3. Sensibiliser les collégiens aux enjeux environnementaux en renforçant l'offre de l'action éducative et en impliquant les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche

Objectifs stratégiques :

- Former les écocitoyens de demain en fournissant aux collégiens une animation sur la transition écologique ;
- Donner la parole aux collégiens en élaborant une charte des collèges val-de-marnais pour le climat.

Action n°4.4. Favoriser la coordination et le dialogue climatiques de l'échelle locale à l'échelle internationale

Objectifs stratégiques :

- Participer à une action climatique cohérente et efficace à l'échelle territoriale ;
- Inspirer et s'inspirer des actions mises en place dans d'autres régions du monde.

Engagement 5

Rendre l'administration départementale exemplaire en matière environnementale et résiliente pour assurer la continuité des services publics

Le Département, comme l'ensemble des administrations publiques, est tenu de respecter des obligations réglementaires en matière environnementale. Ces obligations concernent l'alimentation à travers la restauration collective dans les bâtiments administratifs et les collèges, le remplacement des véhicules thermiques par des véhicules électriques et à très faibles émissions, la consommation d'énergie des bâtiments administratifs et la réduction et le tri des déchets générés par la restauration collective ou les activités quotidiennes. Toutes ces réglementations visent à réduire l'empreinte environnementale des services publics.

Le Département entend jouer pleinement son rôle dans la réduction de l'empreinte environnemental des services publics, en agissant directement sur son patrimoine et en utilisant les leviers dont il dispose pour rendre l'administration éco-exemplaire. Le Département dispose d'un projet d'administration, dont l'un des axes vise à réduire les impacts de l'alimentation, des mobilités, des déchets et du numérique sur l'environnement.

Le Département mobilise le levier de la commande publique pour accélérer la transition écologique. Adopté en 2023, le Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) 2023-2028, a fixé deux grands objectifs : une montée en charge des critères environnementaux dans les marchés conformément aux attentes de la loi « climat et résilience » ; l'intégration d'une pondération du critère de sélection des offres en matière environnementale à un niveau suffisant pour être discriminant. Le Département va également renforcer son ingénierie en matière administrative et financière pour favoriser la transition écologique des tiers avec lesquels il contractualise ainsi que pour réduire les dépenses défavorables à l'environnement, tout en maximisant l'impact environnemental positif des dépenses favorables à l'environnement. A ce titre, l'exercice de budgétisation verte sera croisé avec une analyse de l'impact physique des activités du Département pour structurer un dialogue budgétaire et environnemental.

Pour accompagner la mise en œuvre de ces orientations et plus globalement de la stratégie climat, l'administration s'est dotée d'un plan de formation à la transition écologique. Avec plus de 8 000 agents et 250 métiers, il est nécessaire de sensibiliser les agents aux enjeux écologiques et d'intégrer dans les formations métiers des éléments en lien avec la transition écologique. De plus, le Département favorisera le bien-être au travail de tous les agents, en particulier face aux aléas climatiques, pour pouvoir mettre en œuvre la transition écologique dans de bonnes conditions.

Action n°5.1. En lien avec le projet d'administration, réduire les impacts environnementaux des activités départementales

Objectifs stratégiques :

- Réduire les impacts environnementaux de la restauration collective et du numérique ;
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre des déplacements professionnels.

Action n°5.2. Déployer le plan de formation des agents à la transition écologique

Objectifs stratégiques :

- Sensibiliser l'ensemble des agents à la transition écologique d'ici fin 2027 ;
- Accompagner la montée en compétences des agents en fonction de leurs métiers et missions ;
- Former l'ensemble des cadres au management et au pilotage de la transition écologique.

Action n°5.3. Intégrer les enjeux environnementaux dans les modalités d'organisation du travail et les enjeux de santé et de sécurité au travail

Objectifs stratégiques :

- Assurer à chaque agent des conditions de travail adaptées face aux aléas climatiques ;
- Fournir des équipements de protection individuels adaptés à chaque agent.

Action n°5.4. Intégrer les enjeux environnementaux dans l'ingénierie financière et administrative pour assurer la mise en œuvre de la stratégie climat

Objectifs stratégiques :

- Réduire significativement les dépenses défavorables à l'environnement d'ici à 2030 ;
- Intégrer des critères environnementaux dans les conventions et subventions portées par le Département ;
- Renforcer l'attractivité des métiers départementaux en valorisant les engagements environnementaux du Département.

3

PLAN D'ACTION

SYNTHÈSE DU PLAN D'ACTION

1	Intégrer les enjeux environnementaux dans l'action médico-sociale pour accompagner la transition écologique et préserver la santé des habitants
1.1	Favoriser le lien social et l'insertion socio-professionnelle des publics suivis ou accompagnés par le Département grâce à la transition écologique
1.1.1	Favoriser l'insertion socio-professionnelle par l'intermédiaire des emplois de la transition écologique
1.1.2	Favoriser la participation à la transition écologique des publics accompagnés par le Département
1.1.3	Favoriser le lien social et la qualité de vie à travers la démocratie participative locale et des projets en faveur de l'environnement
1.2	Favoriser la santé environnementale et l'adaptation aux aléas climatiques des publics accompagnés par le Département
1.2.1	Améliorer la connaissance des pollutions environnementales et des risques climatiques sur la santé des publics et les structures d'accueil
1.2.2	Protéger les populations suivies ou accompagnées par le Département face aux effets du dérèglement climatique par la prévention, l'adaptation et la solidarité
1.2.3	Promouvoir la santé environnementale auprès des usagers et des professionnels des établissements médico-sociaux du Département

2	Repenser le territoire pour atténuer le dérèglement climatique et permettre l'adaptation des Val-de-Marnais face aux aléas climatiques
2.1	Intégrer la transition écologique dans la politique départementale d'aménagement
2.2	Préserver la biodiversité et les ressources naturelles en protégeant les espaces naturels et agricoles du territoire
2.2.1	Favoriser la protection des espaces agricoles et la transition agricole vers des modèles durables et résilients
2.2.2	Favoriser la protection des espaces naturels, des Espaces Naturels Sensibles et leur adaptation au dérèglement climatique
2.2.3	Renforcer et développer la trame verte en milieu urbain
2.2.4	Renforcer et développer la trame brune
2.2.5	Renforcer et développer la trame noire
2.3	Préserver le milieu naturel aquatique en prévenant les pollutions et en restaurant des écosystèmes fonctionnels
2.4	Promouvoir et favoriser l'accès à des solutions de mobilité sobre
2.4.1	Renforcer la place du piéton dans l'espace public
2.4.2	Mettre en œuvre la stratégie vélo départementale
2.4.3	Soutenir l'offre de transports en commun en améliorant la qualité et la régularité du service ainsi que son accessibilité
2.5	Favoriser le développement d'un habitat écologique et résilient, permettant de réduire la précarité énergétique des habitants

3	Concevoir et entretenir des patrimoines et des réseaux sobres, résilients et économes en ressources, en privilégiant la maintenance et l'amélioration de l'existant
3.1	Eviter et réduire les impacts environnementaux des infrastructures conçues ou commanditées par le Département tout au long de leur cycle de vie
3.1.1	En amont de la conception des projets et lors de la réalisation des chantiers, mesurer les impacts environnementaux, notamment les gaz à effet de serre, pour renforcer l'aide à la décision
3.1.2	Lors de la construction, favoriser l'utilisation de matériaux et de techniques de construction durables
3.1.3	Lors de l'utilisation des infrastructures, améliorer la mesure des émissions de gaz à effet de serre, des consommations d'énergie et d'eau afin de les réduire
3.2	Privilégier l'amélioration et la rénovation des patrimoines et infrastructures existants de manière innovante et écologique
3.2.1	Poursuivre la politique de rénovation globale des bâtiments départementaux
3.2.2	Favoriser le déploiement des énergies renouvelables sur le patrimoine bâti départemental
3.2.3	Favoriser l'innovation dans la construction et l'aménagement des bâtiments et du patrimoine
3.3	Renforcer l'adaptation et la résilience des patrimoines départementaux face au dérèglement climatique
3.3.1	Adapter les bâtiments départementaux, leurs parcelles et leurs usages
3.3.2	Mettre en place des stratégies d'adaptation des réseaux routiers et d'assainissement
3.3.3	Renforcer l'adaptation et la résilience du patrimoine végétal du Département
3.3.4	Développer la prévention du risque inondation dans l'ensemble des politiques départementales
3.3.5	Développer une stratégie de gestion des assurances au regard des aléas climatiques

4	Sensibiliser et mobiliser les acteurs territoriaux et les partenaires en faveur de l'action climatique
4.1	Prendre en compte la lutte contre le dérèglement climatique dans le soutien à la vie sportive, culturelle et associative
4.1.1	Accompagner les acteurs sportifs dans la réduction de leur empreinte environnementale et dans l'adaptation des infrastructures et pratiques sportives face aux aléas climatiques
4.1.2	Accompagner les acteurs culturels dans la réduction de leur empreinte environnementale et leur adaptation au dérèglement climatique
4.1.3	Accompagner les acteurs associatifs dans la transition écologique par les aides publiques et la sensibilisation
4.2	Faciliter la mobilisation des citoyens, des associations et des scientifiques en faveur de l'action climatique
4.2.1	Renforcer l'engagement des citoyens par la sensibilisation et la mobilisation des associations environnementales et solidaires
4.2.2	Renforcer la coopération avec les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche pour répondre aux besoins territoriaux de recherche, d'innovation et de sensibilisation sur les sujets environnementaux
4.3	Sensibiliser les collégiens aux enjeux environnementaux en renforçant l'offre de l'action éducative et en impliquant les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche
4.4	Favoriser la coordination et le dialogue climatiques de l'échelle locale à l'échelle internationale

5	Rendre l'administration départementale exemplaire en matière environnementale et résiliente pour assurer la continuité des services publics
5.1	En lien avec le projet d'administration, réduire les impacts environnementaux des activités départementales
5.1.1	Structurer et mettre en œuvre une stratégie numérique responsable
5.1.2	Réduire l'empreinte environnementale de l'alimentation dans les structures départementales
5.1.3	Accélérer la mise en œuvre de solutions de mobilité bas carbone pour les agents : électrification du parc, covoiturage, vélos de service
5.1.4	Utiliser le levier de la commande publique pour atteindre les objectifs de la stratégie climat
5.1.5	Favoriser la réduction des déchets produits par les activités départementales
5.1.6	Favoriser l'éco-responsabilité des événements organisés par le Département
5.2	Déployer le plan de formation des agents à la transition écologique
5.2.1	Déployer des modules de sensibilisation à la transition écologique pour tous les agents
5.2.2	Identifier ou concevoir des formations métiers pour faire évoluer les pratiques professionnelles
5.2.3	Favoriser la diffusion des connaissances environnementales et des outils de management et de pilotage de la transition écologique auprès des cadres
5.3	Intégrer les enjeux environnementaux dans les modalités d'organisation du travail et les enjeux de santé et de sécurité au travail
5.4	Intégrer les enjeux environnementaux dans l'ingénierie financière et administrative pour assurer la mise en œuvre de la stratégie climat
5.4.1	Structurer et mettre en place un dialogue budgétaire et environnemental pour assurer la mise en œuvre des stratégies environnementales
5.4.2	Intégrer les orientations de la stratégie climat dans les conventions de financement ou de partenariat du Département
5.4.3	Intégrer les engagements environnementaux du Département dans les processus de recrutement et de management des agents

ENGAGEMENT 1 : INTÉGRER LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DANS L'ACTION MÉDICO-SOCIALE POUR ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET PRÉSERVER LA SANTÉ DES HABITANTS

Les publics accompagnés par le Département du Val-de-Marne peuvent être, du fait de leur état physique ou de leur situation socio-économique, plus vulnérables aux conséquences du dérèglement climatique. Ils disposent également de marges de manœuvre plus limitées d'action. Face à ce constat, le Département affirme sa volonté de faire de la transition écologique un levier pour améliorer leurs conditions de vie. Le Département renforcera ses actions en faveur de la promotion de la santé environnementale, dans une logique "une seule santé" pour améliorer la santé des habitants du territoire, ainsi que celle des écosystèmes.

1	Intégrer les enjeux environnementaux dans l'action médico-sociale pour accompagner la transition écologique et préserver la santé des habitants
1.1	Favoriser le lien social et l'insertion socio-professionnelle des publics suivis ou accompagnés par le Département grâce à la transition écologique
1.1.1	Favoriser l'insertion socio-professionnelle par l'intermédiaire des emplois de la transition écologique
1.1.2	Favoriser la participation à la transition écologique des publics accompagnés par le Département
1.1.3	Favoriser le lien social et la qualité de vie à travers la démocratie participative locale et des projets en faveur de l'environnement
1.2	Favoriser la santé environnementale et l'adaptation aux aléas climatiques des publics accompagnés par le Département
1.2.1	Améliorer la connaissance des pollutions environnementales et des risques climatiques sur la santé des publics et les structures d'accueil
1.2.2	Protéger les populations suivies ou accompagnées par le Département face aux effets du dérèglement climatique par la prévention, l'adaptation et la solidarité
1.2.3	Promouvoir la santé environnementale auprès des usagers et des professionnels des établissements médico-sociaux du Département

1.1.1. Favoriser l'insertion socio-professionnelle par l'intermédiaire des emplois de la transition écologique

Mise en œuvre

Identifier les opportunités et les acteurs permettant l'insertion sociale et professionnelle à travers des activités liées à la transition écologique :

- Identifier les associations qui œuvrent en faveur de la transition écologique, notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, afin de favoriser l'insertion sociale des demandeurs d'emploi ;
- Recenser les structures et les emplois en lien avec la transition écologique sur le territoire, de manière partenariale avec les acteurs de l'insertion professionnelle.

Accompagner les publics en situation d'insertion socio-professionnelle et soutenir les structures qui favorisent le lien social ou le retour vers l'emploi à travers des actions liées à la transition écologique :

- Favoriser, en partenariat avec les acteurs du territoire, la mise en relation entre les demandeurs d'emploi suivis par le Département et les organisations ou associations dont le champ d'activité porte sur la transition écologique et solidaire ;
- Accompagner et soutenir les actions associatives qui visent à la découverte des métiers de la transition écologique au sein des quartiers Politique de la Ville ;
- Créer des actions collectives autour de la transition écologique à destination des publics des EDS.

Mobiliser les professionnels de l'insertion socio-professionnelle :

- Informer les professionnels de la DASIPE, notamment au sein des espaces départementaux des solidarités (EDS) et de l'équipe spécialisée emploi (ESE), et les partenaires du Département sur les opportunités qui découlent de la transition écologique pour les personnes en situation d'insertion socio-professionnelle (ressourceries, tiers-lieux, associations diverses) ;
- Mettre à disposition des professionnels de l'insertion socio-professionnelle une cartographie des acteurs qui offrent des opportunités professionnelles ou proposent des activités en lien avec la transition écologique.

Impacts

Bénéfices attendus :

- Augmentation du taux d'insertion à travers les métiers liés à la transition écologique ;
- Meilleure diffusion et connaissance des métiers et compétences dans le domaine de la transition écologique ;
- De nouvelles possibilités de recréer du lien social pour les personnes éloignées de l'emploi.

Publics visés : Val-de-Marnais en recherche d'emploi suivis ou accompagnés par le Département

Pilotage et suivi

Pilote de l'action :

Direction de l'Action Sociale, de l'Insertion et des Parcours vers l'Emploi (DASIPE)

Partenaires internes :

Direction de l'Aménagement de l'Innovation et des Solidarités Territoriales (DAIST), DACTES, Direction de la Protection de l'Enfance et de la Jeunesse (DPEJ)

Partenaires externes :

France travail, Chambre des métiers et de l'artisanat, Chambre de commerce et de l'industrie, Pôle Compétence et Initiatives, Missions Locales, Centres communaux d'action sociale (CCAS), Structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE), Associations

Indicateurs de suivi :

- Réalisation d'une cartographie des acteurs et structures
- Nombre d'agents de la DASIPE informés
- Nombre de SIAE financées œuvrant pour la transition écologique

Indicateurs d'impact :

- Nombre d'emplois "verts" pourvus par les publics suivis par le Département

1.1.2. Favoriser la participation à la transition écologique des publics accompagnés par le Département

Mise en œuvre

Recenser et cartographier les structures et initiatives qui favorisent l'accompagnement de la transition écologique au quotidien :

- Produire une cartographie des initiatives ou projets en matière d'alimentation, de mobilités et d'économie circulaire qui permettent aux Val-de-Marnais en situation de précarité ou de vulnérabilité de prendre part à la transition écologique ;
- Sur cette base, alimenter la base de connaissances de la Direction de l'Action Sociale, de l'Insertion et des Parcours vers l'Emploi (DASIPE) ainsi que la cartographie des acteurs de l'ESS citée précédemment.

Rendre les publics en situation de vulnérabilité ou de précarité socio-économique acteurs de la transition écologique dans une logique d'accompagnement et de solidarité pour améliorer leur quotidien :

- En matière d'alimentation, informer les professionnels sur les solutions durables en matière d'alimentation (revalorisation, biologique, etc.) afin d'orienter le public vers ces structures, en contractualisant avec les structures du territoire ;
- En matière de mobilité, soutenir l'accès des publics suivis ou accompagnés par le Département à des modes de transport actif et/ou partagé
- En matière d'achat d'équipements mobiliers ou numériques : aider à l'acquisition d'équipements issus du réemploi (contractualisation avec des structures de l'ESS) ; réaliser des temps de sensibilisation sur le réemploi avec des ressourceries ; développer un partenariat avec des acteurs revalorisant des appareils numériques et orienter les publics vers ces solutions.

Renforcer l'efficacité et l'impact des actions en faveur de la mobilité durable et solidaire :

- Identifier des leviers pour renforcer l'efficacité des moyens alloués aux solutions de mobilités bas carbone ;
- Tester les dispositifs expérimentaux de conditionnement de l'aide ;
- Généraliser le(s) dispositif(s) identifié(s) comme le(s) plus efficient(s).

Impacts

Bénéfices attendus :

- Lutte contre la précarité, sous tous ses aspects, des publics en situation de vulnérabilité ;
- Adoption de pratiques de consommation éco-responsable, par le recours aux circuit-court, à la réduction des déchets ;
- Levée des freins à la mobilité pour les publics en situation de précarité ;
- Augmentation de l'inclusion des publics en situation de précarité notamment à travers l'accessibilité au numérique.

Publics visés :

- Professionnels de l'insertion socio-professionnelle (conseillers en insertion professionnelle, travailleurs sociaux...)
- Publics en situation de précarité socio-économique accompagnés en EDS et par les structures partenaires.

Pilotage et suivi

Pilote de l'action :

Direction de l'Autonomie (DA), Direction de l'Habitat (DHAB), DPEJ, DASIPE

Partenaires internes :

DACTES, DAIST

Partenaires externes :

Epiceries solidaires, CCAS, missions locales, Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ), centres sociaux, agences locales de l'énergie, acteurs de l'ESS, associations

Indicateurs de suivi :

- Nombre de jeunes accompagnés par la Direction de la protection de l'enfance et de la jeunesse ayant accès à une solution de mobilité active ou partagée
- Nombre de publics accompagnés par le Département ayant bénéficié d'actions sur la mobilité
- Nombre de publics accompagnés par le Département bénéficiant d'aides en faveur de la mobilité
- Nombre d'usagers orientés vers des solutions durables et solidaires en matière d'alimentation et nombre de structures soutenues

Indicateurs d'impact :

- Part du public des EDS qui se tourne vers au moins deux solutions écologiques (enquête)

1.1.3. Favoriser le lien social et la qualité de vie à travers la démocratie participative locale et des projets en faveur de l'environnement

Mise en œuvre

Favoriser le lien social des publics suivis ou accompagnés par le Département à travers des instances de démocratie participative locales :

- Impulser la création de groupes d'échange sur la transition écologique et solidaire rassemblant des habitants, dont des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, en lien avec des EPHAD, des ESAT, des Accueils de jours et des instances de démocratie participative existantes (comités de quartier, conseils citoyens, amicales des locataires instances des crèches) ;
- Dans ce cadre, identifier et mobiliser les réseaux et structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) qui ont une expertise dans le champ de la transition écologique, de l'accompagnement des publics en situation de vulnérabilité et de l'insertion par l'activité économique ;
- Intégrer dans les instances de démocratie participative locales pilotées par le Département (Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, conférence des enfants et comités de vie sociale, instance de vie des crèches) des temps d'échange sur la transition écologique et s'appuyer sur ces instances pour récolter l'avis et les idées des personnes concernées par les actions de la stratégie climat.

Impulser et soutenir des actions en faveur du lien social et de la préservation de la qualité de vie des personnes en situation de vulnérabilité ou de précarité socio-économique :

- Appuyer les actions ou initiatives collectives visant à améliorer la qualité de vie des publics, déjà mises en place, notamment dans le cadre de l'habitat inclusif (Aide à la Vie Partagée, sensibilisation aux circuits-courts et au local dans l'alimentation, jardins partagés, rupture de l'isolement grâce à l'utilisation du numérique, etc.) ou nouvellement créées ;
- Développer une offre éducative en lien avec la transition écologique à destination des jeunes accompagnés par la Direction de la protection de l'enfance et de la jeunesse, et dans les crèches ;
- Organiser des visites guidées à destination des publics suivis par les directions du pôle Solidarités dans les parcs départementaux pour favoriser le lien social à travers des échanges sur la biodiversité ;
- S'appuyer sur le réseau politique de la ville et son ensemble de partenaires afin de repérer le public en situation de vulnérabilité (missions locales, PCI, Clubs de prévention, Associations de quartier, bailleurs, médiateurs Cités de l'emploi, etc.).

Impacts

Bénéfices attendus :

- Créer du lien social grâce à la transition écologique ;
- Favoriser l'inclusion sociale des personnes âgées, en situation de handicap ou de précarité socio-économique ;
- Développer la démocratie participative locale ;
- Augmenter la part des citoyens sensibilisés à la transition écologique.

Publics visés : Les publics suivis ou accompagnés par les directions du pôle Solidarités :

- Personnes âgées, en situation de handicap et leurs aidants,
- Femmes enceintes,
- Femmes avec enfants de moins de 3 ans,
- Femmes victimes de violences conjugales
- Personnes victimes de violences intrafamiliales,
- Mineurs non accompagnés,
- Bénéficiaires des prestations légales (Revenu de Solidarité Active (RSA), Allocation Adulte Handicap (AAH)
- Jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance et sortants.

Pilotage et suivi

Pilote de l'action :

DA, DPEJ, DASIPE, DACTES

Partenaires internes :

Direction des Espaces Verts et des Paysages (DEVP), DHAB, DAIST, Direction des Relations à la Population (DRP), Direction des Crèches (DC)

Partenaires externes :

Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), Accueil de jours, Établissement et service d'aide par le travail (ESAT), Organismes HLM, associations, CCAS

Indicateurs de suivi :

- Nombre de groupes d'échange sur la transition écologique et solidaire et nombre de participants
- Nombre annuel d'événements à destination des publics soutenus par le Département (directement, ou association subventionnée) en lien avec la transition écologique.
- Proportion d'instances de participation citoyenne pilotées ou non par le Département sensibilisées aux enjeux écologiques

Indicateurs d'impact :

- Enquêtes auprès des personnes membres des groupes d'échange et des participants aux actions portées par le Département pour identifier l'évolution des pratiques écologiques et la création de lien social

1.2.1. Améliorer la connaissance des pollutions environnementales et des risques climatiques sur la santé des publics et les structures d'accueil

Mise en œuvre

Renforcer la connaissance des vulnérabilités environnementales des Val-de-Marnais, notamment dans un contexte de dérèglement climatique :

- Collaborer avec les acteurs de la recherche, les universités et autres acteurs de la santé environnementale (réseaux, associations, etc.) pour mieux appréhender la situation du Val-de-Marne (projet tutoré, projet de recherche, portrait de territoire, etc.) ;
- Poursuivre et renforcer le travail d'identification des zones qui présentent le plus de "points noirs environnementaux", c'est-à-dire des zones géographiques surexposées aux pollutions environnementales (air, bruit, sols, eau, pollutions, îlot de chaleur, espèces exotiques invasives) ;
- Poursuivre et renforcer l'observation territoriale et l'identification des territoires et publics vulnérables en matière de multi-expositions environnementales ;
- Caractériser l'impact des pollutions environnementales et des aléas climatiques sur la santé des personnes les plus vulnérables et les plus exposées ;
- Intégrer dans l'analyse de l'Observatoire des quartiers d'Habitat Social (OQHS) des données croisées entre les risques climatiques et les facteurs socio-économiques dans les Quartiers Politique de la Ville et les intégrer aux contrats de ville.

Renforcer la connaissance des vulnérabilités des infrastructures d'accueil face aux aléas climatiques :

- Caractériser l'exposition des sites départementaux d'accueil des publics face au risque inondation et aux risques climatiques ;
- Recenser les établissements médico-sociaux qui se situent dans des zones surexposées aux pollutions environnementales ou vulnérables face aux aléas climatiques.

Favoriser le partage d'information auprès des gestionnaires d'établissements sociaux et médico-sociaux :

- Elaborer et mettre à disposition un guide permettant de faciliter le diagnostic bâtimentaire au regard des enjeux environnementaux et des aléas climatiques ;
- Partager des actions visant à réduire la consommation énergétique et la vulnérabilité climatique des bâtiments.

Impacts

Bénéfices attendus :

- Meilleure identification des territoires, groupes et infrastructures d'accueil des plus vulnérables face aux aléas climatiques
- Connaissance des conséquences des polluants et nuisances environnementales sur la santé des Val-de-Marnais ;
- Connaissance des vulnérabilités environnementales des populations.

Publics visés :

- Val-de-Marnais ;
- Usagers des structures départementales d'accueil du Département ;
- Responsables de structures d'accueil des publics face aux nuisances environnementales ou aux aléas climatiques.

Pilotage et suivi

Pilote de l'action :

DACTES - DAIST

Partenaires internes :

Direction de la Protection Maternelle et Infantile (DPMIPS), DA, DPEJ, Direction des Bâtiments (DB)

Partenaires externes :

Acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, financeurs, Agence Régional de Santé (ARS), Associations / Réseaux spécialisé(e)s en santé environnement, Etablissements sociaux et médico-sociaux

Indicateurs de suivi :

- Réalisation de la cartographie des nuisances environnementales et risques climatiques et de leurs impacts sur les populations
- Réalisation de la cartographie des risques climatiques et de leurs impacts sur les sites d'accueil départementaux
- Élaboration et mise à disposition d'un guide permettant de faciliter en interne les diagnostics bâtementaires

1.2.2. Protéger les populations suivies ou accompagnées par le Département face aux effets du dérèglement climatique par la prévention, l'adaptation et la solidarité

Mise en œuvre

Mieux recueillir les besoins des publics et les informer sur les risques climatiques :

- Associer les professionnels travaillant dans les EDS pour faire remonter des témoignages d'usagers sur les difficultés qu'ils rencontrent ou pourraient rencontrer lors de canicules ou d'inondations ;
- Elaborer des outils de sensibilisation accessibles sur la transition écologique et les aléas climatiques (méthode FALC - facile à lire et à comprendre ; expositions ambulantes) ;

Soutenir la résilience des populations face aux aléas climatiques :

- Cartographier les espaces frais ou naturels pouvant faire office de refuge face aux fortes chaleurs, ou aux inondations sur la base d'une cartographie des risques climatiques ;
- Evaluer, et le cas échéant, améliorer l'accessibilité de ces espaces aux publics en situation de précarité et à mobilité réduite pour faire face aux aléas climatiques ;
- Adopter un rôle de facilitateur pour la mobilité et l'accès aux soins de santé des publics accompagnés par le pôle Solidarités en cas d'aléas climatiques (canicules, inondations) :
 - Mettre en place des dispositifs de prévention ;
 - Mobiliser un réseau d'acteurs compétents, en s'appuyant une collaboration territoriale des acteurs publics.

Prendre en compte l'adaptation au dérèglement climatique dans les mesures d'accompagnement du Département en lien avec la précarité énergétique :

- Améliorer le repérage des situations de précarité énergétique en faisant le lien entre les logements identifiés comme vétustes et les services en charge de la précarité énergétique :
 - Partager les analyses existantes sur la vétusté et la précarité énergétique pour mieux agir : propositions d'actions et des aides mobilisables ;
 - Poursuivre l'animation du réseau départemental des acteurs de la lutte contre la précarité énergétique.
- Intégrer des conseils pour faire face aux canicules aux visites en lien avec la précarité énergétique :
 - Campagne d'information et appui du tissu associatif et professionnel ;
 - Sensibiliser le prestataire des visites à domicile dans le cadre du Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie (SLIME).

Impacts

Bénéfices attendus :

- Prévention à destination des populations sur les risques climatiques ;
- Protection des publics face aux aléas climatiques.

Publics visés :

- Val-de-Marnais
- Etablissements de santé

Pilotage et suivi

Pilote de l'action :

DACTES

Partenaires internes :

Direction de la Communication (DIRCOM), DASIPE, DA, DB, DHAB, DAIST, Direction des Services de l'Environnement et de l'Assainissement (DSEA)

Partenaires externes :

CCAS, Education nationale, Agences de l'énergie, Établissement Public Territoriaux (EPT)

Indicateurs de suivi :

- Elaboration d'un outil de sensibilisation accessible (méthode FALC)
- Nombre d'espaces refuges accessibles pour tous les publics
- Nombre de ménages accompagnés vis-à-vis du confort thermique

1.2.3. Promouvoir la santé environnementale auprès des usagers et des professionnels des établissements médico-sociaux du Département

Mise en œuvre

Sensibiliser les publics suivis ou accompagnés par les services départementaux à la santé environnementale :

- Renforcer la prévention collective à tous les âges de la vie en mutualisant les compétences des professionnels du Département et en s'appuyant sur les acteurs locaux ;
- Renforcer la lutte contre les perturbateurs endocriniens, en accord avec les orientations de la *Charte villes et territoires sans perturbateurs endocriniens* signée par le Département ;
- Renforcer la lutte contre les cancers, en accord avec les orientations de la charte *Collectivités territoriales et prévention des cancers : agir ensemble pour la santé* signée par le Département ;
- Diffuser des supports d'information à destination du grand public sur les enjeux de la santé environnementale (qualité de l'air, de l'eau, du sol, etc.).

Généraliser les formations à la santé environnementale dans le Département et les diffuser auprès des partenaires :

- Faire connaître largement la formation des professionnels de santé à la santé-environnementale du Centre professionnel et de pédagogie appliquée (CPPA) du Département ;
- Adapter cette formation aux autres professionnels départementaux qui accompagnent des publics dans le cadre de leurs missions ;
- S'appuyer sur des expertises reconnues et les établissements du supérieur et de la recherche pour renforcer le contenu des formations en matière de santé environnementale.

Renforcer les actions départementales en faveur de la santé environnementale :

- Prendre en compte systématiquement les enjeux de santé environnementale dans les projets (conception des espaces intérieurs et extérieurs des structures d'accueil, événement départemental, etc.), les marchés publics, les documents cadres (plan, schéma, etc.), les partenariats (conventions, appel à projets, etc.) ;
- Rédaction d'un référentiel de bonnes pratiques commun à toutes les directions départementales (marchés, conventions, produits respectueux de l'environnement et de la santé etc.) ;
- Faire évoluer le dispositif départemental de « soutien aux équipements de proximité » dans les quartiers prioritaires de la politique de ville, en conditionnant le financement à son incidence positive ou négative sur l'environnement et sur la santé des habitants ;
- Lutter contre l'insalubrité qui peut être causée par la déficience ou parfois l'absence de système d'assainissement.

Impacts

Bénéfices attendus :

- Amélioration de la santé des personnes ayant été formées/sensibilisées ;
- Réduction de l'exposition des populations aux polluants environnementaux (jeunes publics accueillis par les directions, personnes en perte d'autonomie, etc.) ;
- Partage de l'expertise de chaque direction en matière de santé environnementale ;
- Appropriation effective des enjeux de santé environnementale par l'ensemble des directions départementales.

Publics visés :

- Enfants, parents, collégiens, jeunes accompagnés par la Direction de la protection de l'enfance et de la jeunesse, personnes âgées, personnes en situation de handicap ;
- Professionnels de santé ;
- Collectivités et associations.

Pilotage et suivi

Pilote de l'action :

DAIST, DACTES

Partenaires internes :

DPMIPS, DASIPE, DA, DC, DPEJ, DAIST, DIRCOM

Partenaires externes :

Collectivités, associations, établissements du supérieur et de la recherche, établissements médico-sociaux, ARS, acteurs de la santé environnementale

Indicateurs de suivi :

- Nombre de professionnels de santé départementaux formés aux enjeux de santé environnementale
- Nombre d'agents formés aux enjeux de santé environnement hors professionnels de santé
- Nombre de professionnels de santé formés qui ne sont pas employés par le Département
- Nombre d'utilisateurs sensibilisés
- Part des marchés départementaux intégrant les enjeux de santé environnementale

Indicateurs de suivi :

- Evolution des pratiques des professionnels et agents à la suite de la formation (à travers une enquête)
- Evolution des pratiques des utilisateurs sensibilisés

ENGAGEMENT 2 : REPENSER LE TERRITOIRE POUR ATTÉNUER LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE ET PERMETTRE L'ADAPTATION DES VAL-DE-MARNAIS FACE AUX ALÉAS CLIMATIQUES

Le Département s'engage à intégrer l'ensemble des enjeux environnementaux dans ses opérations d'aménagement du territoire. Il entend maintenir et renforcer son action en faveur de la protection des espaces naturels sensibles et des espaces agricoles, de la lutte contre les pollutions et de la restauration des milieux naturels aquatiques. Il s'agit également pour le Département de promouvoir et de favoriser l'accès à des solutions de mobilité bas carbone, en particulier la marche et le vélo. Il contribuera enfin à la rénovation énergétique du parc social à travers sa politique de l'habitat, et participera également à l'accompagnement des ménages du parc privé.

2	Repenser le territoire pour atténuer le dérèglement climatique et permettre l'adaptation des Val-de-Marnais face aux aléas climatiques
2.1	Intégrer la transition écologique dans la politique départementale d'aménagement
2.2	Préserver la biodiversité et les ressources naturelles en protégeant les espaces naturels et agricoles du territoire
2.2.1	Favoriser la protection des espaces agricoles et la transition agricole vers des modèles durables et résilients
2.2.2	Favoriser la protection des espaces naturels, des Espaces Naturels Sensibles et leur adaptation au dérèglement climatique
2.2.3	Renforcer et développer la trame verte en milieu urbain
2.2.4	Renforcer et développer la trame brune
2.2.5	Renforcer et développer la trame noire
2.3	Préserver le milieu naturel aquatique en prévenant les pollutions et en restaurant des écosystèmes fonctionnels
2.4	Promouvoir et favoriser l'accès à des solutions de mobilité sobre
2.4.1	Renforcer la place du piéton dans l'espace public
2.4.2	Mettre en œuvre la stratégie vélo départementale
2.4.3	Soutenir l'offre de transport en commun en améliorant la qualité et la régularité du service ainsi que son accessibilité
2.5	Favoriser le développement d'un habitat écologique et résilient, permettant de réduire la précarité énergétique des habitants

2.1. Intégrer la transition écologique dans la politique départementale d'aménagement

Mise en œuvre

Intégrer les enjeux écologiques dans la position du Département en matière d'aménagement :

- Elaborer un document transversal, type porter à connaissance, définissant les objectifs du Département en matière d'aménagement soutenable (désartificialisation, biodiversité, protection de l'arbre, sobriété foncière, risques climatiques) ;
- Décliner les principes de ce document dans les projets portés par le Département et dans les avis rendus à ses partenaires notamment dans les documents d'urbanisme (PLUi, SCoT, SRHH et SDRIF-E, PLUB de Paris) et les projets financés par la collectivité (ZAC, conventions NPRU) ;

Définir et mettre en œuvre un processus d'évaluation environnementale tout au long du cycle de vie des projets d'aménagement départementaux :

- Développer une méthodologie transversale permettant, lors de la conception des projets d'aménagement du Département, de concilier les contraintes foncières, réglementaires et budgétaires avec les objectifs environnementaux suivants :
 - Favoriser la gestion des eaux pluviales et de ruissellement à la parcelle ;
 - Préserver voire augmenter la place du végétal à la parcelle ;
 - Accompagner le développement des mobilités actives (vélo, piéton) ;
 - Utiliser des matériaux et méthodes respectueux de l'environnement ;
 - Assurer une gestion des déchets de la construction plus respectueuse de l'environnement ;
 - Encourager une implantation ou une rénovation des bâtiments évitant l'apparition d'effets canyon ;
 - Favoriser l'utilisation de matériaux dans l'espace public qui n'absorbent pas la chaleur ou ayant un albédo limité ;
 - Inciter à l'intégration d'îlots de fraîcheur à proximité des habitations ;
 - Aménager l'espace public et concevoir les bâtiments pour prévenir le risque inondation.
- Prendre en compte les conditions de gestion et d'entretien du projet dès la phase de conception pour réduire les coûts de gestion ;
- Renforcer les accompagnements et encadrer la gestion via la création de conventions lorsque les projets et ouvrages sont confiés en gestion aux communes et assurer le suivi de leur mise en œuvre.

Intégrer de l'éco-conditionnalité dans certaines subventions pour soutenir des projets qui répondent aux positions du Département :

- Mettre en place de l'éco-conditionnalité dans les subventions départementales aux projets/actions qui contribuent à l'aménagement du territoire, telles que les subventions aux projets d'équipements portés par les communes dans les quartiers d'habitat social ;
- Sensibiliser les acteurs de l'aménagement (promoteurs, aménageurs, collectivités).

Mettre en place et animer un réseau mettant en avant l'innovation durable en matière d'aménagement en interne et en externe :

- Sensibiliser les directions du Département à l'aménagement durable pour favoriser la prise en compte de ces enjeux ;
- Identifier les points d'achoppement possibles entre les normes réglementaires et objectifs de transition écologique (ex : normes d'accessibilité et désimperméabilisation des sols/trottoirs...) et travailler sur des solutions collectives pour les traiter ;
- Partager au sein du réseau les innovations en matière de durabilité dans les secteurs de compétences du Département ;
- Evaluer la possibilité de mettre en œuvre des pratiques innovantes et d'expérimentation en matière d'aménagement et intégrer un droit à l'erreur dans ces démarches.

Impacts

Bénéfices attendus :

- Amélioration de la coordination des services départementaux sur l'aménagement durable ;
- Amélioration de la prise en compte des enjeux environnementaux (réduction des impacts et adaptation au dérèglement climatique) dans les politiques et projets d'aménagement du Département, ou dans les documents d'urbanisme soumis à l'avis du Département
- Amélioration de la connaissance sur l'utilisation de solutions innovantes favorables à l'environnement.

Publics visés :

- Directions départementales ; Val-de-Marnais ; Collectivités territoriales (villes et EPT, Région, Métropole) et Etat ; Aménageurs, bailleurs.

Pilotage et suivi

Pilote de l'action :

DAIST

Partenaires internes :

Direction de la Voirie et des Mobilités (DVM), DSEA, DHAB, DB, DACTES

Partenaires externes :

Collectivités, concessionnaires, aménageurs, CEREMA, ADEME, Etablissements d'enseignement supérieur et de la recherche

Indicateurs de suivi :

- Nombre de réunions du réseau interne
- Nombre de dispositifs départementaux de subventions en faveur de projets/actions contribuant à l'aménagement du territoire intégrant des critères d'éco-conditionnalité

Indicateurs d'impact : Suivi de la trajectoire en matière de végétalisation et de désimperméabilisation dans les projets d'aménagement départementaux

2.2.1. Favoriser la protection des espaces agricoles et la transition agricole vers des modèles durables et résilients

Mise en œuvre

Renforcer la protection foncière des espaces agricoles :

- Protéger les espaces agricoles et naturels de l'étalement urbain par la mise en place d'un Périmètre de Protection et la mise en valeurs des espaces Agricoles et Naturels (PPAEN) en Val-de-Marne ;
- Sensibiliser les communes et établissements publics territoriaux sur l'intérêt de préserver les exploitations agricoles pour les parcelles non intégrées au PPAEN.

Améliorer la gestion écologique des espaces agricoles sur le foncier départemental :

- Favoriser une gestion durable des espaces agricoles propriétés du Département et/ou en ENS en accompagnant les gestionnaires vers des pratiques respectueuses de l'environnement
- Améliorer la qualité écologique des espaces agricoles par un meilleur maillage écologique entre ces espaces : aménagement des continuités écologiques (haies...), renaturation des berges, etc. ;

Accompagner les projets agricoles locaux au regard des enjeux de la transition écologique :

- Accompagner les pratiques des acteurs économiques pour favoriser la plantation de haies bocagères, l'agroforesterie, les expérimentations agricoles permettant l'introduction de nouvelles pratiques culturales respectueuses des sols et de la ressource en eau, la transition vers des pratiques requérant moins d'intrants chimiques, voire aucun ;
- Accompagner l'installation, la conversion, la diversification et la transmission des exploitations agricoles du territoire par des soutiens financiers et techniques : aides départementales à l'investissement dans le cadre d'une convention de cofinancement avec la Région (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural), conventions avec les partenaires agricoles du Département comme Agrof'île, le Groupements des agriculteurs biologiques et le Pôle Abiosol qui animent des outils tel un espace test agricole ;
- Soutenir des projets agricoles vecteurs d'insertion sociale et professionnelle ;
- Sensibiliser les Val-de-Marnais à l'agriculture locale et à la biodiversité présentes sur les espaces agricoles, naturels et boisés du territoire.

Impacts

Bénéfices attendus :

- Maintien de la surface de foncier agricole du Département ;
- Maintien et développement de la biodiversité y compris dans un contexte de dérèglement climatique ;
- Amélioration de la résilience des productions agricoles du Département face au dérèglement climatique ;
- Diminution du risque de ruissellement et d'érosion, protection de la qualité agronomique et biologique des sols ;
- Maintien de la qualité du cadre de vie (aménités esthétiques, environnementales, sociales) ;
- Réduction du risque de développement des Espèces Exotiques Envahissantes ;
- Réduction des pollutions du sol et de l'eau ;
- Augmentation du stockage du carbone dans le sol.

Publics visés :

- Agriculteurs, gestionnaires publics/privés des espaces naturels ;
- Val-de-Marnais.

Pilotage et suivi

Pilote de l'action :

DEVP, DAIST

Partenaires internes :

DSEA, DACTES

Partenaires externes :

Région, Ile de France Nature, UPEC, Cluster Eaux Milieux Sols (EMS), Office National des Forêts (ONF), partenaires associatifs, collectivités, Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER)

Indicateurs de suivi :

- Surfaces agricoles protégées
- Nombre d'agriculteurs et de candidats à l'installation accompagnés
- Linéaire de haies bocagères
- Nombres d'agriculteurs sensibilisés sur la transition agricole

Indicateurs d'impact :

- Evolution de l'occupation du sol (source MOS)

2.2.2. Favoriser la protection des espaces naturels, des Espaces Naturels Sensibles et leur adaptation au dérèglement climatique

Mise en œuvre

Conforter la trame naturelle et sa qualité écologique :

- Approfondir la connaissance de la valeur écologique du patrimoine départemental pour mieux le protéger et conforter son intégrité ;
- Renforcer la trame des Espaces Naturels Sensibles (ENS) par la création de nouveaux sites et l'extension des ENS existants ;
- Piloter des projets de renaturation des ENS existants ;
- Lutter contre les éléments fragmentant des continuités écologiques : résorber les coupures existantes et leur impact.

Améliorer les pratiques d'aménagement et de gestion des espaces naturels :

- Réduire l'impact carbone de nos projets d'aménagement
- Poursuivre et développer la gestion écologique pour augmenter les potentialités écologiques des sites
- Développer une gestion durable des déchets : compostage des déchets verts, revitalisation des sols et expérimentations de dépollution...

Sensibiliser les acteurs du territoire à la protection et la gestion écologique des espaces naturels :

- S'appuyer sur les démarches du PPAEN et de la Charte de l'Arc boisé pour sensibiliser les acteurs du territoire à la protection et la gestion écologique des espaces naturels
- Renforcer le travail partenarial engagé sur les lisières du territoire entre milieux boisés, agricoles et urbain, en faveur des continuités écologiques, des habitats, et du partage des usages.

Impacts

Bénéfices attendus :

- Amélioration de la résilience des espaces naturels ;
- Amélioration des continuités écologiques ;
- Amélioration de la biodiversité des espaces naturels ;
- Protection du patrimoine naturel du département ;
- Lutte contre les îlots de chaleur et le ruissellement.

Publics visés :

- Habitants ;
- Agents du département ;
- Communes et EPT ;
- Propriétaires privés.

Pilotage et suivi

Pilote de l'action :

DEVP

Partenaires internes :

DSEA, DAIST, DACTES

Partenaires externes :

Entreprises, Agence de la maîtrise de l'Énergie (ADEME)

Indicateurs de suivi :

- Nombre de contributions aux PLUi pour la protection du patrimoine naturel départemental
- Nombre de dossiers de classement ZNIEFF déposés
- Nombre de nouveaux classements ENS
- Nombre d'extension d'ENS existants
- Nombre de projets de renaturation
- Nombre de discontinuités traitées
- Quantité de déchets verts exportés

Indicateurs d'impact :

- Surface classée ENS
- Surface classée ZNIEFF

2.2.3. Renforcer et développer la trame verte en milieu urbain

Mise en œuvre

Renforcer la protection du patrimoine végétal :

- Protéger le patrimoine naturel existant et les espaces renaturés par le Département ;
- Améliorer le calcul de la valeur d'aménité des arbres ;
- Accompagner les communes pour renforcer la protection des arbres dans les documents d'urbanisme en amont de leur révision réglementaire et des projets d'aménagement ;

Renforcer la place du végétal en ville pour préserver la biodiversité et renforcer l'adaptation :

- Poursuivre l'aménagement des coulées vertes (Coulée verte Bièvre-Lilas et La Végétale) et l'étude de leur éventuel prolongement/connexion ;
- Développer la trame arborée sur le patrimoine départemental : parcs, Espaces Naturels Sensibles (ENS), routes départementales... ;
- Renaturer et améliorer la gestion des abords paysagers des voiries départementales ;
- Poursuivre les aides à la végétalisation et renaturation du territoire.

Impacts

Bénéfices attendus :

- Réduction du phénomène d'îlot de chaleur et de l'inconfort thermique sur les voiries ;
- Amélioration des services écosystémiques rendus par les espaces verts et naturels ;
- Amélioration de la fonctionnalité des réservoirs de biodiversité.

Publics visés :

- Val-de-Marnais ;
- Bailleurs sociaux ;
- Gestionnaires de voiries ;
- Collectivités.

Pilotage et suivi

Pilote de l'action :

DEVP, DAIST

Partenaires internes :

DVM, DSEA, DB

Partenaires externes :

Région, Ile de France Nature, les Communes, EPT, MGP, Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT), Université Paris-Est-Créteil (UPEC), Cluster EMS, Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)

Indicateurs de suivi :

- Adoption d'un mécanisme pour renforcer la protection des arbres dans les documents d'urbanisme
- Pourcentage des axes végétalisés
- Nombre d'arbres plantés sur le patrimoine départemental

Indicateurs d'impact : Linéaire de coulées vertes (km)

2.2.4. Renforcer et développer la trame brune

Mise en œuvre

Connaître la trame brune et les services écosystémiques :

- Cartographier les espaces potentiels à désimperméabiliser sur le foncier et les voies départementales pour augmenter l'infiltration en identifiant notamment les axes potentiels de ruissellement, les zones de basse topographie et les zones à risque pour les inondations par débordement d'ouvrage d'assainissement ;
- Réviser et valoriser le zonage pluvial départemental auprès des acteurs du territoire pour favoriser l'infiltration à la parcelle dans les projets d'aménagement ;
- S'assurer de la qualité des sols à désimperméabiliser en menant des diagnostics historiques et/ou techniques ;
- Développer la formation des chargés d'opération sur l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle dans les projets d'aménagement.

Poursuivre les actions de désimperméabilisation favorisant l'infiltration sur la voirie et projets départementaux :

- Intégrer la végétalisation, la dépollution et la désimperméabilisation dès la conception et tout au long du cycle de vie du projet, en mobilisant plus précocement les services assainissements, voiries et espaces verts sur l'ensemble des composantes de la durabilité des projets ;
- Développer la désimperméabilisation sur le foncier départemental (les pistes cyclables, les trottoirs, les places de stationnement, tranchées, noues, bassins) en testant et généralisant des matériaux perméables.

Soutenir les opérations d'aménagement au vu des efforts réalisés en matière de désimperméabilisation et accompagner la gestion des techniques alternatives :

- Conditionner le subventionnement des opérations d'aménagement aux efforts réalisés en matière de désimperméabilisation et de dépollution ;
- Assurer le lien avec le Règlement de Service Départemental d'Assainissement (RSDA), notamment ses articles 40, 41, 42 et 43 ;
- Rédiger des conventions avec les collectivités sur la gestion des techniques alternatives mises en œuvre, par exemple les noues pluviales ;
- Accompagner les communes et les Etablissements Publics Territoriaux (EPT) auxquels le Département a confié la gestion et l'entretien de noues en réalisant des carnets d'entretien sur les aménagements hydrauliques et le foncier dédiés à la gestion des eaux pluviales.

Impacts

Bénéfices attendus :

- Réduction des phénomènes d'îlots de chaleur urbains augmentant ainsi la qualité de vie des habitants ;
- Amélioration de la circulation des espèces dépendantes de la trame brune ;
- Mise en place du cycle court de l'eau, par une meilleure infiltration, moins de ruissellement, une diminution du risque inondation (par refoulement des réseaux et par ruissellement) et des voiries inconfortables en période de fortes chaleurs ;
- Développement d'aménités paysagères favorisant une bonne qualité de vie pour les habitants ;
- Favoriser le rechargement des nappes grâce à l'infiltration et la réduction de l'eau à gérer via les réseaux d'assainissement ;
- Réduction du phénomène de retrait-gonflement des argiles ;
- Favoriser la captation du carbone mais plus généralement l'efficacité des services écosystémiques rendus par les sols par la restauration des fonctionnalités des sols.

Publics visés :

- Habitants du Val-de-Marne ;
- Services techniques du Département.

Pilotage et suivi

Pilote de l'action :

DEVP, DSEA, DAIST

Partenaires internes :

DVM, DACTES

Partenaires externes :

EPT, communes, aménageurs, CEREMA, Agence de l'eau Seine Normandie (AESN), Syndicat Marne Vive, Syndicat Bièvre, Commission Locale de l'Eau, Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), architectes, Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE)

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'hectares désimperméabilisés et désartificialisés
- Nombre d'opérations présentant une gestion des eaux pluviales exemplaire

2.2.5. Renforcer et développer la trame noire

Mise en œuvre

Identifier les zones prioritaires du patrimoine départemental et des espaces naturels sensibles où réduire la pollution lumineuse :

- Construire une approche cartographique de la trame noire à proximité des infrastructures départementales :
 - Diagnostic de la pollution lumineuse (croisement de la trame verte avec les zones sombres) ;
 - Diagnostic de biodiversité nocturne.
- Identifier des solutions pour réduire la pollution lumineuse sur le patrimoine départemental en s'inspirant d'initiatives d'autres acteurs.

Réduire l'impact lumineux de l'éclairage public sur le patrimoine départementale (parcs, ENS, équipements, le long des routes départementales) :

- Agir sur l'éclairage dans les parcs et ENS en vue de réduire son impact ;
- Intégrer un volet d'actions sur les axes pouvant être considérés comme faisant partie de la trame noire dans le Schéma Directeur Aménagement Lumière (SDAL), par exemple le long des espaces arborés et des cours d'eau ;
- Proposer des actions visant :
 - L'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit ;
 - La réduction de la puissance lumineuse ;
 - La diminution de la température de couleur.

Accompagner les acteurs publics et privés dans la réduction des nuisances lumineuses :

- Sensibiliser les acteurs locaux pour réduire les impacts sur la trame noire ;
- Sur les zones prioritaires définies, mettre en avant auprès des acteurs locaux des solutions pour résorber les coupures de la trame noire (réduction des publicités lumineuses, maîtrise de l'éclairage des stades et des routes).

Impacts

Bénéfices attendus :

- Réduction des impacts négatifs sur les espèces sauvages ;
- Restauration de continuité écologique sur le territoire ;
- Réduction des coûts liés à l'éclairage pour les villes.

Publics visés :

- Agents techniques ;
- Population utilisant les espaces concernés ;
- Collectivités impactées par les modifications de l'éclairage ;
- Acteurs locaux.

Pilotage et suivi

Pilote de l'action :

DAC TES

Partenaires internes :

DEVP, DAIST, Direction des Bâtiments (DB), DVM

Partenaires externes :

Associations environnementales, prestataires en charge de l'accompagnement (SIGEIF)

Indicateurs de suivi :

- Nombre de personnes sensibilisées
- Nombre de chantiers réalisés prenant en compte la trame noire
- Réalisation de la cartographie de la trame noire à proximité du patrimoine départemental et des ENS

Indicateurs d'impact :

- Nombre d'espèces faunistiques présentes dans les zones non éclairées
- Luminosité mesurée sur le foncier départemental
- Nombre de coupures de la trame noire en lien avec les infrastructures départementales résorbées

2.3. Préserver le milieu naturel aquatique en prévenant les pollutions et en restaurant des écosystèmes fonctionnels

Mise en œuvre

Identifier les zones et causes principales de dégradation de la qualité écologique des eaux :

- Poursuivre le travail d'analyse mené par les services départementaux à travers le RID (Réseau d'Intérêt Départemental) et les analyses du Laboratoire Départemental de Santé Environnementale, en lien avec les services de l'Agence de l'Eau Seine Normandie ;
- Identifier l'origine et la part des différentes pollutions aquatiques : polluants atmosphériques, pesticides et engrais chimiques, particules de plastiques, micropolluants, transports routiers, industries, rejets domestiques... ;
- Localiser les sites vulnérables à la formation d'embâcles et la présence d'espèces exotiques invasives.

Résorber les pollutions et nuisances affectant les milieux aquatiques :

- Agir, dans la mesure du possible, à la source des pollutions aquatiques identifiées comme prioritairement responsables de la dégradation de la qualité de l'eau à l'amont du bassin ;
- Poursuivre les travaux de mise en conformité des mauvais branchements d'assainissement et réaliser des projets structurants dans le but d'améliorer la qualité des cours d'eau et notamment la baignabilité de la Marne et de la Seine ;
- Etudier, selon la répartition des compétences avec la Métropole du Grand Paris, les possibilités de renaturation, réouverture et reméandrage des cours d'eau à la manière des actions engagées sur la Bièvre et le Morbras ;
- Accompagner le phénomène d'autoépuration des cours d'eau avec la plantation et le maintien d'espèces spécifiques en ripisylves (saules, roseaux, etc.) ainsi qu'une vigilance sur le maintien d'un débit minimal en lien avec le plan 50 000 arbres ;
- Renforcer la protection des espaces naturels pouvant jouer un rôle clé dans la qualité des milieux aquatiques avec un classement ENS, à l'instar de l'ENS des Iles de la Marne ;
- Poursuivre les actions d'infiltration des eaux à la parcelle dans les projets opérationnels portés par le Département et dans les outils règlementaires développés par le Département (Zonage Pluvial) auprès des acteurs de l'aménagement ;
- Utiliser des revêtements biosourcés et perméables sur les voiries départementales et parkings ;
- Affirmer l'engagement climatique du laboratoire départemental au sein de son "Engagement qualité" ;
- Mener une vaste campagne de sensibilisation sur les déchets domestiques à ne pas jeter dans les toilettes (médicaments non utilisés, lingettes, protections hygiéniques...) ;
- Défendre les enjeux liés à la qualité de l'eau dans le Val-de-Marne dans les instances de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) afin d'agir à l'échelle du bassin Seine-Normandie.

Accompagner les acteurs locaux pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques :

- Engager une collaboration avec des acteurs associatifs ou universitaires spécialisés sur les sujets en lien avec la qualité de l'eau et des milieux aquatiques (Pour une hydrologie régénérative, Cercle Français de l'Eau, Rivières Sauvages, etc.) ;
- Poursuivre le travail collaboratif engagé auprès des Syndicat Marne Vive et Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre et promouvoir leurs actions en matière de sensibilisation du grand public ;
- Renouveler le CTEC - Contrat de Territoire "Eau et Climat" du Val-de-Marne afin de formaliser les engagements du Département sur les enjeux liés à l'eau et de bénéficier en priorité de

l'accompagnement financier de l'Agence de l'eau Seine-Normandie dans le cadre du 12ème programme ;

- Accompagner et sensibiliser les acteurs agricoles Val-de-Marnais sur les sujets climatiques et en lien avec l'eau (pesticides, glyphosate, AMPA...);
- Mettre en place une plateforme animée par la Section Politique de l'Eau proposant du contenu pratique sur les sujets liés à l'eau et au risque inondation (fiches, articles, événements, formations., etc.).

Impacts

Bénéfices attendus :

- Amélioration de la qualité de l'eau ;
- Atteinte du bon état écologique des masses d'eau conformément à la DCE (Directive Cadre sur l'Eau) ;
- Atteinte d'un débit viable pour la vie aquatique (faune, flore, habitats, etc.) ;
- Hausse de la biodiversité avec l'augmentation de la présence d'espèces végétales, des services écosystémiques, etc. ;
- Ouverture à la baignade en Seine et en Marne ;
- Information et sensibilisation les usagers de l'eau, accroissement des relations entre les acteurs de l'eau.
- Atténuation du phénomène d'îlot de chaleur urbain et amélioration du cadre de vie des habitants

Publics visés : Collectivités partenaires ; Val-de-Marnais ; monde agricole.

Pilotage et suivi

Pilote de l'action :

DSEA

Partenaires internes :

DAIST, DEVP, DVM

Partenaires externes :

Entreprises, ADEME, Agence de l'Eau Seine Normandie, Syndicat Marne Vive, Syndicat Bièvre

Indicateurs de suivi :

- Surface de zones humides et petits cours d'eau et berges restaurés ou créés
- Etat structurel des réseaux d'assainissement
- Nombre de contrôles et de travaux de mise en conformité de branchement réalisés
- Surface désimperméabilisée sur le patrimoine Départemental
- Nombre de points de déversement suivis
- Nombre de formations

Indicateurs d'impact :

- Suivi de la qualité de l'eau (physico-chimique, bactériologique, écologique) : Recensement piscicole, IBGA (Indice Biologique Global Adapté), IBD (Indice biologique diatomées), Bilan Oxygène, Nutriments, acidification, salinité, métaux, pesticides...
- Inventaires d'espèces en lien avec les milieux aquatiques

2.4.1. Renforcer la place du piéton dans l'espace public

Mise en œuvre

Mieux prendre en compte le piéton dans les projets de voirie et dans l'occupation de l'espace public :

- Intégrer les besoins des piétons dans leur diversité, pour des voiries adaptées à tous et au vieillissement de la population ;
- Interroger la place de tous les modes et du stationnement pour dégager des marges de manœuvre en faveur du piéton ;
- Analyser les causes d'accidents pour adapter les aménagements existants et futurs ;
- Prioriser la place du piéton, notamment dans les zones denses ;
- Réaliser un diagnostic des zones de densité piétonne sur le Val-de-Marne et définir des préconisations adaptées ;
- Déterminer un programme d'opérations d'amélioration des cheminements piétons ;
- Limiter l'encombrement des trottoirs ;
- Prévenir et traiter les conflits avec les vélos : identifier et résorber les zones d'interaction entre piétons et vélos (pôles d'échanges, carrefours...) ;
- Analyser les îlots de chaleur pour adapter les aménagements (revêtement, ombrage) et favoriser la piétonnisation des espaces.

Porter les objectifs du département en faveur d'une mobilité sobre dans les documents d'urbanisme et projets d'aménagements :

- Mettre en avant la place des mobilités actives dans les avis rendus par le Département : s'assurer du respect des normes en matière de dimensionnement des trottoirs et du maintien de la piétonnisation.

Promouvoir la pratique de la marche au quotidien :

- Mener des actions de sensibilisation auprès des collégiens et de sécurisation des abords des collèges.

Impacts

Bénéfices attendus :

- Amélioration du cadre de vie et l'attractivité du territoire ;
- Augmentation de l'activité physique pour le maintien en bonne santé de la population ;
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques ;
- Réduction des frais de déplacement et notamment pour les publics les plus précaires ;
- Réduction de la pression sur les ressources naturelles ;
- Amélioration du confort des piétons face aux vagues de chaleur.

Publics visés :

- Val-de-Marnais ;
- Usagers de la voirie ;
- Services techniques départementaux ;
- Services techniques des collectivités partenaires ;
- Agents départementaux ;
- Associations d'usagers.

Pilotage et suivi

Pilote de l'action :

DVM

Partenaires internes :

DB, DEVP, DAIST, DEC, DACTES

Partenaires externes :

Collectivités territoriales, Ile-de-France Mobilité, associations, services de l'Etat

Indicateurs de suivi :

- Surface de voirie dévolue aux piétons sur le réseau départemental
- Occupation et encombrement des trottoirs (Largeur efficace moyenne)
- Linéaire de voirie requalifiée pour un meilleur partage des modes et des usages et pour l'amélioration du confort des circulations piétonnes

Indicateurs d'impact :

- Fréquentation des trottoirs (flux)
- Evolution de la part modale de la marche en Val-de-Marne

2.4.2. Mettre en œuvre la stratégie vélo départementale

Mise en œuvre

Mettre en œuvre la stratégie vélo pour assurer la continuité et l'accessibilité du territoire val-de-marnais pour des mobilités actives :

- Réaliser un programme d'aménagements cyclables de 450 km à l'horizon 2030 et 660 km à terme afin d'assurer un maillage du territoire : aménagements structurants, maillage local, aménagements transitoires ;
- Développer l'offre de stationnement vélo (notamment sur routes départementales et sites départementaux) ;
- Promouvoir la pratique du vélo au quotidien (en particulier avec des actions de sensibilisation auprès des collégiens et de sécurisation des abords des collèges) ;
- Renforcer ou développer de nouveaux partenariats avec les bailleurs sociaux pour l'installation de stationnements vélos sécurisés et la promotion du vélo auprès des habitants ;
- Analyser les causes d'accidents pour adapter les aménagements existants et futurs.

Intégrer l'adaptation dans la conception des infrastructures de déplacement pour assurer le confort des usagers :

- Développer l'ombrage le long des voies cyclables et sur les trottoirs ;
- Adapter la voirie (revêtement etc.) aux risques de sécheresse, canicules, glissements de terrain et épisodes de pluies intenses.

Réaliser des aménagements mieux adaptés aux besoins :

- Renforcer les aménagements cyclables sécurisés (le plus possible sur chaussée et séparés des flux des véhicules motorisés) ;
- Localiser les zones d'interaction entre les piétons et les vélos pour identifier les éventuels conflits d'usage pouvant induire un risque pour la sécurité.

Porter les objectifs du département en faveur d'une mobilité sobre dans les documents d'urbanisme et projets d'aménagements :

- Mettre en avant la place des mobilités actives dans les avis rendus par le Département : s'assurer du respect des normes en matière de stationnement vélo dans les constructions, l'intégration du vélo sur les voiries nouvellement créées ou requalifiées.

Impacts

Bénéfices attendus :

- Amélioration de la santé des Val-de-Marnais ;
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques ;
- Réduction du bruit lié au trafic routier ;
- Réduction des frais de déplacement et notamment pour les publics les plus précaires ;
- Réduction de la pression sur les ressources naturelles ;
- Amélioration du cadre de vie et renforcement de l'attractivité du territoire.

Publics visés :

- Ensemble des Val-de-Marnais ;
- Usagers de la voirie ;
- Services techniques départementaux ;
- Services techniques des collectivités partenaires ;
- Associations d'usagers.

Pilotage et suivi

Pilote de l'action :

DVM

Partenaires internes :

DB, DL, DEVP, DAIST, DEC, DHAB, DACTES, DDC

Partenaires externes :

Collectivités territoriales, Ile-de-France Mobilité, associations, services de l'Etat, Grands employeurs du Val-de-Marne, bailleurs sociaux

Indicateurs de suivi :

- Nombre de km de voies cyclables sur les routes départementales
- Nombre de km subventionnés
- Nombre de stationnements vélo installés dans le cadre des projets départementaux
- Nombre de stationnements vélo subventionnés
- Nombre de collégiens sensibilisés aux pratiques du vélo

Indicateurs d'impact :

- Quantité de gaz à effet de serre émis dans le Val-de-Marne pour les déplacements
- Evolution des parts modales des véhicules motorisés et du vélo
- Nombre de véhicules motorisés utilisant les voiries départementales
- Nombre de vélos utilisant les infrastructures cyclables

2.4.3. Soutenir l'offre de transport en commun en améliorant la qualité et la régularité du service ainsi que son accessibilité

Mise en œuvre

Poursuivre et soutenir le développement d'un réseau de transport collectif de qualité :

- Soutenir politiquement les projets de prolongement du réseau ferré (M1, M10, M18 Est...) ;
- Poursuivre le développement des transports collectifs de surface en site propre, structurants à l'échelle des bassins de vie (TZen5/ Altival/etc.).

Soutenir l'amélioration des transports en commun :

- Porter auprès d'Ile-de-France Mobilités les besoins locaux d'amélioration du réseau de transport en commun en général (ferré et bus) ;
- Contribuer, via notre expertise territoriale, à l'identification des besoins de renforts et d'adaptation du réseau et de l'offre de transports en commun en général (projets d'aménagement, développement de réseau...);
- Améliorer la performance d'exploitation des bus et le confort des usagers via la réalisation d'aménagements spécifiques sur la voirie départementale (couloirs bus, résorption de points durs...);
- Favoriser l'intermodalité entre les différents modes de transport, particulièrement à proximité des gares du Grand Paris Express, au sein des comités de pôle.

Porter les objectifs du Département en faveur d'une mobilité sobre dans les documents d'urbanisme et projets d'aménagement :

- Veiller à l'intégration des projets de transports majeurs pour le Val-de-Marne et des objectifs portés par le Plan de Mobilité d'Ile-de-France, dans les schémas de planification urbaine (PLUi, SCoT, SDRIF-E...) à travers les avis du Département ;
- Conditionner l'avis favorable du Département sur les opérations d'aménagement à la prise en compte d'une desserte en transport collectif en préservant les espaces nécessaires.

Sensibiliser les collégiens, les usagers des services et les agents départementaux aux déplacements respectueux de l'environnement :

- Organiser des actions de sensibilisation auprès des collèges, des usagers des services et des agents ;
- Mettre en évidence sur les plans les options d'accès aux sites départementaux via les transports collectifs et mobilités actives.

Impacts

Bénéfices attendus :

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de polluants atmosphériques par les véhicules personnels ;
- Amélioration de la santé des Val-de-Marnais en lien avec la réduction des émissions de polluants atmosphériques ;
- Réduction de la pression sur les ressources naturelles ;
- Diminution de la dépendance des Val-de-Marnais aux énergies fossiles pour leurs déplacements ;
- Amélioration du cadre de vie ;
- Réduction des frais de déplacement et notamment pour les publics les plus précaires.

Publics visés :

- Val-de-Marnais ;
- Usagers des transports en commun ;
- Entreprises.

Pilotage et suivi

Pilote de l'action :

DVM

Partenaires internes :

DAIST, DEC

Partenaires externes :

Île-de-France Mobilités et ses opérateurs de transports, collectivités territoriales, Région, Métropole du Grand Paris

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'usagers des transports en commun
- Part de déplacement en transports en commun

Indicateurs d'impact :

- Quantité de gaz à effet de serre émis dans le Val-de-Marne pour les déplacements
- Distance moyenne parcourue en transports en commun par les Val-de-Marnais

2.5. Favoriser le développement d'un habitat écologique et résilient, permettant de réduire la précarité énergétique des habitants

Mise en œuvre

Mieux connaître la situation des ménages et accompagner le renforcement de la lutte contre la précarité énergétique :

- Renforcer la connaissance et la coordination des acteurs de la lutte contre la précarité énergétique et créer des liens plus étroits avec les espaces départementaux des solidarités (EDS) et les centres communaux d'action sociale (CCAS) ;
- Sensibiliser les professionnels de proximité (travailleurs sociaux des EDS et des CCAS) en lien direct avec le public à la lutte contre la précarité énergétique ;
- Intégrer les professionnels de proximité des organismes HLM au réseau des acteurs de la lutte contre la précarité énergétique et créer des liens entre eux ;
- Déployer le réseau des donneurs d'alertes afin de mieux repérer les ménages du parc privé en situation de précarité énergétique et les orienter vers les dispositifs d'aide (Visites Energie...) et les opérateurs spécialisés dans la rénovation des logements.

Valoriser l'engagement des organismes HLM en faveur de la transition écologique :

- Rendre visible, dans les contrats de partenariat, l'engagement des organismes HLM en faveur de la rénovation énergétique (par exemple : performance et utilisation de matériaux biosourcés), de la lutte contre la précarité énergétique, de la mobilité douce et de la végétalisation des résidences (Plan 50 000 arbres et gestion des eaux pluviales à la parcelle) ;
- Poursuivre, à travers la mise en place du règlement des aides à l'habitat social, l'éradication des passoires thermiques et la lutte contre l'inconfort thermique ;
- Dans le cadre de la stratégie vélo, favoriser l'enjeu de mobilité durable et soutenir les créations de parkings vélo sécurisés par les organismes HLM.

Intégrer la réduction des risques climatiques dans les opérations de rénovation énergétique soutenues par le Département :

- Poursuivre le déploiement du plan 50 000 arbres auprès des bailleurs sociaux, contribuant ainsi à la désimperméabilisation des sols ;
- Diffuser des outils pour l'analyse de la vulnérabilité aux fortes chaleurs du parc de logement social et privé val-de-marnais (présentation de méthodologies comme ABCD, thermographies, de la cartographie de l'Institut Paris Région, des guides et solutions existantes).

Accompagner les propriétaires modestes à la rénovation énergétique du parc privé :

- Lancement d'une étude sur le parc privé afin de rendre l'action départementale plus efficiente en matière de rénovation énergétique et de lutte contre la précarité énergétique ;
- Réduire le reste-à-charge des Val-de-Marnais et définir les critères d'éligibilité aux aides pour la rénovation énergétique dans des conditions économiques acceptables pour le Département.

Impacts

Bénéfices attendus :

- Eradication des passoires thermiques dans le parc social ;
- Amplification du nombre de rénovations thermiques dans le parc privé ;
- Amélioration du confort thermique des logements ;
- Réduction des phénomènes d'îlots de chaleur ;
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre liées au bâtiment ;
- Réduction de la facture énergétique des particuliers et de la précarité énergétique ;
- Diminuer les risques de décès prématurés liés aux vagues de chaleurs extrêmes ;
- Améliorer le cadre de vie ;
- Augmentation de la part des vélos dans les modes de transport.

Publics visés :

- Ménages val-de-marnais résidents du parc social ;
- Ménages val-de-marnais locataires et propriétaires dans le parc privé ;
- Organismes HLM ;
- Acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Pilotage et suivi

Pilote de l'action :

DHAB

Partenaires internes :

DACTES, DAIST, DEVP, DEMO, DASIPE

Partenaires externes :

Organismes HLM, associations, fournisseurs énergie, ANAH, CAUE, Agence de l'énergie, ADIL, EPT, Communes, Prestataires

Indicateurs de suivi :

- Nombre de sensibilisations/formations à la lutte contre la précarité énergétique auprès des équipes des organismes HLM
- Nombre d'actions mises en place par les organismes HLM pour la lutte contre la précarité énergétique
- Nombre de rénovations de logements classés en étiquettes E, F, G financées
- Nombre de logements réhabilités par Valophis Habitat
- Nombre d'arbres plantés dans le cadre des conventions Plan 50 000 arbres signées avec les organismes HLM
- Nombre de création d'abris vélos
- Nombre d'actions des organismes HLM pour accompagner les locataires à l'utilisation du vélo

Indicateur d'impact : Nombre de passoires thermiques (étiquettes F et G) dans le parc social

ENGAGEMENT 3 : CONCEVOIR ET ENTRETENIR DES PATRIMOINES ET DES RESEAUX SOBRES, RÉSILIENTS ET ÉCONOMES EN RESSOURCES, EN PRIVILEGIANT LA MAINTENANCE ET L'AMÉLIORATION DE L'EXISTANT

Le Département s'engage à réduire les impacts environnementaux directement liés à la conception, l'entretien, l'utilisation ou la démolition du patrimoine départemental dans une logique de cycle de vie. Il s'engage aussi à recourir massivement aux énergies renouvelables pour diminuer sa dépendance aux énergies fossiles. D'où la pose de panneaux solaires photovoltaïques sur les équipements départementaux ou leur raccordement à des réseaux de chaleur urbain (géothermie). Le Département favorisera l'adaptation de son patrimoine aux effets du dérèglement climatique. Cette démarche s'appliquera aux bâtiments, aux infrastructures routières et informatiques, aux réseaux d'assainissement et au patrimoine arboré afin d'assurer la continuité et la qualité des services publics départementaux.

3	Concevoir et entretenir des patrimoines et des réseaux sobres, résilients et économes en ressources, en privilégiant la maintenance et l'amélioration de l'existant
3.1	Éviter et réduire les impacts environnementaux des infrastructures conçues ou commanditées par le Département tout au long de leur cycle de vie
3.1.1	En amont de la conception des projets et lors de la réalisation des chantiers, mesurer les impacts environnementaux, notamment les gaz à effet de serre, pour renforcer l'aide à la décision
3.1.2	Lors de la construction, favoriser l'utilisation de matériaux et de techniques de construction durables
3.1.3	Lors de l'utilisation des infrastructures, améliorer la mesure des émissions de gaz à effet de serre, des consommations d'énergie et d'eau afin de les réduire
3.2	Privilégier l'amélioration et la rénovation des patrimoines et infrastructures existants de manière innovante et écologique
3.2.1	Poursuivre la politique de rénovation globale des bâtiments départementaux
3.2.2	Favoriser le déploiement des énergies renouvelables sur le patrimoine bâti départemental
3.2.3	Favoriser l'innovation dans la construction et l'aménagement des bâtiments et du patrimoine
3.3	Renforcer l'adaptation et la résilience des patrimoines départementaux face au dérèglement climatique
3.3.1	Adapter les bâtiments départementaux, leurs parcelles et leurs usages
3.3.2	Mettre en place des stratégies d'adaptation des réseaux routiers et d'assainissement
3.3.3	Renforcer l'adaptation et la résilience du patrimoine végétal du Département
3.3.4	Développer la prévention du risque inondation dans l'ensemble des politiques départementales
3.3.5	Développer une stratégie de gestion des assurances au regard des aléas climatiques

3.1.1. En amont de la conception des projets, quantifier les impacts environnementaux potentiels pour renforcer l'aide à la décision

Mise en œuvre

Développer des outils d'aide à la décision et d'estimation des impacts environnementaux en amont de la mise en œuvre des projets :

- Tout au long de la phase d'élaboration d'un projet, questionner ses objectifs, ses finalités et sa mise en œuvre opérationnelle au regard des orientations de la stratégie climat et de ses impacts environnementaux (positifs et négatifs), en s'appuyant par exemple sur la Boussole de la transition écologique, dans une démarche d'amélioration ;
- Intégrer une séquence Eviter, Réduire, Compenser (ERC) dans la conception des projets de construction du Département (DSEA, DB, DVM) dont le coût est supérieur à 5M d'euros ;
- Identifier ou construire des outils d'aide à la décision et d'évaluation environnementale permettant d'estimer a priori les impacts environnementaux des projets, comme par exemple la méthode Empreinte Projet de l'ADEME ;
- Sensibiliser les services compétents à l'identification, au calcul des impacts environnementaux et aux moyens de les réduire à travers l'outil Empreinte (ADEME).

En amont de la passation des marchés, favoriser la sélection des opérateurs proposant l'empreinte environnementale la plus faible pour la réalisation des opérations :

- Identifier des opérateurs capables de mener des chantiers avec un faible impact sur l'environnement au regard des enjeux relatifs au climat, à la consommation des ressources naturelles et aux déchets ;
- Intégrer des clauses spécifiques dans les marchés publics pour identifier et suivre les impacts environnementaux des prestations (sous-traitants et fournisseurs) ;
 - Prescrire du matériel de chantier électrique, moins consommateur d'eau et moins générateur de déchets.
- S'appuyer sur les analyses ex-ante des projets et des propositions des prestataires pour choisir la prestation qui minimise les impacts environnementaux.

Sensibiliser et accompagner les parties prenantes internes et externes à l'évaluation environnementale des projets :

- Sensibiliser l'ensemble des services techniques à l'identification et au calcul des impacts environnementaux, ainsi qu'aux moyens de les réduire à travers l'outil Empreinte (ADEME) ;
- Informer les élus des impacts environnementaux estimés pour permettre un choix éclairé des projets de construction ;
- Accompagner les entreprises à la prise en main des outils et des méthodes d'évaluation (outil SEVE, empreinte projet) des impacts environnementaux.

Impacts

Bénéfices attendus :

- Réduction des émissions de CO₂ issues des chantiers ;
- Réduction des consommations de ressources (matières premières, bruit, eau, carbone) issues des chantiers ;
- Réduction des nuisances (pollutions, sonores etc.) issues des chantiers.

Publics visés : Services techniques ; Élus ; Entreprises du BTP.

Pilotage et suivi

Pilote de l'action :

DACTES

Partenaires internes :

DEVp, DSEA, DVM, DB, DEMO, DAPM

Partenaires externes :

Entreprises, ADEME

Indicateurs de suivi :

- Nombre de chantiers évalués avec les outils de mesure des impacts environnementaux
- Nombre de personnes formées à l'intégration des critères environnementaux et aux impacts environnementaux des chantiers
- Pourcentage de marchés passés intégrant des clauses environnementales

Indicateurs d'impact :

- Tonnes potentielles de CO₂ évitées
- Volume potentiel d'eau consommée en moins (m³/an)
- Réduction potentielle des volumes de déchets

3.1.2. Lors de la construction, favoriser l'utilisation de matériaux et de techniques de construction durables

Mise en œuvre

Expérimenter la mise en œuvre de chantiers exemplaires en s'appuyant notamment sur des labellisations existantes en vue de dupliquer les bonnes pratiques sur les autres chantiers :

- Tester le label Chantier Zéro Carbone (CZC) et la mise en place des cinq exigences pour les matériaux, les déchets et le carbone : éviter, réduire, réemployer, recycler et équilibrer les émissions ;
- Réduire la consommation d'eau et d'énergie en testant de nouvelles techniques plus sobres et reposant sur l'utilisation d'engins électriques.

Mettre en place un suivi de la bonne exécution des clauses et prescriptions environnementales des chantiers :

- Intégrer dans le bilan et le suivi comptable et budgétaire le suivi de la comptabilité environnementale des projets dont le coût est supérieur à 5M€ ;
- Intégrer à moyen terme dans les plus petits projets et travaux l'utilisation des outils de suivi.

Réduire le volume des déchets générés lors des chantiers et s'assurer de la traçabilité de ces déchets afin de les orienter vers les bonnes filières d'élimination :

- Identifier les potentiels de réduction des déchets du BTP, en accord avec l'objectif de stabilisation du gisement global du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) :
 - -15% du gisement des déblais inertes et autres déchets inertes à l'horizon 2026 par rapport à 2015
 - -10% du gisement de déchets non inertes, non dangereux à l'horizon 2026 par rapport à 2015
- Identifier de manière transversale les matériaux susceptibles de faire l'objet d'une solution de réemploi ou de réutilisation en interne ou de manière locale avec des partenaires externes ;
- Améliorer la traçabilité des déchets :
 - Mieux identifier le gisement produit grâce à des outils de suivi adaptés ;
 - Mieux intégrer la gestion des déchets dans les marchés publics.

Impacts

Bénéfices attendus :

- Réduction des nuisances lors des chantiers (sonores, pollution de l'air) ;
- Réduction des déchets produits ;
- Réduction de l'impact des chantiers sur les ressources ;
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre en lien avec les chantiers.

Publics visés :

- Services techniques ; prestataires.

Pilotage et suivi

Pilote de l'action :

DACTES

Partenaires internes :

DEVp, DSEA, DVM, DB, DEMO, DAPM

Partenaires externes :

Entreprises

Indicateurs de suivi :

- Pourcentage de chantiers et d'opérations faisant l'objet d'un suivi des déchets (Trackdéchets)
- Nombre de chantiers bas carbone

Indicateurs d'impact :

- Evaluation des impacts environnementaux évités entre un chantier classique et un chantier vert (CO₂, déchets produits, consommation d'eau, bruits)
- Tonnes de CO₂ émises par chantier
- Volume d'eau consommée par chantier
- Tonnes de déchets générés par chantier

3.1.3. Lors de l'utilisation des infrastructures, améliorer la mesure des émissions de gaz à effet de serre, des consommations d'énergie et d'eau afin de les réduire

Mise en œuvre

Annualiser et affiner le suivi des émissions de gaz à effet de serre des activités du Département :

- Annualiser le bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) du Département ;
- Suivre plus finement les émissions de gaz à effet de serre de certaines infrastructures à travers l'utilisation de l'outil Empreinte projet de l'ADEME pour une évaluation à mi-parcours et ex-post.

Annualiser et affiner le suivi des consommations d'eau issues des activités du Département :

- Identifier les postes les plus consommateurs d'eau au sein des activités du Département ;
- Mettre en place des outils de mesure de consommation d'eau là où cela est pertinent.

Mettre en place les outils et les mesures pour réduire les consommations d'énergie et d'eau des infrastructures départementales :

- Optimiser l'isolation des bâtiments et installer des équipements économes en énergie et en eau ;
- Optimiser l'usage des bâtiments départementaux (favoriser la multifonctionnalité des bâtiments et la densification des usages au sein des bâtiments) ;
- Poursuivre les efforts de sobriété des réseaux informatiques en réduisant le nombre de petits serveurs, notamment dans les collèges, et en centralisant sur des salles blanches adaptées au dérèglement climatique ;
- Identifier des méthodes pour réduire les consommations d'eau et évaluer la possibilité de récupérer les eaux de pluie pour l'arrosage des parcs départementaux.

Impacts

Bénéfices attendus :

- Réduction des émissions de CO₂ ;
- Réduction des consommations de ressources (énergie, matières premières, eau).

Publics visés :

- Services techniques ; élus ; entreprises du BTP.

Pilotage et suivi

Pilote de l'action :

DAC TES

Partenaires internes :

DB, DSEA, DEVP, DVM, DSI

Partenaires externes :

Entreprises, ADEME

Indicateurs de suivi :

- Nombre cumulé de constructions et rénovations globales performantes lancées (travaux démarrés), en cours et terminées sur la période 2023-2028
- Nombre de bâtiments et de parcs équipés pour réduire la consommation d'eau

Indicateurs d'impact :

- Consommations annuelles d'eau des bâtiments départementaux
- Consommations annuelles d'énergie des bâtiments départementaux
- Emissions annuelles des bâtiments départementaux et des activités départementales

3.2.1. Poursuivre la politique de rénovation globale des bâtiments départementaux

Mise en œuvre

Rénover les bâtiments de façon efficiente d'un point de vue énergétique :

- Terminer les opérations exemplaires de rénovation globale et en faire le bilan ;
- Réaliser des rénovations globales en cohérence avec le schéma directeur de la transition énergétique du patrimoine bâti (SDTE) : étudier le potentiel d'amélioration énergétique, avec a minima le niveau décret tertiaire 2050 ;
- Renforcer l'amélioration du confort thermique d'été (Plan ABCD) en choisissant des matériaux adaptés au dérèglement climatique ;
- Privilégier les alternatives aux énergies fossiles (SDTE).

Permettre une meilleure appropriation des enjeux liés à la rénovation :

- Développer la connaissance et les compétences en interne sur le sujet de la rénovation ;
- Évaluer au cas par cas les impacts de la rénovation par rapport à la construction neuve.

Impacts

Bénéfices attendus :

- Réduction des consommations des énergies directes et des énergies grises ;
- Réduction des émissions de CO₂ des bâtiments ;
- Réduction des consommations de matières premières ;
- Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments.

Publics visés : Services du Département ; usagers des bâtiments.

Pilotage et suivi

Pilote de l'action :

DB

Partenaires externes :

Prestataires

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'opérations de rénovation globale, démarrées (travaux démarrés), en cours et terminées depuis 2022 (vote du SDTE)

Indicateurs d'impact :

- Consommations annuelles d'énergie et d'eau des bâtiments départementaux
- Emissions annuelles des bâtiments départementaux

3.2.2. Favoriser le déploiement des énergies renouvelables sur le patrimoine bâti départemental

Mise en œuvre

Poursuivre le déploiement des énergies renouvelables pour alimenter les bâtiments départementaux :

- Poursuivre la politique de déploiement des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments départementaux neufs, rénovés globalement et existants et leurs parkings (SDTE) ;
- Etudier les possibilités de raccordement des bâtiments départementaux à un réseau de chaleur urbain, et le cas échéant, le réaliser (SDTE) ;
- En complément des études réglementaires d'approvisionnement en énergie, réaliser une étude d'approvisionnement en énergie en coût global pour les constructions, les rénovations globales et les rénovations de chaufferie.

Valoriser le foncier départemental et les infrastructures pour déployer des installations d'énergie renouvelable :

- Identifier les infrastructures pouvant constituer des sources d'énergie renouvelable ;
- Identifier les délaissés de voirie qui pourraient permettre l'installation de panneaux photovoltaïques (DVM, DAIST).

Impacts

Bénéfices attendus :

- Réduction de la consommation de ressources fossiles et des émissions de GES liées ;
- Réduction des dépenses de fonctionnement de la collectivité.

Publics visés : Services du Département.

Pilotage et suivi

Pilote de l'action :

DB

Partenaires internes :

DAIST, DVM, DSEA, DEVP

Partenaires externes :

Région et collectivités

Indicateurs de suivi :

- Nombre de bâtiments départementaux raccordés à un réseau de chaleur
- Nombre d'installations photovoltaïques en fonctionnement sur le foncier départemental
- Identification de délaissés de voirie permettant l'installation de panneaux photovoltaïques

Indicateurs de suivi :

- Quantité totale annuelle d'électricité photovoltaïque produite sur les bâtiments (kWh)
- Quantité de CO2 évitée par la consommation des EnR (PV et réseaux de chaleur)

3.2.3. Favoriser l'innovation dans la construction et l'aménagement des bâtiments et du patrimoine

Mise en œuvre

Aller au-delà de la réglementation pour assurer la sobriété des bâtiments :

- Atteindre le label passif pour tous les bâtiments neufs de plus de 1 000 m² (SDTE) ;
- Généraliser l'utilisation de matériaux biosourcés (bâtiment, voirie) et bas carbone.

Mettre en œuvre l'expérimentation de chantiers innovants :

- Construire un bâtiment géo-sourcé ;
- Mettre en place des dispositifs d'économie d'énergie sur la gestion du réseau d'assainissement ;
- Intégrer dans les pratiques les méthodes de plantations bas-carbone ;
- Mettre en place des dispositifs innovants pour réduire l'impact de la construction des routes ;
- Identifier et tester des solutions de retraitement des terres excavées pour fournir de la terre végétale aux espaces verts ;
- Etudier la possibilité de valoriser financièrement la réduction de CO₂ permise par ces innovations en s'appuyant sur les méthodes certifiées par le Label Bas Carbone.

Impacts

Bénéfices attendus : Acquisition de nouvelles méthodes de construction et de plantation permettant de réduire l'empreinte environnementale des projets départementaux ;

Publics visés :

- Agents ;
- Publics occupants.

Pilotage et suivi

Pilotes de l'action :

DB, DSEA, DEVP, DVM

Partenaires internes :

DAcTES

Partenaires externes :

Prestataires

Indicateurs de suivi :

- Nombre de projets innovants portés et réalisés
- Nombre de projets de bâtiments utilisant des ressources biosourcées

Indicateurs d'impact :

- Emissions de CO2 réduites entre le scénario conventionnel et le scénario optimisé
- Quantités évitées de consommation de matières premières entre le scénario conventionnel et le scénario optimisé
- Economie de CO2 (évaluée à partir des calculs RE2020)

3.3.1. Adapter les bâtiments départementaux, leurs parcelles et leurs usages

Mise en œuvre

Concevoir, rénover et entretenir des bâtiments adaptés au climat de demain :

- Elaborer et mettre en œuvre le plan ABCD (Adaptation des Bâtiments au Climat Dérégulé) : Poursuivre la rénovation thermique des bâtiments, expérimenter la peinture blanche sur les terrasses pour améliorer l'albédo, expérimenter des systèmes de rafraîchissement moins énergivores et moins émetteurs de gaz à effet de serre.
- Intégrer l'adaptation dans les constructions et dans les rénovations, identifier et traiter les bâtiments les plus vulnérables, développer un plan d'actions pluriannuel sur les actions à gains rapides, adapter l'organisation et les usages.

Assurer la résilience des infrastructures informatiques :

- Construire un datacenter de secours pour réduire les impacts des risques sur le serveur du Département et permettre sa résilience ainsi que la continuité de service dans les collèges ;
- Identifier les potentiels besoins de recalibrage des systèmes de refroidissement des serveurs informatiques en lien avec les nouveaux extrêmes climatiques (+ 4°C à la fin du siècle) ;
- S'assurer du bon fonctionnement des solutions mises en place pour préserver les serveurs en cas de délestage électrique.

Intégrer la parcelle du bâti dans la réflexion sur l'adaptation :

- Désimperméabiliser des sols, pour favoriser l'infiltration des eaux pluviales ;
- Développer la végétalisation, les ombrages, les zones de fraîcheur sur la parcelle ;
- Dans les collèges, identifier les possibilités d'aménagement pour faire face aux risques climatiques et établir un programme d'action pluriannuel.

Impacts

Bénéfices attendus :

- Continuité du service public ;
- Bâtiments moins consommateurs, plus robustes pour faire face aux aléas climatiques ;
- Meilleur confort des usagers des bâtiments départementaux en période chaude.

Publics visés :

- Val-de-Marnais, collégiens, agents départementaux

Pilotage et suivi

Pilote de l'action :

DB, DEVP, DSI

Partenaires internes :

DACTES, Communication interne, DRH, DEC, toutes les directions utilisatrices

Partenaires externes :

CEREMA, collègues

Indicateurs de suivi :

- Nombre de bâtiments traités
- Nombre de m² désimperméabilisés
- Nombre de personnes sensibilisées / formées sur la gestion des risques inondations

Indicateurs d'impact :

- Quantité d'eau infiltré grâce à la désimperméabilisation

3.3.2. Mettre en place des stratégies d'adaptation des réseaux routiers et d'assainissement

Mise en œuvre

Identifier et résorber les vulnérabilités climatiques du réseau de voiries et des réseaux d'assainissement du Département :

- Créer une base de données cartographique des risques liés au dérèglement climatique (refoulement des réseaux, remontée de nappes, débordement de cours d'eau, ruissellement, zone de concentration de polluants, glissements de terrain, retrait gonflement des argiles, zones potentielles de départ de feux, etc.) qui servira de référence pour analyser la vulnérabilité de l'ensemble du patrimoine
 - Croiser les informations sur l'état physique et l'usure des réseaux avec cette cartographie des risques ;
- Identifier des solutions pour atténuer les effets des sécheresses et leurs conséquences sur la qualité des milieux aquatiques (concentration des polluants rejetés, augmentation de la température de l'eau, eutrophisation, etc.) ainsi que sur les réseaux souterrains (mouvement de terrain...);
- Mener des veilles technologiques sur les solutions innovantes pour la résilience du patrimoine.

Intégrer l'adaptation dans la planification budgétaire et les travaux d'assainissement et de voirie :

- Mobiliser des outils de veille et d'analyse sur les patrimoines pour anticiper les crises en assurant la meilleure continuité du service public possible sans mise en danger du patrimoine ;
- Tenir compte des risques liés au dérèglement climatique dans les stratégies d'investissement et de rénovation du patrimoine ;
- Intégrer les conséquences du dérèglement climatique dans les choix et priorisations de protection des installations départementales.

Concevoir des voiries adaptées au climat du futur :

- Mener une réflexion sur le traitement des surfaces lors de leur rénovation ou de la requalification des voiries
- Valoriser des revêtements plus clairs que les enrobés noirs standards captant moins de chaleur pour abaisser les températures et réduire les îlots de chaleur
- Valoriser des revêtements perméables, lorsque les espaces publics changent d'usage, pour abaisser les températures ou augmenter les infiltrations sur site
- Prendre en compte l'amplification du phénomène de retrait gonflement d'argile dès la conception pour rendre les voiries plus robustes.
- Utiliser la végétalisation et des solutions d'occultation pour préserver le confort thermique des piétons et cyclistes sur les voiries.

Impacts

Bénéfices attendus :

- Anticipation et priorisation des investissements pour adapter les réseaux aux risques climatiques ;
- Hausse de la protection des réseaux et de la qualité de service ;
- Amélioration du confort thermique pour les usagers circulant sur le domaine public ;
- Réduction du phénomène d'inondation locale ;
- Prévention du risque d'incendie.

Publics visés :

- Usagers du domaine public ; agents.

Pilotage et suivi

Pilote de l'action :

DVM, DSEA, DB

Partenaires internes :

DAIST, DACTES

Partenaires externes :

Prestataires, Acteurs de la recherche

Indicateurs de suivi :

- Nombre des risques identifiés disposant d'une cartographie
- Identification de la vulnérabilité du réseau d'assainissement aux évolutions des risques climatiques
- Nombre de solutions innovantes mises en place
- Nombre d'équipements disposant d'une stratégie pour la continuité du service public en cas d'aléa climatique

Indicateurs d'impact :

- Retours d'expérience à la suite des aléas
- Taux moyen de renouvellement des réseaux
- Coût des réparations du patrimoine à la suite d'aléas climatiques
- Nombre et impact des détériorations des services publics liés à un aléa climatique

3.3.3. Renforcer l'adaptation et la résilience du patrimoine végétal du Département

Mise en œuvre

Adapter les plans de gestion du patrimoine naturel (parcs, espaces arborés, ENS...) en améliorant la connaissance de ce patrimoine et des impacts du dérèglement climatique :

- Prendre en compte les scénarios d'évolution du climat à horizon 2050 (température, pluviométrie, vents etc.) pour déterminer les grandes orientations de la stratégie de gestion des arbres de la collectivité ;
- Définir des niveaux d'évolution du climat (pluviométrie, températures) pour sélectionner les essences et les choix d'aménagement des espaces verts et naturels ;
- Poursuivre et développer la gestion écologique pour augmenter les potentialités écologiques des sites (parcs et ENS) ;
- Poursuivre et renforcer la mise à jour des inventaires végétaux.

Améliorer la gestion des vulnérabilités des essences d'arbres :

- Référencer les sites touchés par des aléas climatiques ayant nécessité la sollicitation des garanties d'assurances pour identifier les espaces les plus à risque ;
- Enrichir les bases de données avec des données sur les sinistres ;
- Croiser les données des bases de données avec les risques climatiques pour identifier la vulnérabilité des arbres ;
- Faire évoluer la palette végétale : établir une liste de végétaux adaptés au dérèglement climatique ;
- Développer l'approvisionnement en végétaux locaux adaptés.

Améliorer la connaissance des espèces exotiques envahissantes nuisibles :

- Etablir un bilan des actions en termes de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE) ;
- Poursuivre le suivi et les relevés des EEE pour les cartographier sur le territoire ;
- Former les agents sur la reconnaissance des EEE et les méthodes de contrôle ;
- Sensibiliser et former des publics (plantation/alimentation des EEE) notamment dans les jardins des parcs départementaux.

Impacts

Bénéfices attendus :

- Réduction des pertes d'arbres ;
- Amélioration de la santé des arbres de la collectivité ;
- Optimisation des coûts de gestion du patrimoine arboré ;
- Meilleure connaissance des risques liés à la biodiversité (et des enjeux de sa protection) par les publics.

Publics visés :

- Agents ; habitants.

Pilotage et suivi

Pilote de l'action :

DEVP

Partenaires internes :

DACTES, DSEA, DVM

Partenaires externes :

Prestataires

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'espaces verts cartographiés
- Création de la base de données arbres adaptés
- Nombre d'arbres perdus du fait des aléas climatiques par an
- Nombre d'interventions faites contre des EEE

Indicateurs d'impact :

- Proportion d'arbres adaptés sur le patrimoine de la collectivité
- Proportion d'arbres adaptés plantés
- Nombre d'EEE sur le territoire

3.3.4. Développer la prévention du risque inondation dans l'ensemble des politiques départementales

Mise en œuvre

Améliorer la connaissance et la conscience du risque pour mieux préparer les populations face au risque inondation :

- Poursuivre la politique de sensibilisation des populations au risque inondation : balades urbaines en bords de Seine et Marne, actions éducatives en faveur des collégiens, etc. ;
- Former les élus communaux sur le sujet des responsabilités des collectivités et des élus en matière de prévention des risques naturels (acteurs, outils, compétences, réglementation) ;
- Engager des actions de formation à destination des agents départementaux habitant ou exerçant en zones inondables ;
- Améliorer la connaissance des secteurs vulnérables au ruissellement (cartographie des axes de ruissellement, des zones basses topographiques et des aménagements pluviaux sur ces secteurs) et intégrer les projections de pluviométrie dans le calibrage des nouveaux ouvrages ;
- Engager un diagnostic de vulnérabilité du patrimoine d'assainissement face à l'évolution des risques climatiques (20-30 ans).

Renforcer l'alerte et la gestion de crise pour améliorer la réaction en cas d'inondation :

- Poursuivre les actions de préparation à la crise à travers l'organisation d'exercices annuels (fermeture des murettes, des stations de pompage, etc.) ;
- Étendre le "Protocole Forte Chaleur" au risque inondation en initiant une réflexion sur le télétravail des agents départementaux en cas de crue ;
- Identifier l'exposition des établissements de santé au risque inondation et accompagner, avec l'ARS, les acteurs de la santé dans l'élaboration de leurs dispositifs de crise (ORSAN, plan blanc, PM) pour anticiper l'évacuation et la prise en charge des populations vulnérables ;
- Accompagner les communes dans l'élaboration ou la révision de leurs PCS ;
- Constituer une réserve d'agents départementaux volontaires prêts à être mobilisés en cas de crise (appui aux réserves communales de sécurité civile, aux services départementaux).

Prendre en compte le risque d'inondation dans la politique départementale d'aménagement :

- Formaliser des "messages clés" représentant la position du Département au sein des avis sur les documents d'urbanisme (PLU(i), SCOT, SDRIF-E, etc.) et sur les projets d'aménagement (ZAC, convention NPNRU) ;
- Elaborer une "Stratégie Départementale de Prévention du Risque Inondation" formalisant l'ensemble des actions du Département et son positionnement sur le sujet au regard de l'accentuation des phénomènes dus au dérèglement climatique ;
- Anticiper la révision du PPRI de la Marne et de la Seine en identifiant les enjeux prioritaires pour le Département en matière d'urbanisme en concertation avec les collectivités ;
- Renforcer les actions de gestion à la parcelle des eaux pluviales dans les projets d'aménagement.

Mettre en place des mesures de ralentissement des écoulements et de gestion des ouvrages de protection afin de limiter les impacts en cas d'inondation :

- Accompagner les actions visant à restaurer des zones d'expansion de crues (installations sportives, voiries, parcs) en concertation avec les parties prenantes (internes et externes) ;

- Poursuivre les actions en matière de protection contre les inondations avec une adaptation du patrimoine existant au regard des évènements récents : harmonisation des ouvrages de protection à Ablon-sur-Seine et Villeneuve-le-Roi, fermeture de certaines ouvertures batardables et de nouveaux moyens de fermeture, etc. ;
- Engager une réflexion sur le devenir des ouvrages de protection et les alternatives possibles à terme en matière d'adaptation des territoires au risque inondation (gestion de crise, urbanisme, etc.).

Impacts

Bénéfices attendus :

- Réduction de la vulnérabilité du territoire (et de l'exposition des populations) aux risques inondations et des dommages causés lors des évènements ;
- Amélioration des capacités de préparation et gestion des inondations, et de la préparation des populations.

Publics visés :

- Habitants et entreprises, notamment celles fortement exposées sur les zones de débordements de la Marne et la Seine, collectivités concernées

Pilotage et suivi

Pilote de l'action :

DSEA

Partenaires internes :

DAIST, DVM, DEVP, DACTES, DB

Partenaires externes :

Préfecture de Police, services de l'Etat, EPTB, communes, EPT, Agence de l'eau

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'exercices de gestion de crises (fermeture ouvertures batardables)
- Nombre de personnes formées/sensibilisées (Val-de-Marnais, agents, élus et associations)
- Nombre de communes accompagnées sur les volets gestion de crise
- Nombre d'agents inscrits dans la réserve départementale
- Taux de réalisation des actions définies dans le cadre du PAPI (périmètre DSEA)

Indicateurs de suivi :

- Linéaire de murettes réalisées
- Nombre d'ouvertures batardables fermées
- Nombre d'ouvrages pluviaux (bassins, noues...)
- Dommages causés aux Val-de-Marnais lors d'inondations

3.3.5. Développer une stratégie de gestion des assurances au regard des aléas climatiques

Mise en œuvre

Identifier les vulnérabilités climatiques et les risques financiers associés pour le Département :

- Etudier l'évolution des offres assurancielles au regard des aléas climatiques ;
- Cartographier les vulnérabilités des patrimoines départementaux en fonction des aléas climatiques ;
- Etablir une base de données des aléas ayant touché les patrimoines départementaux.

Sensibiliser les agents et élus aux conséquences du dérèglement climatique en matière de couverture assurantielle du Département :

- Concevoir un outil à destination des directions ;
- Proposer un format de sensibilisation pour les encadrants et les élus.

Mettre en œuvre des solutions pour stabiliser les coûts des aléas climatiques :

- Identifier les solutions mises en œuvre par d'autres collectivités ;
- Définir des priorités d'intervention sur les patrimoines départementaux au regard de leurs vulnérabilités et de la nécessité de continuité de service public ;
- Renégocier les contrats d'assurances prioritaires pour assurer une stabilité des coûts des couvertures assurantielles.

Impacts

Bénéfices attendus :

- Mise en place de mesures correctives sur les bâtiments et patrimoines vulnérables ;
- Réduction des coûts engendrés par les aléas climatiques.

Publics visés : Agents en charge des assurances.

Pilotage et suivi

Pilote de l'action :

DAJEP

Partenaires internes :

DACTES, DVM, DSEA, DB, DEVP, DSI

Partenaires externes :

Prestataires

Indicateurs de suivi :

- Patrimoines touchés par des aléas climatiques
- Réalisation de la base de données

Indicateurs d'impact :

- Coûts des dégâts engendrés par les aléas
- Coût des assurances
- Ratio versement assurances / dégâts subis

ENGAGEMENT 4 : SENSIBILISER ET MOBILISER LES ACTEURS TERRITORIAUX ET LES PARTENAIRES EN FAVEUR DE L'ACTION CLIMATIQUE

La transition écologique ne se réalisera pas sans la mobilisation de l'ensemble des forces vives du territoire. Le Département accompagnera les acteurs sportifs, culturels et associatifs dans la réduction de leur impact environnemental et l'identification de leurs vulnérabilités climatiques. Il créera des espaces pour favoriser la coopération et le partage d'expérience entre associations, scientifiques et citoyens. Le Département s'attachera enfin à favoriser un dialogue territorial avec les acteurs publics du territoire pour rendre plus efficaces les projets d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et échange autour de bonnes pratiques mises en place dans d'autres territoires, y compris à l'échelle internationale.

4	Sensibiliser et mobiliser les acteurs territoriaux et les partenaires en faveur de l'action climatique
4.1	Prendre en compte la lutte contre le dérèglement climatique dans le soutien à la vie sportive, culturelle et associative
4.1.1	Accompagner les acteurs sportifs dans la réduction de leur empreinte environnementale et dans l'adaptation des infrastructures et pratiques sportives face aux aléas climatiques
4.1.2	Accompagner les acteurs culturels dans la réduction de leur empreinte environnementale et leur adaptation au dérèglement climatique
4.1.3	Accompagner les acteurs associatifs dans la transition écologique par les aides publiques et la sensibilisation
4.2	Faciliter la mobilisation des citoyens, des associations et des scientifiques en faveur de l'action climatique
4.2.1	Renforcer l'engagement des citoyens par la sensibilisation et la mobilisation des associations environnementales et solidaires
4.2.2	Renforcer la coopération avec les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche pour répondre aux besoins territoriaux de recherche, d'innovation et de sensibilisation sur les sujets environnementaux
4.3	Sensibiliser les collégiens aux enjeux environnementaux en renforçant l'offre de l'action éducative et en impliquant les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche
4.4	Favoriser la coordination et le dialogue climatiques de l'échelle locale à l'échelle internationale

4.1.1. Accompagner les acteurs sportifs dans la réduction de leur empreinte environnementale et dans l'adaptation des pratiques sportives face aux aléas climatiques

Mise en œuvre

Favoriser la mobilisation des acteurs sportifs en incitant, via les aides départementales, à l'adoption de pratiques sportives ou d'évènements éco-responsables :

- Intégrer un conditionnement écologique ou un bonus aux subventions accordées aux acteurs ou associations sportifs ;
- Soutenir en particulier le développement de plateformes de réemploi et de recyclage des équipements sportifs, les actions de collectes et des dons de matériels sportifs usagés ;
- Soutenir l'organisation d'évènements sportifs éco-responsables ;
- Intégrer des critères environnementaux pour les aides accordées pour la construction d'équipements sportifs de proximité, notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ;
- Mettre à jour sur la durée les règlements et les procédures pour garantir une application effective de ces critères, notamment à travers le développement d'un outil d'évaluation environnementale.

Accompagner les acteurs du sport dans la transition écologique en proposant des outils adaptés, des formations et des partages d'expériences :

- Relayer les outils et guides pratiques existants et proposer une formation pour aider les acteurs du sport à mettre en place des actions et des évènements éco-responsables ;
- S'appuyer sur les outils existants et libres de droit comme l'initiative "Coach Climat" pour sensibiliser et accompagner les organisateurs d'évènements sportifs ;
- Cartographier les acteurs locaux engagés dans la transition écologique pour une meilleure collaboration et synergie au sein du territoire ;
- Encourager le partage d'expériences et de bonnes pratiques entre les acteurs du secteur.

Impacts

Bénéfices attendus :

- Réduction de la vulnérabilité climatique en lien avec les activités sportives ;
- Réduction des émissions de CO₂ et de la consommation de ressources induites par les activités sportives ;
- Développement de l'engagement du tissu sportif en faveur de la transition écologique.

Publics visés :

- Collégiens ;
- Communes ;
- Associations (clubs, comités, fédérations...).

Pilotage et suivi

Pilote de l'action :

Direction de la jeunesse, des sports, des villages vacances et de la vie associative (DJSVVVA)

Partenaires internes :

DACTES, Direction des affaires juridiques, DAIST, QPV, Service d'Information Géographique E Cartographique (SIGEC), Economie Sociale et solidaire (ESS)

Partenaires externes :

ADEME, ministère des Sports, COJO, fédérations, UPEC, associations

Indicateurs de suivi :

- Nombre de personnes formées aux outils existants d'évaluation climatique des activités sportives
- Subventions comprenant un conditionnement écologique ou un bonus

Indicateurs d'impact :

- Retour sur la sensibilisation aux risques climatiques
- Bilan des émissions de gaz à effet de serre N0 /N+4

4.1.2. Accompagner les acteurs culturels dans la réduction de leur empreinte environnementale et leur adaptation au dérèglement climatique

Mise en œuvre

Favoriser la mobilisation des acteurs culturels en conditionnant les aides à l'intégration de la transition écologique dans les espaces culturels :

- Intégrer un conditionnement écologique ou un bonus aux subventions accordés aux acteurs ou associations culturels ;
- Soutenir l'organisation d'évènements culturels éco-responsables et les actions en faveur de l'économie circulaire dans le domaine culturel (réemploi des matériaux, décors, costumes).

Accompagner les acteurs culturels dans la transition écologique en proposant des outils adaptés, des formations et des partages d'expérience :

- Diffuser l'outil ADERE (Auto-Diagnostic Environnemental pour les Responsables d'Evènements) auprès des acteurs culturels ;
- Proposer des guides pratiques et une formation pour aider les acteurs culturels à mettre en place des actions éco-responsables.

Intégrer les considérations environnementales dans les productions culturelles et littéraires du Département :

- Favoriser l'intégration des informations sur la transition écologique dans les actions culturelles à destination des jeunes publics et de leur famille dans les crèches, les centres de protection maternelle et infantile ou les collèges.

Impacts

Bénéfices attendus :

- Sensibilisation à la transition écologique des Val-de-Marnais à travers des actions culturelles ;
- Réduction des impacts environnementaux des activités culturelles du département ;
- Réduction de la vulnérabilité du monde culturel val-de-marnais face aux aléas climatiques.

Publics visés :

- Acteurs culturels et leurs publics ;
- Services départementaux en charge des subventions.

Pilotage et suivi

Pilote de l'action :

Direction de la Culture (DDC)

Partenaires internes :

DACTES, DEC, DC, DPMI, DAIST

Partenaires externes :

Acteurs culturels, établissements scolaires

Indicateurs de suivi :

- Nombre de personnes formées aux outils d'évaluation environnementales des activités culturelles
- Subventions comprenant un conditionnement écologique ou un bonus

Indicateurs d'impact :

- Evolution du bilan des émissions de gaz à effet de serre des principaux évènements/acteurs dans le domaine culturel

4.1.3. Accompagner les acteurs associatifs dans la transition écologique par les aides publiques et la sensibilisation

Mise en œuvre

Soutenir les projets des associations à travers des appels à projets, appels à manifestation d'intérêt ou des éco-conditionnalités dans les subventions :

- Rendre davantage lisible l'ensemble des appels à projets et à manifestation d'intérêt en lien avec la transition écologique du Département à destination des associations ;
- Intégrer un conditionnement écologique ou un bonus aux subventions accordées aux associations afin de réduire leur impact sur l'environnement ;
- Former les agents départementaux pour intégrer la thématique écologique dans les orientations de financement (appel à projets, instruction des dossiers, indicateurs d'évaluation).

Sensibiliser, former et outiller les associations soutenues par le Département aux enjeux environnementaux :

- Identifier les besoins des différentes associations en matière de transition écologique ;
- Diffuser des outils de mesure et de réduction des impacts environnementaux (ADERE, Coach Climat) ;
- Elaborer des modules de formation, notamment via Proj'Aide, afin de former l'ensemble des associations soutenues par le Département à ces enjeux et à l'utilisation des outils d'évaluation.

Impacts

Bénéfices attendus :

- Développement de l'action écologique visible du tissu associatif ;
- Réduction des impacts environnementaux des acteurs associatifs.

Publics visés :

- Acteurs associatifs ;
- Agents en charge des relations avec les associations ;
- Acteurs soutenant les associations.

Pilotage et suivi

Pilote de l'action :

DACTES

Partenaires internes :

DJSVVVA, DEVP, DHAB, DAIST, DSEA, DIRCOM, DRH, DSI

Partenaires externes :

Communes, Associations

Indicateurs de suivi :

- Part et montant des subventions intégrant un critère environnemental
- Elaboration d'un module de formation sur les enjeux environnementaux

Indicateurs d'impact :

- Réduction des émissions de CO₂ et de l'impact environnemental des activités associatives
- Nombre d'associations sensibilisées et de participants aux formations

4.2.1. Renforcer l'engagement des citoyens par la sensibilisation et la mobilisation des associations environnementales et solidaires

Mise en œuvre

Recueillir les besoins et attentes des citoyens en lien avec la transition écologique :

- Proposer des questionnaires aux Val-de-Marnais dans les accueils départementaux pour recueillir leurs attentes relatives à la transition écologique et la préservation de l'environnement ;

Organiser des événements et soutenir des associations en lien avec l'alimentation durable, le réemploi, les mobilités durables, la préservation de la biodiversité et la formation à la transition écologique pour les habitants du Val-de-Marne :

- Organiser des temps d'échange pour présenter les actions environnementales du Département ;
- En lien avec des événements associatifs et fédérateurs existants dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, organiser des temps d'échange et de partage autour de la transition écologique pour les habitants ;
- Impliquer les acteurs de l'ESS du territoire, orientés sur le réemploi et les mobilités actives, pour sensibiliser les habitants et animer les événements ;
- Soutenir les associations œuvrant en faveur de la biodiversité à travers un accompagnement technique pour préserver localement les espèces et leur diversité ;
- Poursuivre le soutien aux acteurs associatifs qui expérimentent des pratiques culturelles respectueuses de l'environnement et de la santé ;
- Poursuivre le soutien aux projets d'agriculture urbaine et aux structures qui favorisent l'alimentation durable et de proximité accessibles à tous les Val-de-Marnais ;
- Soutenir les réseaux d'éducation populaire et les actions associatives qui visent à sensibiliser le grand public.

Impliquer les citoyens dans les actions en faveur de la transition écologique menées par le Département :

- Poursuivre les plantations citoyennes dans le cadre du Plan 50 000 arbres et développer les projets de relevé de biodiversité avec les citoyens ;
- Etudier la faisabilité d'un appel à projets pour encourager les initiatives citoyennes en faveur de la transition écologique (lutte contre les espèces exotiques envahissantes, connaissance de la biodiversité locale, actions innovantes pour le développement des mobilités actives) ;
- Sensibiliser les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville à la santé environnementale à travers les dispositifs de la Politique de la Ville (conseils citoyens, Bailleurs-dispositif d'abattement taxe foncière sur les propriétés bâties, Formation d'Initiative Locale, Amicales de locataires, appel à projets).

Valoriser l'engagement des citoyens en faveur de la transition écologique à travers des cérémonies et des témoignages :

- Organiser des cérémonies de remise de prix et de remerciements ;
- Diffuser des témoignages et des portraits d'habitants engagés dans la transition écologique et des structures qui portent des initiatives engagées.

Favoriser la mise en relation des acteurs associatifs pour catalyser la transition écologique à l'échelle du territoire :

- Cartographier les acteurs locaux qui œuvrent en faveur de la transition écologique, notamment dans le secteur de l'économie sociale et solidaire ainsi que dans les quartiers prioritaires politique de la ville (QPV) ;
- Identifier les acteurs associatifs dont le rayonnement s'organise à l'échelle régionale ;
- Recenser les savoir-faire des acteurs locaux via les dispositifs Politique de la Ville (conseils Citoyens, Organismes HLM-TFPB-FIL-Amicales de locataires, appels à projet) ;
- Organiser des rencontres associatives de la transition écologique pour les associations afin de favoriser l'émergence de partenariats innovants, de diffuser les bonnes pratiques entre associations, de favoriser une meilleure coordination de leur action sur le territoire et de clarifier l'offre de financement du Département à destination des associations sur la transition écologique.

Impacts

Bénéfices attendus :

- Un tissu citoyen local soutenu et pouvant porter des projets en faveur de la transition écologique ;
- Des événements et des actions à destination du grand public permettant une montée en compétence sur les sujets environnementaux et des changements de comportement ; Partage de bonnes pratiques entre associations ;
- Meilleure connaissance des actions entreprises par les associations ;
- Développement des projets multi-partenariaux.

Publics visés : Grand public ; acteurs associatifs ; réseaux d'acteurs locaux et régionaux.

Pilotage et suivi

Pilote de l'action :

DACTES en lien avec la DAIST

Partenaires internes :

DEVp, DSEA, DRP, DHAB

Partenaires externes :

Associations, Agence régionale de la biodiversité Île-de-France, Acteurs de l'ESS

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'associations et/ou d'actions citoyennes soutenues
- Nombre d'événements grand public organisés
- Réalisation de la cartographie des acteurs
- Nombre de journées de rencontre des associations organisées

4.2.2. Renforcer la coopération avec les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche pour répondre aux besoins territoriaux de recherche, d'innovation et de sensibilisation sur les sujets environnementaux

Mise en œuvre

Renforcer le dialogue entre les sciences environnementales et l'action publique environnementale en favorisant les partenariats avec les acteurs de la recherche :

- Poursuivre les partenariats avec les acteurs de la recherche : Université Paris-Est Créteil, CNRS, Groupe régional d'expert sur le climat et la transition écologique (GREC) francilien, Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort, etc ;
- Poursuivre les événements autour de la diffusion des connaissances scientifiques en matière environnementale à l'instar des Journées Scientifiques de l'Environnement ;
- Recenser les besoins d'études et les potentiels projets d'expérimentation portés par les directions du Département en matière de transition écologique ;
- Favoriser les programmes de recherche-action en lien avec les partenaires scientifiques du Département.

Mettre en lien les acteurs de la recherche avec les habitants pour les sensibiliser aux enjeux environnementaux :

- Identifier les dispositifs proposés par les partenaires scientifiques (échappées inattendues, visites insolites, visites immersives de laboratoires, conférences grand public, science avec et pour la société) et en faire la promotion auprès des Val-de-Marnais ;
- Organiser des conférences scientifiques dans les lieux culturels du Département ainsi que dans les lieux des partenaires du Département en intégrant ces conférences scientifiques à la programmation culturelle de ces lieux ;
- Proposer des médiations scientifiques (expérience, atelier, conférence) dans le cadre des événements grand public organisés par le Département.

Impacts

Bénéfices attendus :

- Mener davantage de projets innovants en lien avec les acteurs de la recherche, et répondre aux problématiques rencontrées par les directions en la matière ;
- Changement des pratiques et acquisition des connaissances sur les enjeux de transition écologique dans le fonctionnement des directions ;
- Sensibilisation et amélioration des connaissances des citoyens.

Publics visés : Agents départementaux ; scientifiques ; citoyens.

Pilotage et suivi

Pilote de l'action :

DAIST, DACTES

Partenaires internes :

DJSVVA, DEVP, DDC, toute direction (études, recherches-actions)

Partenaires externes :

Etablissements de l'enseignement supérieur et de la recherche, GREC francilien

Indicateurs de suivi :

- Nombre de conférences scientifiques grand public
- Nombre de projets de recherche-action

Indicateurs d'impact :

- Vérification des impacts au sein des directions à la fin des projets de recherche-action

4.3. Sensibiliser les collégiens aux enjeux environnementaux en renforçant l'offre de l'action éducative et en impliquant les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche

Mise en œuvre

Renforcer l'offre de l'action éducative sur le volet relatifs à la transition écologique :

- Pérenniser et améliorer les actions éducatives sur les enjeux environnementaux ;
- Mettre en place des projets innovants pour aborder la transition écologique sous l'angle de la santé environnementale ;
- Dans le cadre des séjours villages vacances, proposer une sensibilisation aux collégiens en lien avec les acteurs du territoire ;
- Poursuite des expositions itinérantes Val-de-Marne +2C^e et de l'organisation d'ateliers dédiés.

Faire le lien avec le milieu de la recherche pour sensibiliser les collégiens aux enjeux environnementaux :

- Planifier trois visioconférences thématiques par des scientifiques en lien avec les programmes scolaires pour acculturer un grand nombre de collégiens aux enjeux environnementaux ;
- Identifier les dispositifs de vulgarisation scientifique proposés par les partenaires du Département : (échappées inattendues, visites immersives de laboratoires, conférences grand public, science avec et pour la société) et favoriser leur diffusion auprès des collèves et de la jeunesse ;
- Formaliser dans les documents cadres, entre le Département et les institutions de recherche ou les établissements du supérieur, des dispositifs à déployer auprès des collégiens ;
- Intégrer l'offre en matière de médiation scientifique liée à l'environnement à l'offre de l'action éducative proposée par le Département aux collèves.

Proposer un dispositif participatif aux collèves volontaires pour l'élaboration d'une charte des collèves val-de-marnais pour le climat :

- Organiser des temps de réflexion avec les collèves volontaires pour approfondir les thématiques environnementales ;
- Soumettre au vote de tous les collégiens des propositions d'actions ;
- Elaborer une charte réunissant les propositions les plus plébiscitées ;
- Proposer aux chefs d'établissements la signature de la charte.

Valoriser l'engagement des collèves en faveur de l'action environnementale :

- En lien avec l'éducation nationale, trouver les modalités de valorisation des actions et initiatives qui seront mises en place en lien avec le label Ecole en Démarche globale de Développement Durable (E3D).

Impacts

Bénéfices attendus :

- Montée en compétence des collégiens en matière de transition écologique ;
- Amélioration de la santé des collégiens sensibilisés aux gestes positifs sur la santé ;
- Développement des éco-gestes au sein des établissements ;
- Implication des collégiens dans une démarche institutionnelle.

Publics visés : Collégiens, équipes pédagogiques ; indirectement les familles des collégiens.

Pilotage et suivi

Pilote de l'action :

DACTES, DEC

Partenaires internes :

DSEA, DEVP, DPMIPS, DAIST, DJSVVA, DL, DRP

Partenaires externes :

Equipes enseignantes, enseignants-chercheurs

Indicateurs de suivi :

- Collèges et collégiens participants aux actions éducatives environnementale
- Nombre de collégiens participant aux visioconférences et à l'élaboration des propositions

Indicateurs d'impact : Nombre de collèges labellisés E3D (par niveau de labellisation)

4.4. Favoriser la coordination et le dialogue climatiques de l'échelle locale à l'échelle internationale

Mise en œuvre

Echanger avec les acteurs publics sur des solutions pour accompagner la transition écologique et assurer une continuité de l'action publique :

- Poursuivre et renforcer le dialogue technique entre les collectivités du Val-de-Marne et les services déconcentrés de l'Etat dans le cadre réseau de la transition énergétique et écologique (RT2E) ;
- Favoriser une meilleure connaissance des plans et schémas en matière environnementale portés par les Etablissements Publics Territoriaux, la Métropole du Grand Paris, la Région Île-de-France et l'Etat ;
- S'appuyer sur l'expertise du CEREMA Ile-de-France et de l'ADEME Ile-de-France pour l'ensemble des projets en lien avec leurs compétences.

Fournir une ingénierie, échanger sur les solutions et pratiques pour faire face aux dérèglements climatiques avec les territoires partenaires du Département à l'international :

- Permettre aux pays partenaires du Département de bénéficier de son expertise sur les solutions et pratiques mises en place pour faire face aux dérèglements climatiques et réciproquement apprendre de leurs pratiques d'adaptation ;
- S'inspirer des solutions ou expériences d'adaptation mises en place par d'autres territoires dans le monde.

Impacts

Bénéfices attendus :

- Meilleur partage de la connaissance et de l'expertise entre le Département et ses partenaires

Publics visés : Collectivités et acteurs publics du territoire ; Pays partenaires.

Pilotage et suivi

Pilote de l'action :

Direction des Affaires Européennes et Internationales (DAEI)

Partenaires internes :

DACTES

Partenaires externes :

EPT, MGP, Régions Île-de-France, Etat, Cerema, ADEME,

Indicateurs de suivi :

- Nombre de réunions techniques organisées dans le cadre du réseau RTEE
- Nombre de projets d'échanges d'expertise avec des institutions à l'étranger

ENGAGEMENT 5 : RENDRE L'ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE EXEMPLAIRE EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE ET RÉSILIENTE POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DES SERVICES PUBLICS

L'éco-responsabilité est une priorité pour le Département du Val-de-Marne. Dans le cadre de son projet d'administration, l'administration s'est dotée d'une feuille de route pour réduire l'empreinte environnementale de ses activités. Le Département compte également mobiliser le levier de la commande publique pour accélérer la transition écologique. La mise en œuvre des orientations de la stratégie climat nécessitera la mobilisation de nombreux agents, qui seront accompagnés par un plan de formation aux enjeux environnementaux et des dispositifs spécifiques pour favoriser le bien-être au travail. Cela permettra la bonne mise en œuvre de la transition écologique.

5	Rendre l'administration départementale exemplaire en matière environnementale et résiliente pour assurer la continuité des services publics
5.1	En lien avec le projet d'administration, réduire les impacts environnementaux des activités départementales
5.1.1	Structurer et mettre en œuvre une stratégie numérique responsable
5.1.2	Réduire l'empreinte environnementale de l'alimentation dans les structures départementales
5.1.3	Accélérer la mise en œuvre de solutions de mobilité bas carbone pour les agents : électrification du parc, covoiturage, vélos de service
5.1.4	Utiliser le levier de la commande publique pour atteindre les objectifs de la stratégie climat
5.1.5	Favoriser la réduction des déchets produits par les activités départementales
5.1.6	Favoriser l'éco-responsabilité des événements organisés par le Département
5.2	Déployer le plan de formation des agents à la transition écologique
5.2.1	Déployer des modules de sensibilisation à la transition écologique pour tous les agents
5.2.2	Identifier ou concevoir des formations métiers pour faire évoluer les pratiques professionnelles
5.2.3	Favoriser la diffusion des connaissances environnementales et des outils de management et de pilotage de la transition écologique auprès des cadres
5.3	Intégrer les enjeux environnementaux dans les modalités d'organisation du travail et les enjeux de santé et de sécurité au travail
5.4	Intégrer les enjeux environnementaux dans l'ingénierie financière et administrative pour assurer la mise en œuvre de la stratégie climat
5.4.1	Structurer et mettre en place un dialogue budgétaire et environnemental pour assurer la mise en œuvre des stratégies environnementales
5.4.2	Intégrer les orientations de la stratégie climat dans les conventions de financement ou de partenariat du Département
5.4.3	Intégrer les engagements environnementaux du Département dans les processus de recrutement et de management des agents

5.1.1. Structurer et mettre en œuvre une stratégie numérique responsable

Mise en œuvre

Sensibiliser les agents départementaux à l'impact environnemental du numérique :

- Proposer des fresques du numérique à l'ensemble des agents ;
- Accompagner les directions aux bonnes règles d'archivage numérique de leurs dossiers ;
- Concevoir un guide des bonnes pratiques du numérique responsable à destination de tous les agents pour décliner la charte du numérique responsable.

Structurer et mettre en œuvre une stratégie numérique responsable :

- Diagnostiquer l'empreinte environnementale du numérique du Département ;
- Identifier les leviers pour réduire la consommation d'énergie du matériel informatique, renforcer les achats responsables pour limiter l'obsolescence matérielle et logicielle, réduire les déchets numériques tout en favorisant le réemploi et le recyclage ;
- Etablir et mettre en œuvre une charte du numérique responsable ;
- Etablir un plan d'action à partir des leviers identifiés.

Impacts

Bénéfices attendus :

- Diminution de l'empreinte écologique du numérique du Département

Publics visés : Agents du Département ; Équipes techniques DSI.

Pilotage et suivi

Pilote de l'action :

DSI

Partenaires internes :

DAC TES, DRH, DEMO, DEC, Direction des Archives Départementales (DAD), DIRCOM

Partenaires externes :

Prestataires

Indicateurs de suivi :

- Réalisation du diagnostic et diffusion du guide des bonnes pratiques
- Elaboration de la charte du numérique responsable
- Nombre et part de matériel numérique réemployé ou recyclé par an
- Part de matériel issu du réemploi ou de la réutilisation à l'achat

Indicateurs d'impact :

- Empreinte carbone et matière du numérique du Département

5.1.2. Réduire l'empreinte environnementale de l'alimentation dans les structures départementales

Mise en œuvre

Accompagner les usagers et le personnel sur la réduction de l'empreinte environnementale de leur alimentation :

- Sensibiliser les usagers sur l'empreinte environnementale du repas ;
- Former les usagers au "bien manger" tout en réduisant l'empreinte environnementale de leurs repas ;
- Former les personnels en charge de l'alimentation à la végétalisation des repas, à la prise en compte de la saisonnalité et à la provenance des aliments.

Optimiser les flux alimentaires entrants pour l'alimentation servie par le Département :

- Promouvoir une alimentation durable (commande publique, circuits courts et de proximité, produits bio, fruits et légumes de saison, végétalisation des menus...) et une gestion raisonnée des fluides lors de la production des repas, dans le respect des objectifs réglementaires fixés par la loi EGAlim et la loi climat et résilience :
 - Au moins 50% de produits durables et de qualité, dont au moins 20% de produits issus de l'agriculture biologique ;
 - Au moins 60 % de produits durables et de qualité en ce qui concerne les familles de produits « viandes » et « poissons » à l'horizon 2024.
- Améliorer la visibilité des producteurs et traiteurs du territoire ;
- Recourir à des traiteurs locaux utilisant des produits de proximité et proposer une option végétarienne lors des événements organisés par le Département.

Réduire les déchets produits par l'alimentation et les valoriser :

- Définir une stratégie globale de lutte contre le gaspillage alimentaire déclinée par type de structures et de publics, afin d'atteindre les -50% de gaspillage alimentaire par rapport à 2015 d'ici 2025 pour la restauration collective (loi AGECE)
- Sensibiliser les publics et former les professionnels de restauration sur les déchets générés par l'alimentation ;
- Promouvoir l'ajustement des quantités servies pour réduire le gaspillage alimentaire ;
- Valoriser les déchets liés à l'activité restauration (alimentaires, emballages...), en particulier atteindre 100% de valorisation des biodéchets d'ici 2025 (loi LTECV).

Impacts

Bénéfices attendus :

- Réduction de l'empreinte environnementale des repas servis par les services départementaux ;
- Réduction de la dépendance aux importations alimentaires et aux aliments avec un fort impact environnemental ;
- Augmenter la conscience environnementale des publics servis.

Publics visés :

- Publics fréquentant les services de restauration départementaux ;
- Services techniques de restauration ;
- Sous-traitants et fournisseurs de l'alimentation.

Pilotage et suivi

Pilote de l'action :

DL

Partenaires internes :

DIRCOM, DEC, DC, DPEJ, DAPM, DACTES, DAIST, DRH (SASL)

Partenaires externes :

Prestataires de formation, fournisseurs du Département

Indicateurs de suivi :

- Evolution du nombre de repas végétariens servis
- Formation à l'alimentation végétale/durable/à la réduction du gaspillage alimentaire
- Volume financier consacré au bio (toutes origines confondues) / volume financier total

Indicateurs d'impact :

- Réduction des émissions / consommation de ressources (eau terres arables) induites par le renforcement de la végétalisation et l'alimentation durable
- Pourcentage et tonnage des denrées alimentaires utilisées par an provenant de sources durables.
- Quantité de déchets recyclés ou réemployés / quantité de déchets totale

5.1.3. Accélérer la mise en œuvre de solutions de mobilité bas carbone pour les agents : électrification du parc, covoiturage, vélos de service

Mise en œuvre

Réduire les émissions de GES du parc automobile du Département par le renouvellement et l'optimisation de la flotte du parc :

- Remplacer les véhicules légers thermiques par des véhicules à faibles émissions (VFE) ou très faibles émissions (VTFE), en cohérence avec les objectifs réglementaires : 30% des véhicules renouvelés annuellement doivent être des VFE jusqu'à la fin de l'exercice 2024 ; à partir de 2025, cette part minimale est portée à 40%, à partir de 2026, 37,4% des véhicules renouvelés devront être des VTFE ;
- Remplacer, en cohérence avec les objectifs réglementaires, les véhicules utilitaires et les poids lourds thermiques par des électriques et des hybrides rechargeables (< 50gCO₂/km) ;
- Installer et cartographier les bornes de recharge présentes sur les sites départementaux ;
- Remplacer l'ensemble des véhicules classés Crit'Air 2 et 3 par des Crit'Air 0 ou 1 et s'assurer, pendant la période de transition, de la bonne utilisation des véhicules à faibles ou très faibles émissions par les agents départementaux dans le cadre de leurs missions.
- Optimiser l'usage des véhicules et la taille du parc automobile ;
- Former et accompagner les agents à l'utilisation des véhicules électriques ;
- Former les agents à l'écoconduite en les incitant à réduire la vitesse de leur véhicule professionnel à 110 km/h sur les autoroutes et 100 km/h sur les voies rapides.

Développer l'usage du vélo pour les déplacements professionnels et domicile-travail :

- Poursuivre le remplacement de véhicules utilitaires par des vélos cargo sur les parcs départementaux ;
- Poursuivre la politique d'achats de vélos mécaniques et électriques ;
- Installer des stationnements vélos sécurisés et abrités sur tous les sites départementaux ;
- Poursuivre et étendre le programme de location longue durée de vélos mécaniques et électriques pour les déplacements domicile-travail ;
- Encourager la pratique du vélo au quotidien en informant les agents sur les avantages liés aux dispositifs existants et organiser des ateliers de conduite et de réparation.

Promouvoir le covoiturage pour les déplacements professionnels et domicile-travail :

- Renforcer l'animation et sensibiliser les agents autour du covoiturage : communiquer sur les aides existantes en faveur du covoiturage et sur les coûts économiques et environnementaux de l'autosolisme.

Impacts

Bénéfices attendus :

- Amélioration de la qualité de l'air ;
- Réduction du bruit émis ;
- Réduction du coût des transports pour la collectivité et les agents ;
- Maintien des capacités de mobilité de la collectivité en situation de crise ;
- Décarbonation des déplacements dus aux activités de la collectivité.

Publics visés :

- Agents départementaux ;
- Directions départementales.

Pilotage et suivi

Pilote de l'action :

Direction de la Logistique (DL)

Partenaires internes :

DRH, DEVP, DACTES, DAPM

Partenaires externes :

AIRPARIF, Région Île-de-France, ADEME

Indicateurs de suivi :

- Nombre et pourcentage de véhicules électriques, hybrides dans la flotte de la collectivité
- Nombre de véhicules à faibles et très faibles émissions acquis lors des renouvellements annuels (particuliers et utilitaires) ;
- Distance parcourue avec des véhicules électriques ou à faibles émissions (en km)
- Nombre de vélos achetés / loués aux agents
- Consommation des bornes de recharge électrique
- Nombre de remboursement de forfait Navigo et de forfait mobilité durable (part sur l'ensemble des agents)
- Nombre de points de stationnements vélo et part des sites départementaux équipés

Indicateurs d'impact :

- Tonnes de CO₂ évitées
- Quantité d'émission de particules fines évitées (PM 10 et PM 2,5)
- Evolution du nombre de kilomètres parcourus par l'ensemble du parc roulant

5.1.4. Utiliser le levier de la commande publique pour atteindre les objectifs de la stratégie climat

Mise en œuvre

Mettre en œuvre l'axe environnemental du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsable (SPASER) :

- Construire une stratégie d'achat bas carbone intégrant la logique de coût du cycle de vie ;
- Valoriser les prestataires favorisant l'utilisation d'énergies renouvelables ou l'efficacité énergétique ;
- Poursuivre l'achat de véhicules à faibles et très faibles émissions ;
- Intégrer dans les critères d'achat la lutte contre la déforestation importée ;
- Amplifier l'acquisition de matériaux bio-sourcés ;
- Réduire les emballages plastiques et le recours aux produits à usage unique ;
- Augmenter le recours aux biens issus du réemploi, de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées en accord avec les seuils réglementaires définis par segment d'achat ;
- Intégrer un indice de réparabilité lors de l'achat de matériels numériques ;
- Intégrer la gestion et la valorisation des déchets dans les marchés de travaux publics ;
- Poursuivre l'approvisionnement en denrées alimentaires durables et de qualité ;
- Intégrer des clauses sur la santé environnementale, en particulier sur la non-utilisation de produits contenant des perturbateurs endocriniens.

Accompagner les acheteurs dans l'intégration des clauses environnementales dans les marchés publics :

- Identifier les clauses environnementales types à intégrer en fonction des marchés publics de services et de travaux (réduction de l'empreinte carbone, de la consommation d'eau, non-recours aux pesticides et aux produits phytosanitaires, etc)
- Identifier des outils d'évaluation des performances environnementales de la prestation ou du bien faisant l'objet du marché (Ecobalyse) ;
- Former les agents dans la rédaction de marchés et l'intégration de clauses environnementales.

Mettre en place un suivi des clauses pendant l'exécution des marchés et prévoir des modalités de contrôle par les directions :

- Mettre en place un processus de vérification de la bonne exécution des clauses environnementales ;
- Appliquer les pénalités nécessaires en cas de besoin.

Impacts

Bénéfices attendus :

- Réduction de l'impact de la commande publique sur l'environnement ;
- Réduction de la déforestation importée ;
- Amélioration du suivi des impacts des achats du Département ;
- Meilleures connaissances par les acheteurs des enjeux climatiques et environnementaux.

Publics visés : Acheteurs départementaux ; Agents départementaux ; Élus départementaux.

Pilotage et suivi

Pilote de l'action :

Direction de l'Achat Public et des Marchés (DAPM)

Partenaires internes :

DAC TES, toutes les directions

Partenaires externes :

Prestataires

Indicateurs de suivi en lien avec le SPASER :

- Nombre de marchés clausés environnemental (de plus de 90 000 €)
- Nombre de consultations soumises à la production d'un bilan carbone et/ou des externalités environnementales émises dans l'offre de l'entreprise candidate
- Nombre et pourcentage de marchés ayant des clauses et critères valorisant l'utilisation des énergies renouvelables par les fournisseurs dans le cadre de la production de la prestation
- Nombre de marchés indiquant les émissions de GES (en critère de sélection et en exécution)
- Nombre de marchés intégrant une clause visant à valoriser la lutte contre la déforestation importée (dans les marchés de la restauration collective, de la mobilité, des bâtiments, du mobilier et des fournitures)
- Nombre et pourcentage de marchés de travaux avec des critères incluant des matériaux biosourcés dans les nouvelles constructions et rénovations
- Nombre et pourcentage de marchés limitant l'achat de produits en plastique à usage unique
- Volume financier HT d'achats par catégorie de produits issus du réemploi, de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées
- Pourcentage de marchés d'achats de matériels numériques intégrant la réparabilité via une clause et/ou un critère d'attribution
- Nombre et pourcentage de marchés intégrant la gestion des déchets du BTP
- Nombre et pourcentage de marchés par an intégrant une logique de coût du cycle de vie
- Nombre et pourcentage de produits durables, de qualité dans les marchés du Service restauration
- Nombre et pourcentage de produits biologiques dans les marchés du Service restauration
- Nombre et pourcentage de marchés (de travaux, d'entretien ou de restauration) comprenant des clauses environnementales et/ou des critères d'éco conditionnalité interdisant les perturbateurs endocriniens (par exemple s'appuyant sur des écolabels)

Indicateurs d'impact :

- Réduction d'émissions des GES sur des échantillons de marchés importants

5.1.5. Favoriser la réduction des déchets produits par les activités départementales

Mise en œuvre

Prévenir la production de déchets :

- Identifier les pratiques génératrices de déchets pouvant être évitées et les faire évoluer, notamment dans les événements organisés par le Département ;
- Sensibiliser les agents aux pratiques zéro-déchet en impliquant les structures de l'ESS du territoire spécialisées dans le réemploi.

Assurer la gestion et la valorisation des déchets produits :

- Atteindre les objectifs fixés par la loi :
 - -5% de déchets d'activités économiques par unité de valeur produite d'ici 2030 par rapport à 2010 (loi AGECE) ;
 - 100% des déchets d'activité économique triés d'ici 2025 ;
 - 65% de valorisation matière des déchets non dangereux non inertes d'ici 2025 (loi AGECE).
- Quantifier les déchets produits par types de flux (par dangerosité et en fonction du caractère recyclable) pour chaque site, afin de mieux suivre l'évolution et les coûts engendrés ;
- Mettre en place la collecte dans tous les équipements départementaux, a minima pour les flux réglementaires (papier/carton, plastique, verre, bois, métal, déchets alimentaires), et faire collecter les autres déchets spécifiques (déchets textiles, déchets d'équipements électriques et électroniques, déchets dangereux divers, construction/ rénovation etc.) ;
- Sensibiliser les prestataires de ménage à l'enjeu du tri des déchets ;
- Sensibiliser les agents et les usagers fréquentant les sites départementaux aux bons gestes de tri ;
- Recourir à des partenariats avec les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) soutenues par le Département pour la réutilisation, le réemploi et le recyclage de certains déchets de la collectivité.
- S'impliquer dans les réseaux régionaux spécialisés dans le réemploi pour travailler en transversalité avec les EPT et acteurs de la transition écologique

Impacts

Bénéfices attendus :

- Diminution de l'impact environnemental des déchets évités grâce à la prévention ;
- Diminution de l'impact environnemental des déchets non évités en les orientant vers la filière de valorisation appropriée.

Publics visés :

- Agents départementaux ;
- Prestataires départementaux ;
- Publics fréquentant les sites départementaux.

Pilotage et suivi

Pilote de l'action :

DACTES

Partenaires internes :

DL, DEC, DC, DEVP, DPMIPS, DASIPE, DPEJ, DDC, DRH, SCI, DIRCOM, DF, DAIST

Partenaires externes :

Prestataires

Indicateurs de suivi :

- Nombre de sites avec tri et collecte bi-flux effectifs
- Nombre de sites avec tri et collecte des biodéchets effectifs
- Quantité de déchets par type de flux et par type de site
- Nombre d'agents formés
- Nombre d'agents sensibilisés

Indicateurs d'impact :

- Evolution des émissions de gaz à effet de serre évités grâce à la diminution et/ou valorisation des déchets
- Evolution des coûts due à la réduction et la gestion améliorée des déchets

5.1.6. Favoriser l'éco-responsabilité des évènements organisés par le Département

Mise en œuvre

Organiser des évènements avec une empreinte environnementale faible et adaptés au dérèglement climatique :

- Intégrer des clauses environnementales et les enjeux de santé dans les marchés d'organisation des évènements (alimentation, goodies, site...);
- Evaluer et tester des moyens pour réduire l'empreinte environnementale des évènements :
 - Assurer la connexion au réseau électrique des appareils électriques utilisés lors des évènements (éviter l'utilisation de groupe électrogène);
 - Privilégier l'approvisionnement en énergie verte;
 - Faire évoluer les pratiques pour limiter la production des déchets et systématiser le tri des déchets non évités, dont les biodéchets;
 - Favoriser le réemploi du matériel;
 - Mettre en place un outil d'identification des gisements pour adapter les solutions de réemploi;
 - Proposer une offre alimentaire végétalisée;
 - Mettre en valeur des mobilités douces pour accéder aux lieux des évènements;
 - Identifier dans le champ de l'ESS les prestataires éco-responsables qui pourraient répondre aux attentes de la collectivité en termes de réemploi des restes alimentaires, textiles, matériaux;
- Mettre en place une procédure pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les vulnérabilités lors des évènements organisés par le Département.

Intégrer la transition écologique dans le contenu des évènements du Département :

- Systématiser la sensibilisation aux enjeux environnementaux et de santé lors des évènements organisés par la collectivité (Jeux du Val-de-Marne, Fête des moissons, etc.);
- Revaloriser les expositions des archives sur le climat pour les actions éducatives à l'attention des collègues.

Impacts

Bénéfices attendus :

- Diminution de l'empreinte carbone des événements départementaux ;
- Sensibilisation des directions départementales aux bonnes pratiques favorables à la santé ;
- Protection des habitants contre les polluants impactant la santé (réduction du recours au plastique ; alimentation sans pesticides, etc.) ;
- Sensibilisation des habitants au recours aux produits comportements favorables à la santé.

Publics visés :

- Agents en charge de l'organisation des événements et de l'accompagnement à l'organisation ;
- Prestataires sollicités lors des événements ;
- Publics participants aux événements du Département.

Pilotage et suivi

Pilote de l'action :

DL

Partenaires internes :

DACTES, DEVP, DJSVVA, DIRCOM, SCI, DAIST

Partenaires externes :

Prestataires

Indicateurs de suivi :

- Proportion d'événements organisés de manière éco-responsable
- Proportion d'événements intégrant de la sensibilisation à la transition écologique

Indicateurs d'impact :

- Baisse de l'empreinte environnementale des événements
- Baisse de la quantité de déchets générés lors des événements

5.2.1. Déployer des modules de sensibilisation à la transition écologique pour tous les agents

Mise en œuvre

Proposer aux agents départementaux des formats variés de sensibilisation à la transition écologique :

- Mettre en place des sessions récurrentes de fresques du climat, de la biodiversité et du numérique, ouvertes à tous les agents ;
- Proposer l'organisation de fresques du climat, de la biodiversité ou du numérique pour les équipes des sites déconcentrés ou sur des postes non télétravaillables, avec un format adapté aux contraintes de travail ;
- Encourager le suivi de deux chapitres du B.A.-BA du climat et de la biodiversité pour ceux préférant une formation individuelle en ligne.

Mettre en place plusieurs niveaux de formation permettant aux agents d'approfondir leur connaissance des crises environnementales selon leurs envies :

- Déployer des formations apportant une vision systémique des enjeux environnementaux :
 - Encourager le suivi des cinq chapitres du B.A.-BA du climat et de la biodiversité pour ceux préférant une formation individuelle en ligne ;
 - Ouvrir un module de formation de 3h "Introduction à la transition écologique" animé en interne ;
- Déployer des formations internes apportant une vision systémique des enjeux environnementaux, de leurs causes et proposant une réflexion sur les solutions à mettre en place :
 - Poursuivre l'organisation de la formation "Transition écologique" (ex-"Initiation à la transition écologique")
 - Poursuivre l'organisation des Journées Scientifiques de l'Environnement ;
- Donner aux agents l'opportunité de devenir animateur des formations à la transition écologique :
 - Proposer aux agents de se former pour animer les fresques du climat, de la biodiversité et du numérique ;
 - Proposer aux agents de se former pour animer le module "Introduction à la transition écologique".

Favoriser l'implication et la participation des agents dans une logique de sensibilisation par les pairs :

- Formaliser l'engagement des formateurs internes à la transition écologique par des lettres de mission
- Former de nouveaux agents pour augmenter les effectifs de l'équipe de formateurs internes.

Impacts

Bénéfices attendus :

- Forte croissance du nombre d'agents sensibilisés à la transition écologique ;
- Dialogue accru sur la transition écologique entre les agents publics ;
- Généralisation d'un questionnement des agents autour des impacts environnementaux de leurs pratiques professionnelles et des politiques portées par le Département.

Publics visés :

- Agents départementaux.

Pilotage et suivi

Pilote de l'action :

DRH

Partenaires internes :

DAC TES, fresqueurs fresqueuses internes, DAIST (JSE), DSI

Partenaires externes :

UPEC (JSE), Fresque du Climat, Fresque de la biodiversité, Fresque du numérique

Indicateurs de suivi :

- Nombre de sessions de fresque ouvertes
- Nombre de créneaux de formation supplémentaires

Indicateurs d'impact :

- Nombre d'agents ayant suivi un module sensibilisation
- Nombre d'agents ayant suivi un module supplémentaire

5.2.2. Identifier ou concevoir des formations métiers pour faire évoluer les pratiques professionnelles

Mise en œuvre

Identifier les besoins de montée en compétences en lien avec la transition écologique sur les différents métiers du Département :

- Intégrer les enjeux environnementaux dans la Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences (GPEEC) ;
 - Réaliser une étude de l'impact de la transition écologique sur les métiers et les pratiques professionnelles de la collectivité, pour identifier les métiers et les outils qui devront évoluer :
- Etude des besoins formulés par les directions ou dans les documents stratégiques ;
- Identifier les besoins de formation prioritaires en lien avec la transition écologique au regard des orientations politiques et stratégiques du Département.

Proposer un catalogue de formations répondant aux besoins formulés :

- Prospector pour identifier les formations répondant aux besoins formulés, et pour identifier les besoins sur lesquels l'offre de formation existante n'est pas suffisante ;
- Travailler avec les organismes de formation sur la conception de nouveaux modules là où l'offre de formation existante ne répond pas à nos besoins ;
- Intégrer les formations identifiées au plan de formation de la collectivité et les proposer de façon plus transversale aux agents du Département.

Impacts

Bénéfices attendus :

- Evolution des pratiques professionnelles des agents pour mieux tenir compte des enjeux écologiques dans leurs missions ;
- Evolution des outils utilisés pour mieux prendre en compte les enjeux écologiques.

Publics visés : Agents départementaux.

Pilotage et suivi

Pilote de l'action :

DRH, DACTES

Partenaires internes :

Ensemble des directions

Partenaires externes :

Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), Centre professionnel et de pédagogie appliquée (CPPA), Office Français de la Biodiversité (OFB), organismes de formation

Indicateurs de suivi :

- Réalisation de l'étude d'impact
- Nombre de métiers concernés prioritairement par la transition écologique

Indicateurs d'impact :

- Nombre d'entrée en formations métiers
- Etude sur les changements de pratiques générés par les formations

5.2.3. Favoriser la diffusion des connaissances environnementales et des outils de management et de pilotage de la transition écologique auprès des cadres

Mise en œuvre

Poursuivre la formation des cadres dirigeants aux enjeux environnementaux :

- Poursuivre l'organisation de fresques et conférences à destination des cadres dirigeants

Concevoir une formation à destination des cadres (encadrants et non encadrants) sur les enjeux environnementaux et les outils existants pour prendre en compte la transition écologique dans le management et le pilotage des politiques publiques :

- Mettre en place un parcours de formation de 25 heures dédié au management et au pilotage de la transition écologique, ouvert aux cadres de la collectivité, donnant une vision systémique des enjeux environnementaux, mettant en avant des projets locaux exemplaires en matière de transition écologique et apportant des outils concrets pour prendre en compte la transition dans son management et dans son pilotage ;
- Mettre en place une journée dédiée à la découverte des enjeux environnementaux et aux outils de management et de pilotage de la transition écologique dans les différentes formules de l'Ecole du Management et de l'Innovation (EMI) ;
- Mettre à disposition sur l'intranet des ressources pour prendre en compte les enjeux environnementaux dans son management ou dans la conception des politiques publiques.

Impacts

Bénéfices attendus :

- Renforcer le portage managérial de la transition écologique du Département ;
- Faciliter la prise en compte des enjeux environnementaux dans le management des équipes et le pilotage des politiques publiques.

Publics visés : Encadrants ; Chargés de mission ; Chefs de projets ; Chargés de projets.

Pilotage et suivi

Pilote de l'action :

DRH

Partenaires internes :

DACTES, toutes les directions

Partenaires externes :

UPEC, CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique), associations

Indicateurs de suivi : Nombre de cadres ayant suivi le parcours Management et pilotage

Indicateurs d'impact : Etude sur les changements de pratiques envisagés à la fin de la formation et effectués 6 mois après la formation

5.3. Intégrer les enjeux environnementaux dans les modalités d'organisation du travail et les enjeux de santé et de sécurité au travail

Mise en œuvre

Identifier les métiers vulnérables au dérèglement climatique dans la collectivité :

- Etablir une typologie des métiers exposés (fonctions d'accueil, filière technique, chauffeurs) ;
- Etablir une typologie des risques climatiques auxquels peuvent être soumis les agents ;
- Croiser la typologie des métiers en fonction des risques climatiques répertoriés ;
- Identifier avec les directions les vulnérabilités par métiers et par bâtiment/site ;
- Exploiter les fiches santé, sécurité au travail (SST) et les protocoles de gestion de crise pour identifier les vulnérabilités.

Identifier des solutions de réduction des vulnérabilités pour les agents concernés (modification des plages horaires, intégration de nouveaux EPI, choix des habits de travail, etc.) :

- Utiliser le triptyque de gestion : prévention, traitement, correction ;
- Evaluer la possibilité d'aménager les organisations du temps de travail pour intégrer les risques climatiques.

Intégrer des mesures correctives dans les documents cadres :

- Dans le document unique des risques professionnelles ;
- Dans le document de prévention et de sécurité ;
- Dans les fiches de poste, intégrer la notion de risque climatique pour les activités extérieures.

Former les acteurs de la prévention des risques professionnels / les encadrants et agents pour intégrer ces enjeux dans leurs pratiques :

- Identifier des modules de formation pour intégrer les risques climatiques et les solutions pour réduire la vulnérabilité ;
- Former les parties prenantes de l'action sur les enjeux de vulnérabilité climatique (DL/DB) ;
- Accompagner la mise en place des mesures correctives en sensibilisant les agents et encadrants ;
- Intégrer la culture du retour d'expérience dans la gestion des vulnérabilités.

Associer les partenaires sociaux à l'action climatique en intégrant les enjeux environnementaux dans le dialogue social :

- Proposer aux partenaires sociaux des formations aux enjeux environnementaux ;
- Définir une méthode pour évaluer a priori les impacts environnementaux des projets soumis aux partenaires sociaux.

Impacts

Bénéfices attendus :

- Réduction des risques auxquels sont exposés les agents ;
- Amélioration de la continuité de service du Département.

Publics visés : agents départementaux.

Pilotage et suivi

Pilote de l'action :

Service Santé, Sécurité et Conditions de Travail (3SCT, DRH)

Partenaires internes :

Médecine préventive, service innovation et accompagnement au changement (DRH), DACTES, DGC-PCA, DB, DL

Partenaires externes :

Collectivités exemplaires

Indicateurs de suivi :

- Nombre de personnes formées par les modules de formation sur les vulnérabilités et la santé sécurité au travail
- Nombre de réunion avec les directions dans la phase de diagnostic

Indicateurs d'impacts :

- Evolution du nombre de fiche SST/cellule de signalement en lien avec le dérèglement climatique
- Nombre de jours d'arrêt de travail en situation d'alerte climatique

5.4.1. Structurer et mettre en place un dialogue budgétaire et environnemental pour assurer la mise en œuvre des stratégies environnementales

Mise en œuvre

Mettre en place un budget vert :

- Elaborer une budgétisation verte des dépenses départementales permettant d'identifier les dépenses favorables et défavorables à l'environnement ;
- Intégrer à moyen terme de nouvelles thématiques d'analyse dans l'exercice de budgétisation verte : adaptation, ressources, biodiversité ;
- Former les responsables administratifs et financiers à la comptabilité environnementale.

Réduire les dépenses défavorables à l'environnement et augmenter les dépenses favorables à la transition écologique :

- Fixer un objectif de réduction des dépenses défavorables à la transition écologique ;
- Assurer un reporting aux élus sur l'état et l'évolution des dépenses favorables et défavorables à la lutte contre le dérèglement climatique et ses effets.

Affiner l'analyse du budget au prisme de l'impact environnemental des mesures budgétées :

- Développer un outil d'aide à la décision budgétaire pour analyser en amont un projet au regard de la préservation de l'environnement et des coûts évités grâce à cette préservation ;
- Favoriser les échanges en amont des comités techniques budgétaires sur la priorisation de certaines dépenses au regard des objectifs environnementaux du Département et de l'impact environnemental des dépenses, notamment sur le climat et la biodiversité.

Impacts

Bénéfices attendus :

- Réduire les dépenses générant des nuisances environnementales ;
- Favoriser les dépenses permettant d'éviter des coûts supplémentaires à l'avenir.

Publics visés : Responsables administratifs et financiers des directions ; Élus départementaux.

Pilotage et suivi

Pilote de l'action :

Direction des finances (DF)

Partenaires internes :

DACTES, toutes les directions

Partenaires externes :

Institut pour l'économie du climat (I4CE), ADEME

Indicateurs de suivi :

- Part et montant des dépenses couvertes par l'analyse environnementale

Indicateurs d'impact :

- Part et montant de dépenses favorables / défavorables à l'environnement

5.4.2. Intégrer les orientations de la stratégie climat dans les conventions de financement ou de partenariat du Département

Mise en œuvre

Etablir une cartographie de l'ensemble des conventions pouvant intégrer les orientations de la stratégie climat :

- Recenser les conventions (subventions, contrats) ainsi que leur fréquence de renouvellement ;
- Etablir une liste des clauses environnementales et des éco-conditionnalités en fonction des types de structure et des conventions de financement ou de partenariat.

Accompagner les directions pour intégrer les clauses et les éco-conditionnalités dans les conventions du Département ainsi que sur les moyens de contrôle et d'évaluation :

- Fournir une ingénierie permettant d'adapter les clauses environnementales ou les éco-conditionnalités en fonction des types de convention et du domaine d'activité des partenaires ;
- Mettre en place un système de suivi pour assurer l'intégration des clauses environnementales dans les conventions de financement ou de partenariat lorsque c'est pertinent.

Impacts

Bénéfices attendus :

- Directions départementales ;
- Structures financées par le Département.

Publics visés :

- Responsables administratifs et financiers des directions ;
- Élus départementaux.

Pilotage et suivi

Pilote de l'action :

Direction des Affaires juridiques

Partenaires internes :

DAcTES, DAPM, DAIST

Indicateurs de suivi : Nombre/proportion de conventions signées intégrant des clauses environnementales

Indicateurs d'impacts : Réduction d'émissions/de consommation de ressources induites pour certaines conventions importantes

5.4.3. Intégrer les engagements environnementaux du Département dans les processus de recrutement et de management des agents

Mise en œuvre

S'appuyer sur les actions du Département en matière de transition écologique pour renforcer son attractivité :

- Identifier les mesures de la collectivité en faveur de la transition écologique en fonction des métiers et des directions ;
- Valoriser ces engagements écologiques dans le processus de recrutement (annonces, fiche de poste, entretien).

Intégrer les engagements environnementaux du Département dans le processus de management des agents :

- Valorisation de l'intrapreneuriat en lien avec des projets de transition écologique.

Impacts

Bénéfices attendus :

- Meilleure attractivité de la collectivité ;
- Meilleure valorisation de l'engagement des agents dans l'action environnementale de la collectivité.

Publics visés : agents départementaux.

Pilotage et suivi

Pilote de l'action :

DF

Partenaires internes :

DACTES

Partenaires externes :

I4CE, ADEME

Indicateurs de suivi :

- Intégration des engagements environnementaux du Département dans les offres d'emploi

4

MISE EN ŒUVRE ET ÉVALUATION

MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DE LA STRATÉGIE D'ACTION

Gouvernance institutionnelle du déploiement de la stratégie climat

La stratégie climat est un document structurant pour le territoire val-de-marnais. À cet égard, elle doit permettre d'articuler les compétences du Département avec les besoins des Val-de-Marnais en matière de transition écologique, et prendre en compte l'évolution des connaissances scientifiques sur les enjeux environnementaux. Pour atteindre ce double objectif, la gouvernance s'articule autour de deux instances :

- Les décisions et orientations relatives à la stratégie climat sont prises dans le cadre de comités de pilotage sectoriels pré-existants, présidés par le Président du Conseil Départemental. Ces comités effectuent, au plus haut niveau, les choix stratégiques pour l'intégration de la politique de transition écologique dans les actions du Département. Ce fonctionnement garantit la cohérence politique de la stratégie climat avec les autres orientations portées par le Département. Ces comités de pilotage sectoriels, réunis au moins une fois par an, permettent de faire le bilan des actions engagées en lien avec la stratégie climat et de définir les axes prioritaires d'action pour l'année suivante.
- La pertinence environnementale des actions portées doit être questionnée régulièrement pour rester au fait des avancées scientifiques sur ces enjeux. A ce titre, le Groupe Régional d'expertise sur le changement climatique et la transition écologique en Île-de-France (GREC francilien) sera consulté minimum une fois par an.

Pilotage de la stratégie climat à l'échelle des services départementaux

À l'échelle des services départementaux, le pilotage de la stratégie climat demande une forte transversalité ainsi qu'une coordination entre l'ensemble des directions de la collectivité. L'organisation du pilotage a été conçue de façon à faciliter la circulation de l'information tout en s'appuyant, dans la mesure du possible, sur des instances et réseaux préexistants (Figure 8).

Plusieurs niveaux décisionnels ont ainsi été identifiés :

- Le Comité de Direction Générale assure la coordination entre les différents engagements de la stratégie climat et avec les autres politiques portées par la collectivité. Il propose les arbitrages, qui seront soumis lors des comités de pilotage sectoriels. Il est tenu au courant au moins deux fois par an des avancées de la stratégie climat et des points de blocages.
- La Conférence des Directeurs garantit la coordination entre la stratégie climat et les projets et plans stratégiques des différentes directions. Elle est informée au moins deux fois par an des avancées de la stratégie climat.

Au sein des engagements, la coordination entre les actions, fiches opérationnelles et projets est assurée par des comités de suivi (CoSu). Pour chacun des engagements 1 à 4, un comité de suivi garantit la transversalité des actions. Il permet d'identifier des synergies entre les projets et de mutualiser les réflexions sur des problématiques communes. Les directeurs et directrices sont conviés aux comités de suivi. Un binôme de "référénts coordination" siège également dans un comité de suivi si sa direction est pilote d'au moins une des fiches opérationnelles de l'engagement. Ce binôme, sera l'interlocuteur privilégié de la DACTES, en charge de la coordination globale de la stratégie. A ce titre, le binôme sera chargé de la transmission des informations à la DACTES. Pour cela, il s'appuiera sur les services ou agents concernés par la mise en œuvre des actions de la stratégie climat.

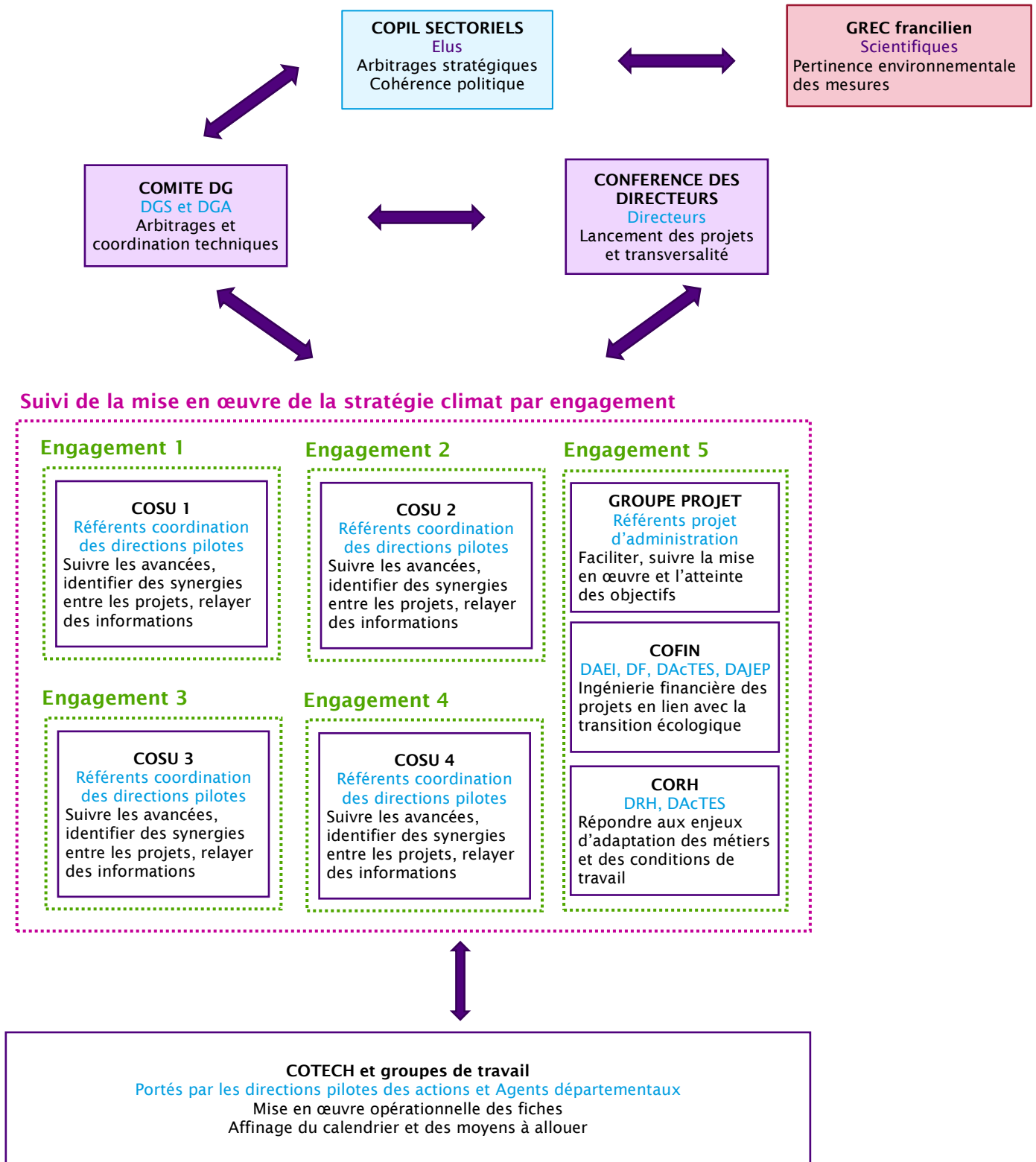
À l'échelle des projets, les directions pilotes d'une fiche opérationnelle ont la charge d'animer et si besoin de créer, des comités techniques ou des groupes de travail spécifiques qui porteront la mise en œuvre des actions de la stratégie climat. Ces groupes rassembleront les agents des directions pilotes ainsi que les agents des directions concernées la mise en œuvre des actions.

L'engagement 5, rassemblant des thématiques hétérogènes, sera suivi par trois instances :

- Le groupe projet d'administration, déjà responsable du déploiement des quatre axes du projet d'administration, suivra la mise en place de l'action 5.1 de la stratégie climat ;
- Le comité de financement sera responsable, en lien avec l'action 5.3, d'identifier des solutions de financement des projets départementaux et d'apporter un regard juridique sur l'intégration de clauses environnementales et d'éco-conditionnalité dans les conventions ;
- Le comité ressources humaines sera responsable, en lien avec les actions 5.2 et 5.4, de veiller à l'intégration des enjeux de transition écologique dans la gestion des ressources humaines : formation, management, recrutement, organisation et santé sécurité au travail.

Enfin, la transition écologique de l'administration départementale pourra s'appuyer sur le réseau des abeilles. Ce réseau regroupe l'ensemble des agents qui souhaitent s'engager pour la transition écologique du Département. Ils contribuent au déploiement d'initiatives éco-exemplaires au sein des services, au partage des bonnes pratiques et accompagnent leurs collègues. Dans chaque direction, deux agents sont désignés pour être des "abeilles architectes", moteurs dans le déploiement de pratiques écoresponsables et interlocuteurs privilégiés sur ces sujets dans leur direction. Ces agents sont directement en lien avec le groupe projet d'administration. L'animation de ce réseau est portée par la DACTES.

Figure 8 : Schéma de la gouvernance et du pilotage de la stratégie climat



Légende :

- Elus départementaux
- Services techniques départementaux
- Avis extérieurs

Dispositif de suivi

La mise en place efficace des actions et projets prévus dans la stratégie climat repose sur des dispositifs de suivi qui serviront d'outils de pilotage aux différentes instances présentées ci-dessus. Ils permettront d'avoir une vision transversale et partagée sur son avancée mais aussi d'identifier les synergies à mettre en place. Le travail de co-construction, mené avec les différentes directions, a permis de dégager un certain nombre d'indicateurs, qui ont été retranscrits dans chacune des fiches opérationnelles. Sur le plan technique, le suivi de la mise en place du plan d'action et de l'évolution des indicateurs sera réalisé sur l'outil Territoires en Transitions développé par l'ADEME.

Deux types d'indicateurs permettront de suivre la mise en œuvre et d'évaluer la stratégie :

- Des **indicateurs de suivi** de la réalisation pour chaque fiche opérationnelle. Ces indicateurs permettent de suivre la mise en œuvre des projets décrits ;
- Des **indicateurs d'impact** des projets menés pour certaines fiches opérationnelles, lorsque c'est pertinent. Ces indicateurs permettent de quantifier les effets directs des actions portées sur le territoire et pour les Val-de-Marnais.

Pour chaque fiche opérationnelle, les référents coordination de la direction pilote s'assurent que les données relatives aux indicateurs de suivi et d'impact sont remontées dans l'outil Territoires en Transitions. La fréquence de suivi est semestrielle et la méthode de collecte des données varie selon l'indicateur. Ces résultats seront ensuite analysés dans les comités de suivi et présentés devant le Comité de Direction Générale et la Conférence des Directeurs.

En plus de ce suivi, un rapport synthétique sur l'état d'avancement de la stratégie sera écrit chaque année par la Direction de l'accompagnement à la transition écologique et solidaire. Il permettra de donner un aperçu qualitatif et quantitatif des avancées de la stratégie climat, ainsi que de son impact sur le territoire.

Le bilan de ces indicateurs et le rapport synthétique annuel seront présentés chaque année devant les comités de pilotage sectoriels (Figure 9).

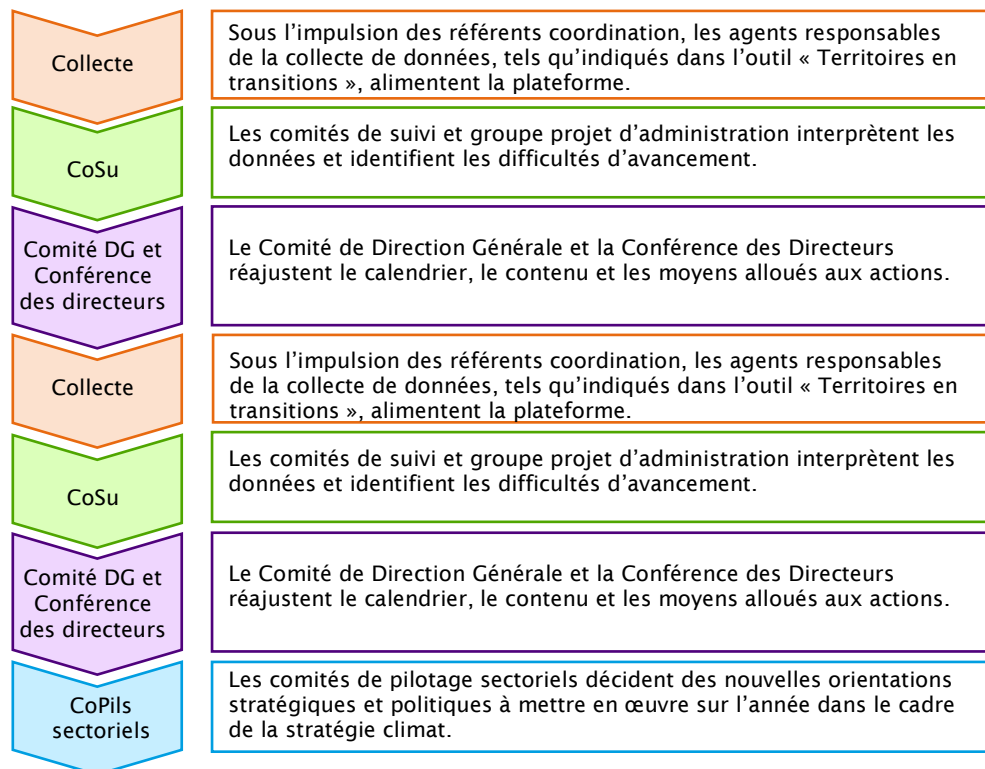


Figure 9 : Processus de suivi de la stratégie climat

ÉVALUATION ET AMÉLIORATION CONTINUE DE LA STRATÉGIE CLIMAT

Le plan d'action de la stratégie climat est une proposition de réponse aux enjeux environnementaux identifiés dans le diagnostic territorial, s'appuyant sur les compétences et les expertises du Département. Il est indispensable de mener un travail d'évaluation pour s'assurer que les projets déployés sont adaptés au territoire, efficaces pour accélérer une transition écologique au service des Val-de-Marnais, mais aussi efficaces en termes de moyens humains et financiers investis. Ce travail d'évaluation permettra également d'améliorer en continu la mise en œuvre de la stratégie en identifiant les facteurs de réussite et les freins dans la conduite des projets. Cette évaluation permettra à la collectivité de réorienter ses actions et les moyens alloués. De plus, dans les prochaines années, les connaissances scientifiques et contextes locaux vont évoluer : amélioration de la connaissance de l'impact des crises environnementales sur les populations et le territoire val-de-marnais, retours d'expérience d'autres collectivités sur des pratiques innovantes, évolution des réglementations européennes et nationales... La stratégie climat devra à ce moment évaluer ses actions au regard de ces nouvelles données et évoluer en conséquence.

L'évaluation qui a été choisie pour la stratégie climat est une évaluation ex-post, prévue selon deux modalités : sur des projets spécifiques inscrits dans la stratégie climat, au fil de l'eau, et sur l'intégralité de la stratégie en fin de parcours.

L'évaluation des projets au fil de l'eau, six à douze mois après leur mise en place, permettra de quantifier leur impact à court terme. Ce type d'évaluation s'appuiera principalement sur la tendance évolutive des indicateurs d'impact et sur des enquêtes auprès de la population. Ils permettront, à l'échelle des services, d'ajuster la mise en œuvre des actions.

L'évaluation finale de l'ensemble de la stratégie permettra d'établir un bilan complet de l'action du Département en lien avec la transition écologique afin de réajuster ou d'amplifier les actions de la stratégie climat. Ces travaux questionneront d'une part l'efficacité et l'efficience du plan d'action vis-à-vis des objectifs fixés pour 2028, mais aussi d'autre part sa pertinence vis-à-vis des nouvelles connaissances environnementales, l'efficacité de la gouvernance et la cohérence par rapport aux autres politiques territoriales.

Ces évaluations feront l'objet d'une présentation au GREC francilien pour avis, ainsi qu'aux comités de suivi et aux comités de pilotage sectoriels qui pourront formuler des révisions du plan d'action et de sa gouvernance. Après validation des propositions faites lors des comités de pilotage sectoriels, la stratégie climat, document dynamique, sera donc actualisée de sorte à prendre en compte les évolutions des enjeux environnementaux.

5

MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE CLIMAT

Une élaboration avec des experts et des scientifiques

Mission d'assistance technique du CEREMA

Le Département a bénéficié, dans le cadre d'une mission d'assistance technique méthodologique, de l'expertise du CEREMA pour la réalisation d'un diagnostic territorial de vulnérabilité et d'adaptation au dérèglement climatique. Le diagnostic poursuivait trois objectifs :

- Renforcer et diffuser la connaissance des enjeux de l'adaptation au dérèglement climatique dans les directions départementales et aux acteurs du territoire ;
- Définir des trajectoires d'évolution des risques naturels liés aux dérèglements climatiques et les impacts qu'auront ces changements sur les populations, les activités sur le territoire, le fonctionnement du service public, les milieux naturels ;
- Identifier des pistes de transformation sur les éléments du territoire (milieux, infrastructures, etc.) gérés par le Département afin de pouvoir faire face aux dérèglements climatiques et construire une trajectoire d'adaptation.

Ce diagnostic a ainsi permis de préparer l'élaboration des actions en matière d'adaptation au dérèglement climatique. Dans ce cadre, le CEREMA a participé à la préparation et l'animation d'ateliers stratégiques au regard de l'enjeu d'adaptation au dérèglement climatique, à l'écriture ou la relecture des éléments figurant dans le diagnostic, et à la revue de certaines actions proposées dans le cadre des ateliers.

Outre la mise en œuvre des actions relatives à l'adaptation de ses pratiques et politiques publiques, l'enjeu pour le Département sera désormais de favoriser la diffusion de ce diagnostic d'adaptation au dérèglement climatique pour favoriser une acculturation des différentes parties prenantes du territoire.

Partenariat avec le Groupe régional d'expertise sur le changement climatique et la transition écologique en Île-de-France

Une convention de partenariat a été établie avec le Groupe régional d'expertise sur le changement climatique et la transition écologique (GREC) en Île-de-France autour de la sensibilisation et d'une analyse scientifique de la version de travail de la stratégie climat. Le GREC francilien a pour objectif de faciliter et favoriser la prise en compte dans la décision des recherches et connaissances scientifiques sur le climat et la biodiversité.

S'agissant de la sensibilisation des agents, elle a porté sur le climat et la biodiversité. Nathalie de Noblet, Directrice de recherche CEA au Laboratoire des sciences du climat (LSCE-IPSL), a d'abord donné une première conférence sur les mécanismes physiques du dérèglement climatique. Luc Abadie, professeur émérite d'écologie à la Sorbonne, et Rémi Beau chargé de recherche en philosophie au CNRS et spécialiste de philosophie de l'environnement, ont présenté lors d'une deuxième conférence les enjeux relatifs à la biodiversité. Les élus de la majorité départementale ont assisté à une présentation sur le dérèglement climatique de Françoise Vimeux, climatologue et Directrice de Recherche à l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD).

Des scientifiques du GREC ont ensuite contribué à la relecture scientifique du plan d'actions de la stratégie climat, une fois ce dernier validé par la direction générale. Ce dialogue entre les scientifiques et les services techniques a ainsi permis de renforcer certaines actions et de préciser certains enjeux ou modalités de mise en œuvre.

Un dialogue territorial avec les associations du Val-de-Marne

Le Département a souhaité présenter sa stratégie climat aux associations du territoire afin de recueillir leurs avis sur le document. Les grands objectifs et actions de la stratégie ont donc fait l'objet d'un temps de présentation en avril 2024, sur une demi-journée, où 21 associations étaient représentées :

- 5 associations en lien avec les transports (Val-de-Bièvre à vélo, Le Nez au Vent, le Collectif Vélo Île-de-France, Fontenay Vélo, l'Association des Usagers des Transports Île-de-France) ;
- 2 associations œuvrant pour l'inclusion (les Compagnons Bâisseurs, Emmaüs Connect) ;
- 3 associations en lien direct avec l'énergie (le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Val-de-Marne, l'Agence Locale de l'Energie du Climat – Maitrisez Votre Energie (ALEC – MVE), Sud Paris Soleil) ;
- 6 associations d'éducation et de sensibilisation à l'environnement (Nature et Société, Vivacités Île-de-France, Savoir Apprendre, l'Exploradôme, La Bouilloire, Planète Sciences) ;
- 2 associations de protection de l'environnement (Val-de-Marne en Transition, Boissy Environnement et Transition)
- 1 association d'agriculture urbaine (Oasis Mix'cité) ;
- 1 association de protection de la biodiversité (Ligue de Protection des Oiseaux).

Les échanges avec les acteurs associatifs ont permis de renforcer les actions de coopérations avec les associations prévues dans cette stratégie climat et de faire émerger des propositions concrètes au regard des enjeux d'adaptation au dérèglement climatique des publics précaires ou vulnérables et des associations, ainsi que de mobilisation des citoyens val-de-marnais.

Une large participation des services départementaux

Afin d'assurer le caractère opérationnel de la stratégie climat ainsi que l'intégration des enjeux d'atténuation du dérèglement climatique et d'adaptation à ses conséquences dans l'ensemble des politiques publiques départementales, toutes les directions ont participé à l'élaboration des fiches opérationnelles. Cette démarche, coordonnée par la Direction de l'accompagnement à la transition écologique et solidaire, s'est tenue entre les mois de septembre 2023 et avril 2024. Plusieurs étapes et séquences ont permis la mobilisation de 25 directions et plus de 130 agents, tous niveaux hiérarchiques confondus.

Sur la base des 5 engagements validés par l'exécutif en juillet 2023, les directeurs généraux, directrices générales, directeurs et directrices ont précisé le cadre opérationnel de la stratégie climat. En septembre et novembre 2023, des temps de sensibilisation et des conférences scientifiques relatives au climat et à la biodiversité ont d'abord permis aux cadres dirigeants de s'approprier les grands enjeux et défis en matière climatique. Ces temps de sensibilisation ont été couplés avec des ateliers de travail pour préciser le cadre opérationnel en fonction des activités et politiques publiques départementales. Des ateliers thématiques ont ensuite été organisés pour approfondir l'opérationnalité des actions. Pour cela, chacune des directions du Département a été représentée a minima par 2 agents, dont les compétences et expériences étaient complémentaires. Chaque agent a participé à trois ateliers : un premier atelier de sensibilisation aux enjeux climatiques en lien avec les conférences scientifiques programmées pour les cadres et deux ateliers thématiques de travail, qui se sont tenus en octobre et novembre 2023. La définition des 12 thèmes des ateliers visait un double objectif : créer de la transversalité entre les directions et couvrir un nombre suffisant de thématiques pour faire émerger des propositions d'actions opérationnelles au regard des politiques publiques départementales.

Engagement 1	Engagement 2	Engagement 3	Engagement 4	Engagement 5
Enfance DPEJ, DPMIPS, Dir. Crèches	Aménagement, mobilité et habitat DVM, DSEA, DEVP, DHAB, DAIST	Adaptation du patrimoine et des réseaux DSI, DB, DAD, DVM, DSEA, DEVP	Culture DDC, DAEI, DAD	Conditions de travail, formations, métiers, recrutement DRH, DEMO, DAIST
Action sociale et insertion DASIPE, DHAB, DAIST	Alimentation et agriculture DL, DEC, DSEA, DAIST, DEVP	Construction bas-carbone DB, DVM, DSEA	Acteurs territoriaux DRP, DSJVVA, DAIST, DEVP, DHAB	
Autonomie DA, DRP, DAIST, DHAB			Jeunesse et sport DEC, DJSVVA	
Suivi & évaluation, financement et commande publique, assurances et budget vert DF, DAPM, DAEI, DAJEP, DEMO				

Figure 10 : Thématiques des ateliers en fonction des engagements et directions concernées

Tout au long de ces ateliers, une attention a été portée aux documents stratégiques déjà existants, récemment renouvelés ou en cours de renouvellement. La stratégie climat se présente en effet comme un document stratégique transversal qui donne de nouvelles orientations et qui s'appuie sur les orientations des schémas sectoriels : Plan 50 000 arbres ; Schéma pour l'autonomie ; Schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance et de la jeunesse ; Schéma directeur de la transition énergétique du patrimoine bâti ; Plan d'adaptation du bâti au climat déréglé ; Feuille de route Santé ; Feuille de route politique de la ville ; Stratégie Nature en Val-de-Marne ; Projet d'administration.



Département du Val-de-Marne

Direction de l'accompagnement à la transition écologique et solidaire

07/05/2024

